

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

ZAÏRE (p. 2)

MM. Jean-Paul Fuchs, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

FRUITS ET LÉGUMES (p. 2)

MM. Hervé Mariton, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

AMIANTE (p. 3)

MM. Pierre Cardo, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

EXTENSION DU PORT DE DUNKERQUE ET ENVIRONNEMENT (p. 3)

M. Régis Fauchoit, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

GUYANE (p. 4)

MM. Léon Bertrand, Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE (p. 5)

MM. Jérôme Bignon, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

GENDARMERIE (p. 5)

MM. Jacques Vernier, Charles Millon, ministre de la défense.

CRAZY GEORGE'S (p. 6)

MM. Jean-Claude Gayssot, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

ANCIENS COMBATTANTS (p. 7)

MM. Paul Mercieca, Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

EMBAUCHE ET LICENCIEMENT (p. 7)

MM. Jean-Paul Durieux, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

PRIVATISATION DE LA SFP (p. 8)

MM. Didier Mathus, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

ZAÏRE (p. 8)

MM. Laurent Fabius, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

2. Proclamation de Jacques Chaban-Delmas comme président d'honneur de l'Assemblée nationale (p. 9).

MM. le président, Jacques Chaban-Delmas.

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

3. Loi de finances pour 1997 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10).

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION (*suite*) (p. 10)

MM. Daniel Vaillant,

Jacques Brunhes,
François Grosdidier,
Yves Bonnet,
Bernard Derosier,
Patrick Braouezec,
Denis Merville,
Julien Dray,
Jacques Pélassard,
Christian Vanneste,
Alain Danilet,
Claude Girard,
Olivier Darrason.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Réponses de MM. les ministres aux **questions** de :
MM. Jean-Pierre Brard, Roger Meï, Jean-Claude Lemoine, Léon Bertrand, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Pierre Philibert, Francis Delattre, Jean-Pierre Calvel, Christian Dupuy, Arsène Lux, Patrice Martin-Lalande, Rudy Salles, Charles Ehrmann, Henry Lapp, Jean-Jacques Delmas, Yves Van Haecke, Mme Marie-Josée Roig, MM. Marc Reymann, Jean-Marie André, François Rochebloine.

Etat B

Titre III (p. 49)

Amendement n° 195 de la commission des lois :
MM. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois, Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, le ministre de l'intérieur. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. – Adoption (p. 49)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 49)

Après l'article 92 (p. 50)

Amendement n° 186 de M. Santini : MM. François Rochebloine, le rapporteur spécial, le ministre de la fonction publique. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Dépôt de propositions de résolution (p. 50).

5. Dépôt d'un rapport d'information (p. 50).

6. Ordre du jour (p. 50).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

ZAÏRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Mesdames, messieurs, en ce moment des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de personnes agonisent au Zaïre. Elles meurent de faim, du choléra ou de dysenterie. Il est scandaleux que la communauté internationale ne soit pas encore intervenue. Il est scandaleux que certains pays européens, que les Etats-Unis aient semblé si longtemps indifférents. Peut-on, dans ces conditions, croire en l'homme, en sa sagesse, en son sens de la solidarité ?

Ce n'est pas le moment d'établir les responsabilités accumulées en vingt-cinq ans dans cette région, dans ce « chaudron ». De plus, il est très difficile de prédire l'avenir, mais il faut agir ! Il faut sauver des enfants, des femmes et des hommes innocents. Monsieur le ministre des affaires étrangères, pourquoi la communauté internationale est-elle paralysée ? Que fait la France ? Que va-t-elle faire ? Il y va de notre dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. L'émotion que vous venez d'exprimer, monsieur le député, est celle de tous les membres de cette assemblée, celle du peuple français. C'est aussi celle du Gouvernement, n'en doutez pas.

Un million de femmes, d'enfants, d'hommes, chassés de leurs camps de réfugiés ou de leurs villages par la guerre, par les troubles, errent, la peur au ventre, sur les chemins de l'Afrique centrale et personne ne sait quelle est exactement leur situation aujourd'hui parce que les caméras de télévision n'ont pas accès à cette région. Mais lorsqu'elles seront les témoins de cette situation, l'émotion sera grande, je n'en doute pas.

Depuis maintenant une semaine, le Président de la République, le Gouvernement et moi-même frappons à toutes les portes pour que la communauté internationale intervienne. La France a marqué qu'elle était volontaire pour participer à l'opération avec des forces propres à assurer la sécurité des organisations non gouvernementales, des organisations humanitaires. Vous déplorez la lenteur des réactions. Comment dire le contraire ? Néanmoins, à l'heure où nous parlons, les choses progressent plus vite, me semble-t-il. Il n'est que temps d'ailleurs. L'Espagne, puis l'Italie, la Hollande, l'Irlande, qui préside l'Union européenne, ont marqué leur détermination. Bien entendu, c'est d'abord de l'Afrique que nous attendons la principale initiative, car c'est d'elle qu'il s'agit.

Enfin, nous pensons que la participation des Etats-Unis est indispensable dans la mesure où chaque membre de la communauté internationale doit assumer ses responsabilités. J'espère que, dans les heures qui viennent, nous aurons les réponses que nous attendons, que le Conseil de sécurité pourra enfin se réunir et prendre la décision qui s'impose au regard des valeurs qu'ici même nous défendons toujours ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

FRUITS ET LÉGUMES

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton.

M. Hervé Mariton. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, les producteurs de fruits ont traversé une grave crise pendant l'été dernier. Cette crise est intervenue après de nombreuses années déjà difficiles. Manifestement, il faut prendre des mesures de fond associant la profession, la distribution, l'industrie de la transformation et les pouvoirs publics. Reste que, aujourd'hui, à l'approche de l'hiver, de nombreux producteurs sont dans une situation véritablement dramatique. Peu de mesures ont été prises depuis l'été et les producteurs de fruits sont impatients. Qu'envisagez-vous de faire pour eux ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, j'ai toujours reconnu que notre agriculture, qui globalement engrange des succès, connaissait deux graves crises, de nature différente mais qui touchent durement les producteurs : la crise de la viande bovine et celle des fruits et légumes. Depuis l'été, nous avons pris des mesures pour y remédier, mais vous avez parfaitement raison, monsieur le député, il faut encore répondre aux attentes des producteurs de fruits et légumes. Vous faites d'ailleurs partie des parlementaires qui se sont le plus mobilisés pour attirer

mon attention sur ce point. (« Très bien ! » sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Ce matin encore, j'ai tenu une réunion avec les représentants des producteurs et je peux vous présenter maintenant le dispositif que nous avons mis en place. A l'échelon national, une enveloppe de 300 millions de francs, qui sera répartie entre les différents départements producteurs, sera allouée aux producteurs de fruits et légumes en difficulté. Par ailleurs, nous avons décidé un report des annuités d'emprunts – vous vous souvenez de ce qui a été fait pour la viande bovine – les prêts bonifiés étant consolidés à 2,5 % et les autres à 3,5 %. Le remboursement sera étalé sur huit ans avec un différé d'amortissement de un ou deux ans, au choix. Nous poursuivons une discussion avec le secteur bancaire pour la prise en compte des prêts à court terme.

Pour les cotisations sociales des non-salariés, les arriérés seront pris en charge et les cotisations courantes étalées. Pour les cotisations sociales des salariés, je discute actuellement avec mes collègues des affaires sociales et des finances pour établir un échéancier de paiement.

Cela s'ajoute à des mesures structurelles. L'arrachage prévu dans le cadre de l'OCM pourra avoir lieu dès cet hiver. L'aide à la rénovation des vergers sera doublée et une aide au départ sera attribuée si celui-ci donne lieu à l'installation d'un jeune. J'ajoute qu'il est important que nous puissions faire cela dans le cadre d'une organisation du secteur et que ces mesures seront bien évidemment accessibles aux membres des groupements de producteurs ou des organisations de producteurs définies par l'OCM fruits et légumes, étant entendu qu'il sera possible de les rejoindre au cours du premier semestre de 1997.

Enfin, monsieur le député, j'ai prévu de réunir les professionnels et d'autres intervenants, pour envisager les suites à donner au rapport établi par votre collègue M. Ferrand. Vous pouvez constater que nous avons répondu aux attentes des producteurs de fruits et légumes. J'insiste sur un point : les mesures que je viens de vous annoncer seront mises en œuvre dans les plus brefs délais. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

AMIANTE

M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales. Elle concerne la situation des salariés des entreprises ayant fabriqué et commercialisé des produits à base d'amiante.

Le Gouvernement a pris, par décret, une décision courageuse interdisant en France la fabrication de ces produits. Vous-même, monsieur le ministre, avez octroyé aux salariés des groupes concernés des mesures de préretraite à cinquante-six ans et des congés de reconversion à cinquante-quatre ans, ce qui a été un geste apprécié. Reste néanmoins que, sur certains sites qui ferment, les mesures de reclassement au sein d'autres établissements fabriquant des produits de substitution, de même que le dispositif de prise en charge jusqu'à la retraite, ne répondent pas à tous les cas de figure. Les mutations géographiques ne peuvent pas toujours se réaliser et l'on ne connaît pas l'avenir commercial des produits de substitution à l'amiante. En outre, on peut craindre que les entreprises ne rechignent à embaucher des salariés présentant un risque médical et devant être suivis.

Ma question est donc la suivante : accepteriez-vous, monsieur le ministre, de reconnaître rapidement à ces femmes et à ces hommes un statut de travailleur de l'amiante leur permettant de bénéficier, en fonction de leur ancienneté dans la production, d'une retraite anticipée à taux plein avec bonification de trimestres ? Cela concernerait quarante personnes par an jusqu'en 2012. Leur sacrifice ne mérite-t-il pas notre solidarité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Cardo, vous l'avez rappelé, l'Etat a déjà fait un effort très important pour Eternit avec le reclassement de 331 personnes et le départ anticipé à cinquante-quatre ans à la faveur d'un congé de conversion ou d'une préretraite. Avec mon collègue M. Borotra, ministre de l'industrie, et avec le concours de M. Gaudin, nous allons réfléchir à la façon de faciliter la localisation d'unités industrielles nouvelles dans la vallée de la Seine.

J'en viens à votre question. D'abord, les salariés qui ont été exposés à l'amiante, peuvent, dès lors qu'ils ont été reconnus inaptes au travail, bénéficier de la retraite à soixante ans à taux plein, même s'ils n'ont pas les durées de cotisation nécessaires. Ensuite, ils sont l'objet d'un suivi médical très attentif visant à déceler toute apparition d'un handicap. Vous allez jusqu'à demander si l'on peut envisager une retraite anticipée. C'est un autre problème, car cela pourrait susciter, dans d'autres secteurs, des demandes reconventionnelles peu compatibles avec l'équilibre des régimes de retraite. Mais encore une fois, monsieur Cardo, par le biais de la reconnaissance du handicap et de l'inaptitude, nous sommes en mesure de répondre aux situations douloureuses que vous avez bien fait de rappeler. Ce qui a déjà été engagé préfigure assez bien la reconversion nécessaire des personnels concernés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

EXTENSION DU PORT DE DUNKERQUE ET ENVIRONNEMENT

M. le président. La parole est à M. Régis Fauchoit.

M. Régis Fauchoit. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Madame le ministre, je voudrais appeler votre attention sur le problème lié aux envols de poussières en provenance du quai de pondéreux ouest du port autonome de Dunkerque et sur l'inquiétude que suscite parmi les populations le projet d'extension de ces installations.

Ce quai à pondéreux est une installation importante pour notre économie. L'insuffisance de ses capacités de stockage constitue, à l'heure actuelle, l'unique facteur limitant son activité qui devrait concerner environ 4,5 millions de tonnes de produits pondéreux. Dans le contexte économique actuel, on ne peut donc pas se réjouir de ce projet d'extension qui devrait offrir des emplois à près de 130 personnes – il est très rare que l'on parle de création d'emplois dans cette enceinte.

Mais le problème est que ce quai à pondéreux, situé à proximité d'habitations, est très polluant. Le port autonome de Dunkerque est informé des mesures à prendre

pour lutter efficacement contre cette pollution : buttes, plans d'eau, brise-vent et rampes d'arrosage du minéral. Or, au jour d'aujourd'hui, rien n'a été fait et tout projet d'extension sera naturellement rejeté par la population tant que ces mesures ne seront pas appliquées.

Madame le ministre, vous êtes chargée de la politique de l'environnement de la France. Voilà un exemple type où l'environnement est bafoué sans vergogne. Entendez-vous, dans l'intérêt des possibilités de création d'emplois en jeu, nous aider à sauvegarder aussi la qualité de notre air ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le député, l'actuel projet d'extension du quai de pondéreux ouest du port autonome de Dunkerque vise effectivement à faire passer le trafic de produits pondéreux, destinés notamment à la sidérurgie locale et lorraine et à EDF, de 4,5 millions de tonnes à 8 millions de tonnes. Cette extension est nécessaire pour faire face à la concurrence des ports de Zeebrugge, Rotterdam et Anvers. L'existence et le développement de ces installations, qui, comme vous venez de le rappeler, emploient directement 130 personnes, représentent donc un enjeu économique et social important qui justifie toute l'attention du Gouvernement.

Cependant, un tel développement ne peut à notre sens être envisagé qu'à partir du moment où auront été prises les mesures propres à prévenir les inconvénients que ces installations sont susceptibles de faire subir à leur voisinage, en particulier les émissions de poussières que vous évoquez. La procédure d'enquête publique s'est déroulée du 27 août au 27 septembre dernier. De nombreuses remarques ont été exprimées. Sur cette base, M. le préfet du Nord va définir les dispositions à adopter concernant le fonctionnement des installations classées.

Pour prévenir les émissions de poussières, des mesures techniques très diverses peuvent être mises en œuvre : utilisation de matériel de mise en stock et de reprise plus performant, recours intensif et accru au « laquage » des tas de charbon qui permet de fixer les particules, engagement d'investissements pour le confinement des principales sources d'émission de poussières, etc. C'est bien la mise en œuvre de mesures de ce type qui permettra de concilier les impératifs de protection de l'environnement que vous évoquez, monsieur le député, avec l'intérêt d'offrir au port des perspectives de développement, sur le plan économique mais aussi en termes d'emplois. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

GUYANE

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

Les nuits des 7 et 8 novembre ont été, à Cayenne, le théâtre de violentes manifestations qui ont suivi les revendications légitimes des lycéens. Ces derniers ont été rapidement dépassés dans leurs exigences par des groupements incontrôlés mais très fortement organisés pour la guérilla urbaine. La pression d'une immigration de plus en

plus importante, un marché du travail de plus en plus étriqué, une démographie galopante qui ne permet plus aux collectivités locales de faire face aux besoins d'une jeunesse de plus en plus déstabilisée sont un terrain favorable au développement d'idées indépendantistes.

Sur un territoire très vaste, la Guyane a des atouts économiques incontestables tels que l'or, la base spatiale, le tourisme, la forêt, la pêche. Mais comment pourrions-nous développer tous ces secteurs d'activité si un minimum de cohésion sociale n'est pas assuré ? Le malaise des lycéens aujourd'hui sera, demain, celui des travailleurs.

Monsieur le ministre, vous connaissez suffisamment la Guyane pour savoir que les caractéristiques que je viens de décrire interdisent qu'on l'assimile à tout autre département d'outre-mer. Le temps n'est-il pas venu pour le Gouvernement, qui a des intérêts stratégiques et économiques de tout premier plan en Guyane, d'engager une réflexion globale à tous les niveaux pour ce département ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, je suis tout à fait d'accord sur votre analyse et sur la manière dont vous posez la question.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien l'évolution de la Guyane, je voudrais rappeler quelques chiffres : 1983, 80 000 habitants ; 1996, 130 000 à 140 000, dont 65 000 immigrés, parmi lesquels 60 % de clandestins ; taux de natalité, 5,5 % ; enfin, 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans. Mais, cette jeunesse, monsieur le député, et je vous rejoins, n'est pas un problème, c'est la chance de la Guyane.

En ce qui concerne les étudiants, le Gouvernement, année après année, accentue ses efforts en leur faveur. Nous avons cette année dégagé 110 postes supplémentaires dans le secondaire, c'est-à-dire 63 % des effectifs des départements français d'Amérique. Ce n'est pas suffisant et, en concertation avec mon collègue François Bayrou, nous nous rendrons très prochainement en Guyane pour répondre aux demandes légitimes, je le souligne, des étudiants guyanais.

Cela dit, et je réponds directement à votre question, il faut une réflexion globale sur la Guyane qui a ses particularités, comme elle a ses atouts. Lorsque nous prenons des mesures pour le développement de la pêche, il faut que les Guyanais sollicitent les emplois qui s'offrent. Lorsque nous réformons le code minier, notamment pour le secteur aurifère, il faut que ce soit les Guyanais qui sollicitent les emplois. Lorsque nous développons le tourisme, il faut que ce soit des Guyanais qui sollicitent les emplois.

M. Patrick Ollier Très bien !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Pour cela, comme je l'ai proposé, comme vous le proposez, et cela va répondre à une grande demande des socioprofessionnels, nous tiendrons au tout début de l'année des assises pour la Guyane, en Guyane, avec les Guyanais, parce que l'avenir de la Guyane passe avant tout par les Guyanais eux-mêmes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Nous en arrivons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, vendredi et samedi derniers s'est tenu à Bordeaux le dix-neuvième sommet franco-britannique. La régularité de ces rencontres ne doit pas tendre à les banaliser. Elles sont l'occasion d'échanger franchement des points de vue sur l'ensemble des sujets bilatéraux, mais également sur les questions européennes, voire internationales.

N'éludons pas les points de divergence. Ils existent, et ils peuvent être forts avec nos amis britanniques. Ils concernent notamment la monnaie, la dimension sociale de l'Union européenne, le dossier bovin, la médiation européenne au Proche-Orient. Nous souhaiterions savoir si des avancées ont pu être enregistrées sur ces chapitres.

Sur les points où la convergence paraît plus facile – le renforcement de notre coopération militaire, l'action humanitaire, les liens qui ont uni nos forces armées par le passé, qui les unissent et les uniront encore – quels progrès ont été enregistrés dans les conversations, notamment s'agissant du Zaïre et de la région des Grands Lacs ?

La diplomatie française est attachée à ce que la construction européenne ne s'inscrive pas uniquement dans un dialogue franco-allemand, mais s'enrichisse des contributions de tous nos partenaires, et notamment de ceux, comme les Britanniques ou comme les Espagnols, qui sont les plus anciens dans la construction de l'Europe. Nous souhaiterions savoir quel est le bilan de ce sommet et quelles nouvelles perspectives il a ouvertes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. C'est n'importe quoi comme question !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Le sommet franco-britannique qui s'est tenu à Bordeaux il y a quelques jours a été l'occasion pour nos deux pays et pour leurs dirigeants, le Président de la République, le Premier ministre, maire de Bordeaux (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Christian Bataille. La brosse à reluire !

M. le président. Monsieur Bataille !...

M. le ministre des affaires étrangères. ... le Premier ministre britannique, de confirmer le caractère très étroit et solidaire des relations entre nos deux gouvernements.

Je crois que rarement dans l'histoire, il est vrai assez mouvementée, des relations franco-britanniques, nous n'avons connu une période aussi favorable au développement de ces relations, que ce soit sur le plan du dialogue politique, ou dans le domaine économique, où quelques résultats remarquables ont été enregistrés au cours de ces dernières semaines.

Vous m'avez interrogé sur des points précis. Je vais m'efforcer d'y répondre.

Dans la négociation de la conférence intergouvernementale, nous avons pu constater un sérieux rapprochement de nos points de vue sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne. Britanniques comme Français sommes, en effet, convaincus qu'il faut donner

un rôle plus important aux parlements nationaux et qu'il faut modifier le processus de décision, si l'on veut que l'Union européenne puisse s'élargir dans de bonnes conditions.

S'agissant de l'Alliance atlantique, nous avons pu constater, une fois de plus, que Britanniques et Français sont également engagés dans une négociation qui vise à faire émerger l'identité de l'Europe dans cette organisation.

Enfin, s'agissant de la situation au Zaïre, monsieur le député, je vous confirme que les Britanniques ont marqué, comme nous, la nécessité et l'urgence de l'intervention internationale pour venir au secours du million de personnes réfugiées ou déplacées dont je parlais tout à l'heure.

Je crois donc qu'au total, c'est un sommet positif qui s'inscrit dans l'excellence des relations franco-britanniques. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

GENDARMERIE

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense et concerne la gendarmerie.

De nombreux échos parus dans la presse au cours de ces dernières semaines évoquent la dissolution éventuelle de certaines brigades de gendarmerie, ce qui suscite de nombreuses inquiétudes à la fois chez les élus locaux et au sein de la population.

En zone rurale, beaucoup s'inquiètent car cela accélérerait la désertification de nos campagnes.

Mais l'inquiétude est grande également en zone urbaine ou périurbaine. Dans ma région, le Nord - Pas-de-Calais, on évoque, à tort ou à raison, l'éventuelle suppression de plus d'une trentaine de brigades de gendarmerie.

M. Christian Bataille. C'est vrai !

M. Jacques Vernier. J'appelle votre attention sur les conséquences graves qui en résulteraient dans les zones qui vont être prochainement classées parmi les zones urbaines sensibles. Dans mon arrondissement de Douai, c'est précisément le cas de cinq villes, également menacées de ces suppressions.

Afin de rassurer les élus locaux, les populations, les gendarmes et leurs familles, pourriez-vous nous indiquer les axes de la réforme de la gendarmerie que vous envisagez ? Quelle en est l'implantation territoriale ? Pourriez-vous nous confirmer que, en aucun cas, on ne supprimera de brigade de gendarmerie dans les zones qui seront prochainement classées en zone urbaine sensible ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, *ministre de la défense.* Monsieur le député, comme je l'ai déjà indiqué, la loi du 21 juin 1995 et les décrets d'application du 19 septembre dernier prévoient que la gendarmerie sera, à terme, chargée de la sécurité publique dans les villes comptant moins de 20 000 habitants et n'ayant pas de continuité avec une zone urbanisée.

Cela impliquera, et implique déjà des redéploiements équilibrés entre police et gendarmerie. Ces redéploiements sont à l'étude car, compte tenu du partage des compétences, la gendarmerie aura compétence exclusive sur une zone qui comportera six millions d'habitants en plus. C'est d'ailleurs pourquoi vous avez voté dans la loi de programmation une augmentation de 4,5 % de ses effectifs avant 2002.

Qu'allons-nous faire ? Nous allons réfléchir, dans les mois qui viennent, à un dégagement de la gendarmerie des zones à compétence exclusive de la police et lui demander de remplir ses missions dans les zones de sa compétence périurbaine.

Voilà nos objectifs. Cela se fera en complète harmonie avec le ministère de l'intérieur. Les compétences propres de la gendarmerie, telles que le transfert des détenus, les continuations d'enquête, les missions militaires, seront assurées par les brigades de proximité. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Il faut nous laisser nos gendarmes !

M. le président. Nous en venons au groupe communiste.

CRAZY GEORGE'S

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Après l'émotion suscitée par l'installation du premier magasin Crazy George's, la direction générale de la consommation et de la concurrence a été chargée d'une enquête. L'ouverture du magasin est suspendue, mais ne va-t-on pas prendre prétexte d'une simple amélioration de l'information pour autoriser cette exploitation éhontée de la misère ? « On va vous voler, mais on vous le dira ! » Comme si, quand on manque de tout, on avait véritablement le choix.

Quand on fait payer aux familles les plus en difficulté deux fois plus cher que le prix courant, c'est la misère qu'on exploite, c'est le profit sur le malheur que l'on encourage, c'est le sens même de la société qui est remis en cause.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous n'avez pas le droit de cautionner, d'une manière ou d'une autre, ce scandaleux système. Il faut interdire de telles pratiques, et, si la législation n'est pas suffisante, il convient de la changer, afin que les foyers les plus modestes, les jeunes qui s'installent, puissent accéder aux biens les plus élémentaires.

Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord pour multiplier par quatre l'impôt sur les grandes fortunes (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Ce n'est pas à vous que la question s'adresse, mes chers collègues, mais au ministre.

Poursuivez, monsieur Gayssot !

M. Jean-Claude Gayssot. ... afin de financer un plan efficace de lutte contre la grande pauvreté, pour ramener la TVA au taux zéro pour les produits de première nécessité, pour réduire sensiblement les taux d'intérêt lors de l'achat des biens d'équipement indispensables, avec allon-

gement des annuités de remboursement, pour favoriser la constitution d'un livret spécifique d'épargne équipement de courte durée ouvrant l'accès à ce crédit à taux réduit, enfin pour prélever sur les immenses profits réalisés par les grandes surfaces, leurs sociétés de crédit et les banques, de manière à faciliter le crédit aux acheteurs et au petit commerce, et à aboutir à une mutualisation des risques ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, l'ouverture, samedi matin, du magasin Crazy George's, à Bobigny, a suscité des commentaires, des interrogations et une suspicion. J'ai moi-même demandé aux services de la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes de diligenter immédiatement une enquête pour prendre connaissance de ces pratiques dites novatrices. Il est apparu au terme de quelques heures d'enquête que la publicité avait le caractère d'une publicité trompeuse et mensongère.

Je suis intervenu auprès des dirigeants pour leur rappeler leurs obligations, car c'est le rôle du Gouvernement et des pouvoirs publics que de veiller à ce que la concurrence s'accomplisse sur la base de la loyauté. Nous avons le devoir de mettre les consommateurs en possession d'une information claire qui leur permette d'assumer pleinement leurs responsabilités,...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et c'est bien de cela qu'il s'agit.

J'ai demandé que tous les documents publicitaires, les prospectus, les affiches soient retirés...

M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas suffisant !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et que, dans l'attente d'une information claire, transparente et sincère, le magasin suspende ses activités.

M. Christian Bataille. C'est insuffisant !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est ce qu'ont décidé ses dirigeants.

Ainsi, le consommateur aura pleinement connaissance du contrat qui lui est proposé.

M. Jacques Brunhes. Cela ne suffit pas !

M. le ministre de l'économie et des finances. S'il paie comptant, il connaîtra le prix, naturellement. Mais s'il s'engage sur trois ans – c'est une formule proposée –, il saura ce qu'il lui en aura coûté au terme de la période, c'est-à-dire plus du double du prix payé au comptant.

M. Maxime Gremetz. C'est du vol !

M. Christian Bataille. Vous êtes complice !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il s'agit en l'occurrence de contrats de location avec option d'achat. Nous veillons à ce que le consommateur soit pleinement informé, monsieur le député. C'est le rôle des pouvoirs publics.

M. Jean-Pierre Brard. C'est du vol légalisé !

M. le ministre de l'économie et des finances. Ainsi, les plus vulnérables de nos compatriotes seront en mesure de résister à une impulsion, à une tentation d'achat. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Un peu de calme !

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, l'exploitation de la misère sous toutes ses formes est un scandale. Ce qui est aussi scandaleux, c'est la misère, et toute l'action du Gouvernement consiste à lutter contre la marginalisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, hier, dans tout le pays, de nombreuses manifestations se sont déroulées pour célébrer le 78^e anniversaire du 11 novembre 1918. La France témoignait sa reconnaissance aux Poilus de la Grande Guerre. Mais les anciens combattants et leurs associations sont inquiets.

En effet, le 5 septembre dernier, vos services, monsieur le Premier ministre, ont transmis à certains préfets de région et de département un schéma de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat.

Dans ces propositions était avancée l'idée de confier le service départemental de l'Office national des anciens combattants à une direction départementale de la santé, de la population et de la solidarité, et d'adopter le même schéma au niveau régional.

Monsieur le Premier ministre, dans un récent courrier à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre, vous avez voulu rassurer les anciens combattants. Mais, après avoir assisté au conseil parlementaire de l'Union fédérale des associations de combattants ainsi qu'à d'autres rencontres, l'inquiétude des députés communistes demeure. Le monde ancien combattant craint que de telles dispositions ne préfigurent la disparition du ministère de ces services déconcentrés de l'ONAC. Si cela était le cas, nous serions confrontés à l'abandon du concept du droit à réparation. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Toutes les associations d'anciens combattants ont vivement réagi pour s'opposer à une telle perspective. Ces associations souhaitent un engagement clair et public de votre part.

Aussi, je vous pose cette double question : le Gouvernement va-t-il respecter l'engagement du Président de la République de maintenir le ministère, ses services et l'Office national des anciens combattants ? Si la réponse est positive, le Gouvernement va-t-il maintenir les services spécifiques, et donc renoncer aux suppressions d'emplois programmées dans le budget pour 1997 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Legras. Il faut lire votre courrier, « camarade » !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, *ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.* Monsieur le député, je crois qu'il n'y a plus que vous qui, aujourd'hui, ayez une telle

inquiétude ! (*Rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Legras. Eh oui !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Vous faites référence à la journée d'hier. Vous étiez sûrement à l'Arc de Triomphe. Vous avez vu la foule qui s'y pressait. Vous avez vu le défilé de troupes. Sans doute savez-vous que le Président de la République a passé plus d'une heure avec les invalides de guerre, de Bosnie entre autres, à l'Institution nationale des invalides.

M. Jean-Pierre Brard. Et alors ?

M. Christian Bataille. Qu'en est-il sorti ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Sans doute savez-vous aussi que je me suis rendu moi-même à la clairière de Rethondes et que j'y suis resté jusqu'à dix-huit heures. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Maxime Gremetz. Et alors ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur Gremetz, vous ne me ferez pas taire. Vous n'y êtes jamais arrivé.

Sans doute savez-vous aussi, monsieur Mercieca, que toutes les associations ont été reçues hier.

Si vous êtes inquiet, c'est peut-être parce que vous essayez de propager l'inquiétude dans le pays. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs. – Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Je vous le dis de la façon la plus nette : quelle que soit l'étude de faisabilité à laquelle vous faites référence, le Président de la République n'a jamais varié d'un pouce quant au maintien du ministère des anciens combattants !

M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas comme pour la fracture sociale !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. J'ajoute que le Premier ministre m'a effectivement écrit. Je vous cite la fin de sa lettre : « Dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, je vous indique que le Gouvernement n'envisage bien sûr pas de remettre en cause l'autonomie des services existants. Je vous demande de bien vouloir informer les associations d'anciens combattants du maintien en l'état des structures actuelles. »

Monsieur le député, vous voilà informé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

EMBAUCHE ET LICENCIEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le Premier ministre, nous n'avons pas été les seuls à entendre ou à lire vos récents propos sur la simplification des procédures de

licenciement et l'accroissement de la flexibilité. Ce sont là les prétendus remèdes d'un gouvernement en déroute (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) face au chômage qui frappe plus de trois millions de nos concitoyens, remèdes sans doute à l'américaine.

Votre démenti quant à l'existence d'un projet et les propos embarrassés de M. le ministre du travail lors de la discussion de son budget ne retirent rien à l'actualité de ma question. Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement va-t-il toucher une fois encore aux droits qui protègent les travailleurs pour des résultats qui se révèlent toujours défavorables à l'emploi ? Quel est l'avenir de notre législation du travail, résultat d'une longue histoire de luttes sociales et de négociations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Durieux, je l'ai dit et je le répète, aucun projet n'est en préparation. Aucune modification n'est à prévoir en matière de licenciement.

Dans les plans sociaux, nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour limiter le recours au licenciement, notamment par l'aménagement du temps de travail.

Il est vrai toutefois que la société française est un peu timide devant l'embauche. Il importe donc d'essayer de dissiper toutes les peurs qui s'attachent à l'embauche d'un salarié.

M. Maxime Gremetz. Comme si c'était un problème de sentiment !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est d'abord un problème de simplification. Il faut aussi que les salariés bénéficient d'une formation professionnelle qui leur permette une plus grande mobilité.

Tel sera l'objet du projet de loi tendant à instaurer une formation continue tout au long de la vie.

Enfin, il faut que les entreprises soient mieux conseillées. L'administration ne doit pas se cantonner à des missions de contrôle, elle doit aussi savoir conseiller et soutenir le développement.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Plutôt que d'empiler des règlements, il faut tous les jours activer le dialogue social. C'est de cela que la société française a besoin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PRIVATISATION DE LA SFP

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Alors que le budget de l'audiovisuel public pour 1997 est marqué par un recours accru à la publicité, contrairement à tout ce qui avait été dit, la privatisation de la SFP, décidée par la majorité, est un très mauvais coup porté à la qualité des programmes français et européens. En outre, les conditions de cette privatisation sont

obscurcs et laissent dans l'incertitude les salariés de ce bel outil de production qui a fait les grandes heures de la télévision française.

Cette situation appelle quelques questions simples. Où en est le respect du calendrier ? Quels sont les dossiers de candidature réellement soumis à la commission de privatisation ? Quand les salariés de la SFP seront-ils fixés sur leur avenir ? Enfin, l'Etat va-t-il subventionner des suppressions d'emplois dans le seul secteur économique en développement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, vous parlez de secteur économique en développement. Je rappellerai, quant à moi, que la SFP a perdu 3,4 milliards de francs depuis 1992 ! Nous avons à assurer la pérennité de cette entreprise. Au passage, je fais observer que nous venons d'être condamnés par les instances européennes (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste.) à reverser 1 110 millions de francs au titre des fonds publics mis à la disposition de cette société en 1993.

Nous avons lancé la privatisation de la SFP dans les conditions que vous savez...

M. Laurent Cathala. Conditions très obscures !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... en juillet dernier. Nous avons reçu trois offres qui, à des degrés divers, ne répondaient pas pleinement à notre attente. Nous voulons sauver l'entreprise, parce que nous voulons sauver le plus grand nombre d'emplois possible.

Mme Martine David. Propos de technocrate !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous venons de recevoir une dernière offre qui émane de deux sociétés, la Compagnie générale des eaux et le groupe Havas, mais cette offre est assortie de conditions préables qui ne sont pas recevables, et notamment la révision des conventions collectives. Nous avons demandé aux intéressés, comme aux trois candidats précédents, Global Studios, LBO et M. Cressant, de revoir leurs propositions. Je souhaite que, dans les jours qui viennent,...

M. Christian Bataille. Vous remettez toujours à demain !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... nous détenons enfin des offres recevables. C'est alors que le Gouvernement fera son choix préférentiel.

M. Christian Bataille. Vous ne serez plus là !

M. le ministre de l'économie et des finances. Celui-ci tiendra compte de la situation sociale et de la pérennité de l'entreprise et sera transmis à la commission de la privatisation qui devra exprimer un avis conforme pour qu'enfin la privatisation puisse s'opérer. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Pour un franc symbolique !

ZAÏRE

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, je voudrais à mon tour faire écho à l'émotion profonde et générale qui saisit le peuple français et tous les autres peuples devant ce qui se passe au Zaïre. Nul ne peut être insensible à ce désastre, même en l'absence d'images. Tous, nous nous trouvons renvoyés à cette question qui nous est souvent formulée : à quoi servent les responsables politiques s'ils ne sont pas capables d'arrêter de tels désastres ?

M. Bernard Accoyer. Et vous, qu'avez-vous fait en 1991 ?

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, le gouvernement français a pris une série d'initiatives ; nous les approuvons. Force est toutefois de constater que, face à une situation épouvantablement difficile, sur le terrain, rien, ou presque, n'a bougé. Il faut donc aller plus loin encore.

On nous parle des Nations unies. Mais comment admettre que la décision qui concerne la vie ou la mort de centaines de milliers de personnes dépende, en définitive, de la volonté bonne ou mauvaise d'une nation, fût-elle la plus puissante du monde ?

On nous parle de l'Europe. Nous sommes parmi les premiers à souhaiter qu'elle puisse intervenir. Des propositions ont été faites, des initiatives ont été prises en ce sens mais, jusqu'à présent, rien n'a bougé.

C'est pourquoi, si aucune de ces deux solutions ne devait prévaloir, nous allons jusqu'à envisager, quelles qu'en soient les difficultés, l'éventualité d'une intervention de notre pays. Les objections sont multiples, mais que valent-elles au regard du devoir d'agir lorsque quelques dizaines de milliers de personnes sont en train de mourir ?

Monsieur le Premier ministre, je m'adresse à vous et, bien sûr, au Président de la République dont c'est la responsabilité première : nous vous demandons d'agir concrètement en faisant un pas de plus. Vous aurez à faire face à beaucoup d'objections mais vous aurez pour vous soutenir la conscience universelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Ueberschlag. M. Fabius se prend pour la conscience universelle !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, bien sûr, vous avez raison, et chacun ici comprend que la gravité de la situation appelle l'urgence de la réaction. La vie diplomatique consiste souvent à défendre les intérêts de la nation. Mais il faut aussi défendre, au-dessus d'eux, les valeurs sur lesquelles notre société est fondée et pour lesquelles nous avons si durement combattu dans le passé.

La France, la première, et jusqu'à présent, vous en conviendrez, avec la plus forte détermination...

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. ... a marqué qu'une intervention urgente de la communauté internationale était nécessaire. Je redis devant vous avec netteté qu'il faut une intervention de la communauté internationale tout entière, sans quoi ce ne sera ni possible ni efficace. Nous ne sommes plus à l'époque coloniale. L'Afrique est directement engagée. Les Africains, réunis

au sein de l'Organisation de l'unité africaine, hier, à Addis-Abeba, ont demandé l'intervention de la communauté internationale. Nous sommes maintenant devant le Conseil de sécurité.

Je le répète, il appartient à la communauté internationale tout entière d'assumer la plénitude de ses responsabilités : l'Afrique qui s'est déjà prononcée, l'Europe qui a marqué sa détermination grâce à l'initiative française...

M. Pierre Mazeaud. Mais l'Europe est incapable !

M. le ministre des affaires étrangères. ... mais aussi les Etats-Unis et le Canada.

M. Pierre Mazeaud. L'Europe n'est pas capable !

M. le ministre des affaires étrangères. Ne laissez pas penser, monsieur Fabius, que la France presse la communauté internationale au nom d'autre chose que le sens élevé qu'elle a du rôle des plus grandes nations de ce monde. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union de la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

PROCLAMATION DE JACQUES CHABAN-DELMAS COMME PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. Mes chers collègues, il y a cinquante ans – très exactement cinquante ans et deux jours – deux de nos collègues étaient élus pour la première fois à l'Assemblée nationale. Ils entamaient ainsi avec le Parlement un bail d'un demi-siècle, constamment confirmé par l'élection. Cinquante années de vie parlementaire, interrompues seulement, sous la V^e République, par leur participation au gouvernement.

J'ai rencontré ce matin, avec une délégation du bureau, pour lui exprimer l'hommage de notre assemblée, le premier d'entre eux, M. Raymond Marcellin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe socialiste.*) Sa carrière ministérielle, ainsi qu'un passage au Sénat, de 1974 à 1981, font que Raymond Marcellin aura effectivement siégé et voté en notre assemblée pendant trente ans, onze mois et sept jours. Je veux lui renouveler, en séance publique, l'expression de nos félicitations.

Le second de nos collègues, élu le 10 novembre 1946, totalise pour sa part quarante-six ans, onze mois et dix-sept jours d'appartenance à l'Assemblée nationale. En effet, seul l'exercice des fonctions de Premier ministre, du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972, aura temporairement privé notre assemblée de la présence de Jacques Chaban-Delmas. (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs.*)

Une telle fidélité à notre institution est pratiquement sans rivale en plus de deux cents ans d'histoire parlementaire. Un seul député, élu de Constantine, aura fait mieux que notre prestigieux collègue, en siégeant lui-même sans discontinuer de 1877 à 1932.

Jacques Chaban-Delmas ne devait, pour sa part, manquer aucun des scrutins législatifs qui se sont succédé au cours de ce demi-siècle. Il aura participé ainsi aux trois législatures de la IV^e République et aux dix législatures de la V^e. Pour un total de treize législatures, il aura même poussé la coquetterie jusqu'à se faire élire quatorze fois par ses électeurs de la Gironde, puisqu'il participa à une élection partielle, organisée le 20 septembre 1970.

Une carrière parlementaire aussi longue et aussi riche suffirait, à elle seule, à susciter notre admiration. Il est pourtant bien d'autres titres qui peuvent valoir à Jacques Chaban-Delmas la reconnaissance de la représentation nationale.

Il y a le résistant, le patriote, le compagnon de la Libération, entré dans l'Histoire alors qu'il n'avait pas trente ans. Il y a le ministre, le Premier ministre, la trace qu'il a laissée. Il y a, bien entendu, le maire de Bordeaux, qu'il fut pendant quarante-huit ans.

Mais pour nous, il y a sans doute plus mémorable encore. Porté à six reprises à la présidence de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas aura occupé ce fauteuil pendant, au total, seize années – dont onze sans interruption. Nul parmi les deux cent quarante autres présidents de la l'Assemblée nationale – pas même Edouard Herriot – ne peut justifier d'une telle longévité.

Ces fonctions, il les a marquées de la forte empreinte de sa personnalité. Il les a exercées pleinement, jusqu'à littéralement les incarner. C'est pourquoi, cet après-midi, c'est avant tout à notre ancien président que doit s'adresser l'hommage de notre assemblée. L'hommage de notre respect et de notre affection.

Mais il nous a semblé que les mots ne pouvaient suffire. Aussi, après avoir recueilli l'assentiment unanime de MM. les présidents de groupes parlementaires, après avoir entendu l'avis également unanime des anciens présidents vivants de l'Assemblée, je vais vous demander, mes chers collègues, de ratifier, par vos acclamations, la proposition de votre bureau, réuni ce matin, de conférer à Jacques Chaban-Delmas une distinction qu'un seul de ses nombreux prédécesseurs s'était vu jusqu'ici accorder, en le proclamant président d'honneur de l'Assemblée nationale. *(Mmes et MM. les députés et Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent longuement.)*

La parole est à M. Jacques Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le président, mon émotion est extrême et je suis comme écrasé par la décision que vous avez proposée à notre assemblée et qu'elle a prise.

Je savais, depuis longtemps, qu'il existait une grande famille parlementaire. Aujourd'hui, elle se manifeste et son existence n'est pas discutable. J'y appartiens avec honneur, avec fierté et avec cette chance inouïe de me sentir soutenu par chacun et chacune d'entre vous.

Nous avons entretenu, les uns et les autres, quelle que soit notre appartenance politique, des relations confiantes, cordiales, familiales. Cela a été possible non seulement parce que les personnes que nous sommes étai-ent attentives au respect de l'autre, mais aussi parce que nous avons été réunis, regroupés, rassemblés par un idéal dans lequel nous communions et qui peut se résumer en deux mots : la France et la République. *(Applaudissements prolongés sur tous les bancs.)*

Monsieur le président, c'est à vous d'abord que mes remerciements chaleureux s'adressent, ainsi que, si vous le permettez, à l'Assemblée tout entière, à tous nos collègues en leur souhaitant à chacun un destin salutaire.

Lorsque je cesserai de travailler, j'emporterai comme le plus grand et le plus précieux trésor cette communion d'esprit et de cœur qui nous réunit encore aujourd'hui et dont je vous remercie du fond de mon cœur. *(Applaudissements prolongés sur tous les bancs.)*

M. le président. Avant de suspendre la séance, je demande aux membres du bureau de bien vouloir me rejoindre auprès de M. Chaban-Delmas pour lui remettre l'acte consignait notre décision.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt, sous la présidence de M. Jean de Gaulle.)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1997

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits de l'intérieur et de la décentralisation.

La parole est à M. Daniel Vaillant, premier orateur inscrit.

M. Daniel Vaillant. Monsieur le ministre de l'intérieur, le 3 novembre 1995, à propos du budget de 1996, vous déclariez ici même : « Il ne s'agit pas seulement d'un débat technique ; il s'agit surtout d'un débat politique. Ce qui est en cause, c'est une certaine idée de la France, une certaine conception de l'Etat et de la société. »

Cela est vrai, monsieur le ministre : la lecture du budget de 1996 comme celle du budget pour 1997 est révélatrice de vos choix politiques, de l'idée que vous avez de l'Etat, de la sécurité et de la police.

Les parlementaires socialistes sont, comme beaucoup de Français, comme beaucoup de policiers, très inquiets. En effet, les besoins de sécurité sont réels et grandissants, les

attentes des citoyens sont fortes, d'autant que la loi républicaine est bafouée ici ou là et que les policiers eux-mêmes sont souvent découragés.

Et pourtant, depuis trois ans, les budgets passent, les erreurs persistent et les insuffisances s'accroissent.

M. Gérard Léonard. C'était avant, ça !

M. Daniel Vaillant. Le projet de budget pour 1997 que vous présentez aujourd'hui reste dans cette même logique. Le constat que je vais faire est affligeant.

La sécurité, et particulièrement la sécurité quotidienne des Français, n'est pas une priorité du Gouvernement. En effet, les crédits diminuent de 0,4 %, c'est-à-dire de plus de 2 % si l'on tient compte de l'inflation. Au-delà des chiffres, ce sont vos choix en matière de sécurité qui le démontrent.

Au moment où la situation est de plus en plus difficile, notamment dans les zones urbaines, la violence de plus en plus présente, vous ne donnez toujours pas la priorité à la police de proximité.

Par exemple : les crédits affectés aux administrations préfectorales augmentent de 8 % quand, dans le même temps, ceux de la police régressent.

Le Gouvernement privilégie la gendarmerie dans l'exercice des missions de sécurité, spécialement dans les zones périurbaines, comme l'a montré l'examen du budget de la défense. Sachez, monsieur le ministre, que nous serons très vigilants face à ce glissement nettement perceptible en matière de sécurité publique. Nous n'acceptons pas l'affaiblissement de la police nationale et républicaine au profit d'une conception militaire dans le cadre de la réforme de l'armée engagée par le Président de la République.

Au sein même de la police, vous prenez le risque de créer un décalage entre la police, la société et ses réalités économiques et sociales.

M. Gérard Léonard. Vous êtes un expert !

M. Daniel Vaillant. Les moyens humains et matériels de la police doivent avant tout répondre aux besoins de la sécurité quotidienne de nos concitoyens, là où ils vivent. Tel n'est pas votre objectif, ni votre politique.

Vous décidez, monsieur le ministre, non seulement de ne pas créer de postes de policiers titulaires, et ce pour la quatrième année consécutive, mais de réduire les effectifs de 621 emplois dont 500 policiers auxiliaires. Des orateurs censés soutenir votre action le disaient ce matin à cette tribune !

Or, contrairement à ce qui se passera dans la gendarmerie, au moment de la suppression du service national, les postes de policiers auxiliaires ne seront pas remplacés par des créations de postes titulaires.

Pourtant les besoins sont réels. Il manque à Paris 1 000 fonctionnaires. Des commissariats de plus en plus nombreux fonctionnent avec moins de la moitié des effectifs nécessaires, quand cette moitié n'est pas elle-même amputée par l'exercice de tâches indues, transferts ou gardes à l'hôpital de détenus, par exemple.

Les conséquences sont graves : moins de policiers sur la voie publique, moins de policiers dans les commissariats pour accueillir et recueillir les plaintes des citoyens, moins de policiers pour assumer les missions d'investigation et de répression. Ainsi, seulement 8 % des cambriolages sont élucidés. Aujourd'hui, monsieur le ministre, vers qui le citoyen peut-il se tourner lorsqu'il est victime d'un délit ?

M. Gérard Léonard. Sûrement pas vers vous !

M. Daniel Vaillant. Comment pouvez-vous ignorer ces réalités ?

Cette diminution des effectifs, dommageable en elle-même, s'accompagne, dans votre budget, d'une réduction des crédits de formation. On enregistre en effet une baisse de 17,5 millions de francs. Or une police qualifiée, formée, est une police plus sûre et plus efficace. Déprofessionnaliser la police nationale, c'est l'affaiblir, la rendre vulnérable. Au profit de qui, monsieur le ministre, menez-vous cette politique ? Ce n'est pas responsable de vouloir faire des économies sur la formation des policiers. Il en va de leur vie et de celles de tous.

Moins nombreuse, moins bien formée, la police nationale n'en est pas pour autant mieux rémunérée. Le simple respect des accords Durafour ne saurait faire oublier le non-paiement des heures du plan Vigipirate.

Certes vous pouvez arguer de contraintes budgétaires.

Mais, monsieur le ministre, comment se fait-il qu'actuellement des sommes très importantes ne soient pas recouvrées par le ministère des finances ? Je veux parler, vous l'aurez compris, des créances liées aux vacations funéraires et d'huissier exercées par les commissaires de police. C'est proprement incroyable !

Si le budget pour 1997 fait peu de cas des hommes, il est encore plus insuffisant quant à leurs moyens d'action.

M. Gérard Léonard. Là, vous exagérez, monsieur Vaillant !

M. Daniel Vaillant. Ce qui veut dire que jusqu'ici je n'exagérais pas ! Merci, monsieur Léonard !

Les crédits affectés au fonctionnement pour le matériel, les transmissions, les équipements immobiliers sont très en deçà des besoins pour mener à bien les missions de dissuasion, d'investigation, de répression, donc de sécurisation des citoyens.

Votre budget, monsieur le ministre, réduit de façon significative les crédits de fonctionnement, soit de 180 millions de francs.

Les crédits immobiliers sont en nette diminution par rapport à 1996 : 490 millions de francs contre 812 millions de francs en autorisations de programme et 387 millions de francs contre 552 millions de francs en crédits de paiement.

L'absence de locaux de police ou leur vétusté, c'est avant tout, monsieur le ministre, un déficit de service public de proximité, un déficit de sécurité.

M. Gérard Léonard. Il y a tant de retard à rattraper !

M. Daniel Vaillant. Faudra-t-il attendre un autre drame comme celui de Tours voilà quelques jours, un aussi triste exemple que celui de Corte, où, faute de policiers, on ferme le commissariat, pour qu'une politique sérieuse en matière de locaux soit mise en œuvre ?

Monsieur le ministre, qu'avez-vous fait du rapport de M. Genthial sur l'accueil et le suivi des plaintes ? Dans mon intervention lors de la discussion du projet de budget pour 1996, j'ai dit tout l'intérêt des propositions contenues dans ce rapport.

Sous la pression, vous avez fait quelques effets d'annonce...

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Ce n'est pas mon genre !

M. Daniel Vaillant. ... bien vite oubliés. Votre budget en est une illustration.

M. Gérard Léonard. C'est de la mauvaise foi !

M. Daniel Vaillant. Ce qui est vrai pour les commissariats est vrai aussi pour les logements des policiers.

La faible augmentation des crédits pour 1997, de 0,5 %, ne saurait être suffisante au regard des besoins et des annulations considérables que vous avez opérées en 1996 : 25 % en autorisations de programme et 11 % en crédits de paiement !

Les moyens consacrés aux transmissions sont en augmentation, mais pas à la hauteur des efforts nécessaires pour la réalisation du réseau ACROPOL comme le disait ce matin à la tribune un rapporteur de la majorité.

Ce programme est majeur pour la sécurité des policiers et le fonctionnement quotidien et opérationnel de la police nationale. Alors que vous nous annonciez sa réalisation sur l'ensemble du territoire sur sept ans au lieu de dix, aujourd'hui seule la Seine-Saint-Denis peut espérer en être éventuellement dotée en 1998, pour couvrir la seule Coupe du monde de football.

Lors de votre audition en commission des lois, vous avez évoqué des difficultés techniques. Moi, aujourd'hui, je veux vous parler de sécurité, de celle des citoyens et de celle des policiers. Je vous rappellerai par ailleurs que la gendarmerie s'est déjà dotée d'un réseau équivalent. Je crois qu'il faut chercher ailleurs la justification de cette non-réalisation d'ACROPOL.

M. Gérard Léonard. On peut en discuter !

M. Daniel Vaillant. Le constat est sévère. Votre budget est insuffisant en moyens, inadapté quant à ses missions prioritaires, décevant pour les policiers et donc inquiétant pour les citoyens. Mais il est aussi révélateur de votre incapacité à tenir vos engagements.

Les fausses promesses et les discours démagogiques de M. Pasqua dans la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité sont oubliées, enterrées. Votre budget, monsieur le ministre, signe clairement l'abandon de cette loi.

M. Gérard Léonard. Mais non !

M. Daniel Vaillant. Celle-ci prévoyait en cinq ans la création de 5 000 emplois administratifs. Actuellement, seuls 1 200 postes ont été créés : 500 en 1995 et 700 en 1996. 430 emplois sont des dégels, c'est-à-dire des emplois existant au budget mais non pourvus, donc non opérationnels.

Après les postes gelés, dégelés, on parle aujourd'hui de postes « surgelés ». Pourquoi pas congelés ? Ce n'est pas très sérieux. Je sais qu'il s'agit là du langage technocratique en cours dans certain ministère dont vous êtes manifestement dépendant. C'est malgré tout très dommageable.

Le budget pour 1997 ne prévoit aucune création d'emplois. Bien au contraire, il en supprime. Cela veut dire qu'en 1997 on ne comptera plus que l'exécution des prévisions établies pour une année, soit 1 152 créations effectives. En matière d'immobilier, la loi prévoyait une moyenne de 995 millions de francs par an en autorisations de programme. Le retard est considérable : 950 millions sur trois ans, soit 32 p. 100 du programme initial.

Concernant les transmissions, la programmation prévoyait 2 070 millions de francs sur cinq ans. Nous n'en sommes, au bout de trois ans, qu'à l'équivalent de deux tranches annuelles !

Concernant le parc lourd de la police nationale, sur une programmation de 285 millions de francs sur trois ans, il manque 40 millions.

M. Gérard Léonard. En trois ans, on a fait plus que vous en dix ans !

M. Daniel Vaillant. Les élus socialistes savaient que vous n'auriez pas les moyens ni la volonté de réaliser les objectifs de la LOPS. Tout le monde sait aujourd'hui que vous ne la réaliserez pas...

M. Christian Dupuy. Ils exigent l'application d'une loi qu'ils ont combattue ! C'est extraordinaire !

M. Daniel Vaillant. Non, vous ne la réaliserez pas, pour peu que vous le souhaitiez, ni dans les cinq ans initialement prévus ni dans les six ans, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu en commission des lois, ni même, selon moi, dans les dix ans.

Votre prédécesseur comme vous-même avez berné les policiers, les citoyens et la représentation nationale.

Le Président de la République a été élu sur fond de promesses, vous gouvernez sur fond de renoncement. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Aujourd'hui plus personne n'est dupe : ni les citoyens, ni les policiers, ni même les élus censés soutenir votre action.

Votre budget, monsieur le ministre, traduit effectivement l'idée que vous avez de l'Etat, un Etat affaibli, défaillant dans l'exercice de ses missions. Il traduit l'idée que vous avez de la sécurité, une sécurité inadaptée aux besoins et aux réalités du terrain.

M. Gérard Léonard. Vous ne pouvez pas dire cela !

M. Daniel Vaillant. Votre budget traduit l'idée que vous avez de la police, une police trop bureaucratisée et trop centralisée. De surcroît, il laisse les citoyens dans l'incompréhension, dans une situation où la délinquance et la criminalité progressent sans être combattues, comme les Français le voudraient majoritairement.

Vous avez annoncé une baisse globale de la délinquance et de la criminalité de 10 % en deux ans.

M. Christian Vanneste. C'est la vérité !

M. Daniel Vaillant. La réalité, chacun peut la voir dans son quartier, son arrondissement, sa commune. C'est une aggravation de la délinquance, notamment des agressions sur la voie publique, contre les personnes, un développement des tensions et bien souvent des violences, une augmentation des trafics de stupéfiants avec le cortège de drames qui en découlent.

Si vous écoutiez les Français et les fonctionnaires de votre ministère, ils vous diraient que la situation se détériore partout, et pas seulement dans les quartiers sensibles. Ils vous diraient que les institutions publiques sont souvent dépassées parce qu'elles ne sont pas présentes là où il faut, quand il le faut.

M. Gérard Léonard. Quel discours sécuritaire !

M. Daniel Vaillant. Monsieur le ministre, votre projet de budget tourne le dos à l'urgence d'une meilleure sécurité quotidienne. Il affaiblit volontairement la police nationale et laisse ainsi la porte ouverte aux polices municipales ou aux sociétés de gardiennage, qui vont de ce fait se multiplier, avec les risques graves que cela comporte.

M. Gérard Léonard. C'est un procès d'intention !

M. Daniel Vaillant. Vous renoncez à la police de proximité au moment où elle devrait être une absolue priorité.

Votre projet de budget porte la marque de l'immobilisme, de l'attentisme, de l'archaïsme.

La réforme pour une plus grande efficacité de la police, une meilleure sécurité des citoyens est ailleurs, dans une approche plus pragmatique, plus réaliste, plus ouverte sur l'environnement social, sur la ville, sur les quartiers, sur les habitants eux-mêmes.

La réforme, c'est avant tout développer une police de proximité pour assurer la sécurité des citoyens. Voilà la priorité !

Cela ne veut pas dire affecter plus de moyens. Cela veut dire mieux les répartir.

Comment pouvez-vous justifier aujourd'hui que l'Etat affecte 30 000 CRS et gendarmes mobiles à des missions de maintien de l'ordre ?

Comment pouvez-vous justifier que des effectifs de police affectés dans des secteurs en difficulté soient régulièrement utilisés à des services d'ordre pour des manifestations sportives ou culturelles ?

Comment pouvez-vous justifier des écarts de un à six en nombre de policiers par habitant selon les régions urbanisées ?

Développer une vraie police de proximité, c'est répartir géographiquement les effectifs là où ils sont nécessaires et efficaces, c'est-à-dire dans les zones où se posent des problèmes.

Développer une police de proximité, c'est redéployer les effectifs sur la voie publique, au contact des réalités et de la population.

Développer une police de proximité, c'est aussi redéfinir l'articulation police-gendarmerie dans une politique globale de gestion des effectifs qui concourent à la sécurité publique.

Des contrats locaux de sécurité pourraient être mis en place, associant la police, les autres services de l'Etat, les collectivités locales et les associations dans la mise en œuvre et le suivi d'une action locale de sécurité, répondant ainsi au plus près aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

La police de proximité doit aussi avoir toute sa place dans les missions d'investigation et de répression. Cela suppose une meilleure coordination entre les services. Cela demande de répondre plus efficacement aux citoyens victimes de délits. Le faible taux d'élucidation des affaires, les classements de dossiers – reprenez le rapport Genhial que vous avez si vite oublié, monsieur le ministre – conduisent le citoyen à un triple sentiment d'impunité pour le délinquant, d'abandon pour la victime et de déconsidération pour la police.

Cela nécessite enfin de vrais moyens pour les missions d'investigation et de répression. La délinquance financière augmente, les activités mafieuses s'accroissent et les trafics de stupéfiants progressent. Cette délinquance a désormais une dimension européenne, voire internationale. La réponse policière doit se situer au même niveau, notamment européen.

Telle est l'approche des parlementaires socialistes : une police plus souple pour répondre aux contraintes du terrain, plus ouverte sur son environnement, plus présente, plus efficace et mieux formée.

Vous aviez raison, monsieur le ministre ; il ne s'agit pas d'un débat technique, mais d'un débat politique. Votre projet de budget est à l'image de l'idée que vous avez de la police, de la sécurité, de la société, de l'Etat et de la France. Il est conservateur. Je le trouve archaïque. Je ne le trouve pas juste.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'insécurité vécue au quotidien par des millions de Français est un phénomène social qui s'aggrave.

Tel est, monsieur le ministre de l'intérieur, le constat qu'une fois encore je suis contraint de faire lors de l'examen des crédits de votre ministère.

En octobre 1993, premier budget de la nouvelle majorité RPR-UDF, le rapporteur spécial, M. Rossi, rédigeait un chapitre particulier intitulé « Le développement préoccupant des zones de non-droit ». Il y évoquait ces quartiers où « la République n'existe plus ».

Trois ans après, dans certaines cités ou certains quartiers, le droit n'arrive toujours pas à s'exercer. Il est, hélas ! banal de constater que des dealers ou autres délinquants trafiquent en plein jour, que des cités entières deviennent invivables, que l'insécurité dans les établissements scolaires s'amplifie et que les parents et les enseignants nous disent leurs inquiétudes.

Monsieur le ministre, n'êtes-vous pas alerté par l'ampleur et la gravité des problèmes qui se posent dans tout le pays, y compris à la campagne, mais surtout dans les zones urbaines, à Lyon, à Strasbourg, à Tours, ou à Cayenne, pour ne prendre que des exemples récents ?

L'insécurité vécue par nos concitoyens est le résultat de la véritable tourmente sociale que vit notre pays. Le drame du chômage et des inégalités de masse, la gravité de l'échec scolaire, la dislocation des liens sociaux, conduisent inéluctablement à la perte de repères moraux, à la montée de la criminalité et de la toxicomanie.

M. François Grosdidier. Qui a dit qu'il est interdit d'interdire ? Vous récoltez ce que vous avez semé !

M. Jacques Brunhes. L'aggravation de l'insécurité va de pair avec l'aggravation de la crise. Elles se nourrissent l'une de l'autre. Il n'est pire terreau pour « l'insécurité publique » que « l'insécurité sociale ».

Or les orientations du Gouvernement accentuent les inégalités et les exclusions. Elles rendent plus profonde la crise de la société.

Nous l'avons dit bien souvent : les questions posées n'appellent pas seulement des réponses sécuritaires. Elles exigent des volontés politiques à l'opposé de celles du Gouvernement.

Mais on cherche aussi en vain dans votre budget, monsieur le ministre, les réponses policières qu'exige le pays. Je dis bien « exige ». Car la sécurité publique est une des missions de souveraineté inscrites dans la Constitution même. La sécurité est un droit. La nation réclame la garantie des libertés et de l'ordre public.

Et nous ne trouvons de réponse satisfaisante ni dans votre budget ni dans votre nouveau règlement d'emploi de la police nationale, ni dans votre instruction sur l'organisation du travail.

Je ne ferai pas une analyse comptable des crédits de la police. Leur contraction en francs constants, comme l'indiquent nos rapporteurs, remet en cause la loi d'orientation. Elle affecte tous les secteurs, notamment les moyens de fonctionnement, de modernisation, de formation, d'équipement, d'informatique, de recherche, et en particulier de personnel. A ce sujet, je vous demanderai sim-

plement, monsieur le ministre, si vous mesurez l'ampleur de la crise de confiance grave, et qui dure. Elle traverse tous les corps de la police nationale, notamment des policiers de base.

Ils se sentent incompris. Comment ne pas relever la dégradation du climat psychologique et moral dans la police, où le nombre de suicides révèle sans doute la profondeur du mal ?

Les policiers exercent leurs missions dans des conditions difficiles, complexes, dangereuses souvent. Ils méritent d'être entendus. Or les revendications fortes qu'ils expriment ne sont pas prises en compte dans votre budget.

Il en est ainsi, par exemple, des effectifs. En huit ans, la police urbaine a perdu plus de 1 000 fonctionnaires. Or vous passez de 137 459 agents en 1996 à 136 839 en 1997, soit un solde négatif de 621 agents. Cette réduction d'effectifs affecte toutes les catégories : personnels actifs, civils, en tenue, personnels administratifs, personnels ouvriers.

Il manque des personnels de police dans les commissariats. Il manque des commissariats dans des villes importantes.

Pour pallier le manque criant de personnel depuis 1985 ont été recrutés des jeunes appelés du contingent, sans formation suffisante, qui ne restent sur le terrain que quelques mois. Ce qui n'était hier qu'un apport complémentaire est devenu au fil des ans un élément essentiel du dispositif, avec 9 000 emplois budgétaires. On peut s'interroger sur la manière dont seront remplacés ces auxiliaires de police lorsque le service national aura été supprimé. Il est, en effet, peu probable qu'un recrutement fondé sur le volontariat permette d'atteindre les mêmes effectifs.

Mais je répète une fois encore qu'on ne s'improvise pas policier. C'est un métier difficile qui exige une véritable formation et un encadrement sous la responsabilité de l'Etat. C'est un métier qui exige aussi considération.

S'agissant de l'aménagement des rythmes de travail, la réforme que vous proposez est massivement rejetée.

Les intéressés pensent que non seulement elle ne répondra pas aux besoins de sécurité des citoyens, mais qu'elle aggravera encore les conditions de vie et de travail des policiers...

M. François Grosdidier. C'est de l'intox !

M. Jacques Brunhes. ... en portant atteinte à leurs droits en matière de stabilité du lieu de travail, de régularité des horaires et de liberté de choix des périodes de congés.

M. François Grosdidier. Désinformation !

M. Jacques Brunhes. Allez-le-leur dire !

Les carences des services de police, monsieur le ministre, sont à rechercher dans la mauvaise organisation de la police nationale, morcelée en de multiples brigades spécialisées, et surtout dans l'insuffisance des effectifs dans les commissariats due à l'absence de création de véritables emplois depuis des années.

Qu'est-il advenu du plan quinquennal de 5 000 agents administratifs et techniques ? Aucun crédit n'est prévu pour le financer.

Or ce plan visait essentiellement à mettre plus de policiers dans la rue. Sans aucun doute le redéploiement de la police est-il nécessaire pour assurer le service public. Mais il ne peut se faire sans moyens nouveaux administratifs et techniques puisque ces tâches ne disparaîtront pas.

Il faut plus de policiers affectés à l'ilotage. Ilotage qui a diminué et dont la qualité s'est dégradée. Aucun rapporteur, spécial ou pour avis, n'a évalué le nombre de gardiens qui serait nécessaire pour développer l'ilotage comme il conviendrait. Il avait été estimé à 3 800 en 1992. Que serait-il aujourd'hui ?

Le désengagement projeté de la force publique d'Etat de ses missions dites de proximité au quotidien, de prévention, de dissuasion pour aller vers des missions répressives tend aussi à transférer les charges de la sécurité publique sur les collectivités territoriales.

M. Gérard Léonard. Mais non !

M. Jacques Brunhes. Les polices municipales ainsi mises en avant n'auront jamais les moyens ni les capacités fonctionnelles d'une telle mutation.

La sécurité de la population devient au demeurant de plus en plus inégalitaire et ségrégative en fonction des moyens financiers des communes.

Or la sécurisation de proximité est un devoir d'Etat. Elle ne peut être déléguée. Et nous ne cachons pas notre inquiétude pour l'avenir du service public de la police nationale devant la prolifération des polices municipales, voire des polices parallèles, sous couvert de gardiennage.

Monsieur le ministre, permettez-moi deux brèves questions incidentes.

La première sur la Corse. Aujourd'hui, la légalité y est violée quotidiennement. Les attentats et les crimes y restent impunis. La mission d'information parlementaire qui vient de se constituer aura à dire la responsabilité aussi du Gouvernement dans cette situation. Mais, monsieur le ministre, entendez-vous faire respecter en Corse les lois de la République ?

Ma seconde question porte sur l'affaire Foll. Je vous ai interrogé en commission. Vous avez bien voulu répondre, mais pas tout à fait à ma question. Je la repose donc. Un hebdomadaire écrit, à ce sujet, certes sur un ton polémique : « En confirmant le commissaire Olivier Foll dans ses fonctions malgré le retrait de son habilitation de police judiciaire, Jean-Louis Debré pourra bientôt se vanter d'être à l'origine d'une grande réforme : la fin de l'Etat de droit. »

Monsieur le ministre, ma question, dénuée de tout esprit polémique,...

M. Gérard Léonard. Précaution oratoire !

M. Jacques Brunhes. ... est simple : entendez-vous respecter les décisions judiciaires ?

M. François Grosdidier. De toute façon, c'est de la « justice bourgeoise » ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Brunhes. Pour conclure, j'en reviens à votre projet de budget. Il est très insuffisant au regard des besoins. Etes-vous même certain, monsieur le ministre, qu'il sera exécuté ? En 1996, un gel de 5 % des crédits est intervenu. A-t-on quelque garantie qu'il n'en sera pas de même en 1997 ?

Les très diverses organisations syndicales que j'ai rencontrées m'ont dit leur hostilité, déjà exprimée en mai, reprise ces jours-ci, à la privatisation, à la militarisation et à la municipalisation de la police.

C'est également l'opinion que nous avons toujours défendue à cette tribune. A la question : « Quelle police, et pour quoi faire ? », notre réponse est simple : « Nous voulons une police républicaine, formée et équipée pour assurer correctement sa mission de service public de protection des citoyens et des biens. »

C'est parce que nous ne trouvons pas dans la loi d'orientation les réponses aux préoccupations des citoyens que nous ne l'avons pas votée. C'est pour la même raison que nous ne voterons pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaiterais tout d'abord vous adresser, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, un message de félicitations pour l'efficacité du travail que vous accomplissez dans des conditions difficiles.

Mme Thérèse Aillaud. C'est vrai !

M. François Grosdidier. Qu'il s'agisse de la lutte contre la délinquance, la drogue, l'immigration clandestine ou le terrorisme, les résultats que vous avez obtenus depuis dix-huit mois sont excellents. Les chiffres l'attestent, même si l'insécurité demeure intolérable pour nos concitoyens.

La France n'a connu qu'à deux moments de son histoire contemporaine une diminution de la délinquance, à deux moments seulement, de 1986 à 1988, alors que Jacques Chirac était Premier ministre, et depuis 1995, c'est-à-dire depuis qu'il est Président de la République et que vous êtes ministre de l'intérieur.

C'est une réalité objective et incontestable.

Poursuivez cette politique, monsieur le ministre ! Elle est la bonne, et les Français l'approuvent.

Quant à votre budget, il est raisonnable, exigeant, mais équilibré.

Raisonnable, car il s'inscrit dans le cadre fixé par le Président de la République et le Premier ministre, à savoir la réduction des déficits publics et la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages.

Il ne s'agit plus, comme hier, de dépenser sans compter. Parce que, en plus du laxisme judiciaire, les socialistes pratiquaient le laxisme budgétaire. 1981 : 400 milliards de francs de dette publique. 1995 : 3 600 milliards ; 1981 : 7 800 francs de dette publique par habitant. 1995 : 60 000 francs par habitant.

Les seuls intérêts de la dette représentent un budget comparable à celui de l'éducation ou de la défense.

Avec les socialistes, l'Etat achetait au Crazy George's, toutes les semaines et tous les ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Parlez donc de ce que vous faites !

M. François Grosdidier. Chaque année, les socialistes ont emprunté pour payer les intérêts de la dette. Pour ce motif, un chef d'entreprise irait en prison !

M. Bernard Derosier. Il faut en parler à M. Tiberi !

M. François Grosdidier. Les dirigeants socialistes ont certes été renvoyés dans l'opposition, mais sans rien perdre de leur arrogance, de leur superbe et de leurs idées fausses.

M. Augustin Bonrepaux. Balayez devant votre porte !

M. François Grosdidier. Ils nous proposent aujourd'hui, dans une union de la gauche renouvelée, de revenir aux errements du passé.

D'abord, par une relance non sélective de la consommation, c'est-à-dire par une distribution de l'argent que l'on n'a pas pour relancer les importations plus vite que la production nationale.

Ensuite, par la création d'emplois publics – un million d'emplois publics avaient été créés en 1981, avec simultanément, 2 millions de chômeurs.

Alors, il faut féliciter le gouvernement d'Alain Juppé d'avoir le courage de maîtriser les dépenses et les déficits. Cette maîtrise d'autant plus remarquable qu'elle s'accompagne d'une diminution des impôts.

M. Jean-Claude Lefort. Et le chômage ?

M. Augustin Bonrepaux. Personne ne vous croit, monsieur Grosdidier !

M. François Grosdidier. C'est un budget exigeant mais équilibré, qui préserve les capacités opérationnelles des services et les grands programmes de modernisation en cours.

M. Jean-Claude Lefort. On dirait un tract !

M. François Grosdidier. Ainsi, ce budget, hors recherche, collectivités locales et élections, avec 50 milliards, est en légère progression.

Avec 28 milliards de francs, le budget de la police reste stable.

Quant aux personnels, les engagements en matière indemnitaire sont respectés et les effectifs de police globalement maintenus.

L'effort en faveur du logement des policiers bénéficie de dotations importantes : 160 millions de francs en autorisations de programme, ce qui offrira plus de 900 logements nouveaux aux personnels de police.

M. René Carpentier. Et vous croyez que c'est suffisant !

M. François Grosdidier. Les moyens de fonctionnement des services – 4 milliards – permettront de poursuivre les principales actions de modernisation.

Les crédits d'équipement s'élèvent à 900 millions de francs, dont les crédits nécessaires au projet ACROPOL.

Le programme immobilier sera poursuivi, avec la livraison d'environ 50 000 mètres carrés de locaux en 1997.

Par ailleurs, les crédits de l'administration générale et de la sécurité civile sont en progression de 2 %, avec un effort prioritaire pour l'équipement, en accroissement de 20 %.

L'administration territoriale bénéficiera du renfort d'une centaine d'agents, auxquels s'ajouteront vingt-cinq emplois transférés de l'administration centrale vers les préfetures.

Quant à la sécurité civile, le renouvellement de sa flotte est engagé pour les hélicoptères et achevé pour les Canadairs.

Mais ce budget, qui s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité votée en janvier 1995, engage la police nationale dans la voie d'une réorganisation majeure.

Et bravo, monsieur le ministre, pour la rapidité avec laquelle vous vous y employez !

Des textes réglementaires, notamment sur la réforme des corps de la police, ont déjà été publiés.

Les missions des différents acteurs de la sécurité ont été clarifiées.

Le principe fondamental de la responsabilité et du commandement a été réaffirmé.

Enfin, le règlement général d'emploi vient d'être adapté.

Car il était temps de repenser l'organisation du travail de la police, de modifier des comportements et des habitudes qui entravent l'efficacité de ses services.

Il en va du bien-être des policiers, de leur équilibre psychologique, moral et familial, autant que de l'efficacité de la police et de sa présence sur le terrain.

Alors, ici ou là, y compris dans cette assemblée, s'élèvent des voix pour critiquer, voire condamner, la réforme sur les rythmes et pour préserver la sacro-sainte « cinquième brigade ».

On colporte le bruit que les policiers vont devoir travailler plus d'heures par semaine et que le nombre global de jours de congé sera remis en cause.

Je crois que, au royaume de la désinformation, nous avons franchi une étape supplémentaire. Il est bon, ici, de rétablir quelques vérités.

Cette réforme, vous en avez, monsieur le ministre, décrit toutes ses modalités et implications. Elle constitue un enjeu capital, ainsi que la démontré ce matin notre collègue Gérard Léonard en fin connaisseur du dossier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Marsaud. C'est vrai !

M. François Grosdidier. Elle doit aboutir à l'abandon du système actuel dit « 3-2 », trois jours de travail, deux jours de repos, au profit d'un système fondé sur des rythmes plus réguliers : quatre jours de travail, deux jours de repos.

Le système actuel est inadapté. Ainsi, au deuxième jour du cycle, le fonctionnaire travaille seize heures trente sur vingt-quatre. Ce système serait interdit dans une entreprise privée.

Par ailleurs, les horaires chaotiques de travail des policiers désorganisent leur vie familiale et entraînent fréquemment des troubles du sommeil, notamment chez les fonctionnaires les moins jeunes.

Il arrive que, pour faire face à un événement imprévu, les policiers soient astreints à des heures de travail supplémentaires ou qu'ils soient rappelés d'urgence, de jour comme de nuit, pour pallier une insuffisance d'effectifs dans leur service.

Les nombreuses récupérations obèrent un peu plus la disponibilité des effectifs.

La nouvelle organisation, dite du système 4-2, doit permettre d'équilibrer davantage tout au long de la semaine le temps de travail des policiers. En aucun cas, la durée hebdomadaire de travail ne sera modifiée. Seuls changent le nombre de vacations et leur régularité.

Cette réforme permettra, de plus, de dégager un nombre important de fonctionnaires, qui pourront ainsi renforcer des unités spécialisées dans les très grandes circonscriptions de police ou bien encore permettre la création de patrouilles de quatre ou cinq fonctionnaires dans les petites circonscriptions.

Il fallait vraiment engager cette réforme, qui doit faire deux gagnants : le personnel de police et la population.

Sachez, monsieur le ministre, que le groupe du RPR vous soutient sans réserves dans cette entreprise, qui sera décisive pour l'avenir de la police nationale, son efficacité et donc sa crédibilité.

Une bonne politique est autant qualitative que quantitative.

L'opposition protestera toujours contre le manque de moyens.

Elle vous reprochera toujours de ne pas dépenser l'argent qu'elle ne vous a pas laissé, et, pire, l'argent qu'elle a dépensé par anticipation en endettant le pays.

M. Christian Dupuy. C'est vrai !

M. François Grosdidier. Heureusement, monsieur le ministre, que, à défaut de pouvoir dépenser davantage, vous savez dépenser mieux ! En témoigne la réforme que j'évoquais. L'attestent aussi vos succès dans la lutte contre l'immigration clandestine.

M. Jean-Claude Lefort. Justement !

M. François Grosdidier. Depuis le 1^{er} mai 1995, 18 500 étrangers en situation irrégulière, soit plus de mille par mois, ont été reconduits à la frontière.

Surtout, vous avez « mis le paquet » dans la lutte contre l'emploi des immigrés clandestins,...

M. Christian Dupuy. Immigrés illégaux !

M. François Grosdidier. ... contre les nouveaux esclavagistes, que nous devons combattre impitoyablement !

M. Paul-Louis Tenaillon. Très bien !

M. François Grosdidier. Au cours des dix premiers mois, les services de la DICCILEC ont interpellé 949 employeurs de main-d'œuvre clandestine, démantelé 34 ateliers clandestins, et appréhendé 932 « passeurs » ou « logeurs ». Ces résultats sont positifs, mais il faudra aller encore plus loin.

C'est l'objet même du projet de loi sur l'immigration que vous avez présenté mercredi dernier au conseil des ministres.

Ces dispositions, attendues par les Français, vont dans la bonne direction.

En effet, nos concitoyens n'ont pas compris ces lourdeurs administratives et juridiques qui ont empêché la police d'agir rapidement pour faire évacuer les immigrés en situation irrégulière qui avaient envahi, cet été, l'église Saint-Bernard, à Paris.

M. Jean-Claude Lefort. Une intervention à coups de hache !

M. François Grosdidier. Ce texte apporte des réponses claires aux difficultés pratiques observées dans l'application des lois Pasqua.

Prolongation de la rétention administrative, visite des véhicules, compétence accrue des maires pour les certificats d'hébergement, pouvoir pour les policiers de pénétrer dans les entreprises : voilà qui complétera l'arsenal législatif établi par votre prédécesseur, Charles Pasqua.

Avant de conclure, je dirai un mot de la décentralisation.

Le projet de budget pour 1997 traduit fidèlement les engagements pris l'année dernière par le Gouvernement à l'égard des collectivités territoriales.

Il assure le maintien du pouvoir d'achat des dotations par une progression globale, égale à la hausse des prix prévisionnelle, soit près de 400 millions de francs par rapport aux crédits qui auraient été versés sans la mise en œuvre du pacte de stabilité.

Je ne reviendrai pas sur l'article 20 relatif à la REI que nous avons écarté lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances.

La garantie de l'évolution des recettes est une chose. Mais les élus sont également soucieux de prévenir tout transfert de charges rampantes.

Paul Girod nous a montré, dans son excellent rapport, que les ressources réelles transférées par l'Etat en compensation des transferts de compétences aux départements et régions se sont révélées constamment supérieures au droit à compensation.

C'est donc bien aux gouvernements socialistes que l'on doit l'augmentation actuelle de la fiscalité locale.

M. Augustin Bonrepaux. Vous savez que nous sommes en 1996 ? Vous avez perdu la mémoire !

M. François Grosdidier. Bref, jamais depuis la décentralisation, les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales n'ont été aussi clairs et stables, aussi lisibles et visibles.

C'est d'autant plus méritoire, monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, dans un contexte d'une telle rigueur budgétaire.

Le groupe du RPR salue votre courage, votre sérieux et votre fiabilité.

Vous rompez avec le double langage : celui qui était tenu dans les rapports avec les collectivités territoriales, et surtout celui qui disait que la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde mais qui combattait – et qui combat toujours – tout acte concret de lutte contre l'immigration clandestine.

Vous rompez avec un double laxisme : le laxisme judiciaire et le laxisme budgétaire.

Oui ! le groupe du RPR salue votre courage et votera votre projet de budget, pour ses chiffres et surtout pour son esprit, que marquent le sens de la responsabilité et le sens de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. Pasqua l'a dit : c'est la déconfiture !

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre de l'intérieur, répond à l'évidence – mais il faut parfois rappeler les évidences – aux impératifs du fonctionnement du ministre du quotidien de la République, comme à la nécessité de l'effort collectif pour le rétablissement des finances publiques.

Je tiens à ajouter que ce domaine, comme celui de la défense, ne se prête pas à la polémique. Il s'agit de l'ordre républicain. Et s'il m'est permis d'évoquer les fonctions que j'ai exercées autrefois à une époque où j'ai servi des ministres aussi bien de droite que de gauche,...

M. Bernard Derosier. C'est vrai !

M. Yves Bonnet. ... je dirai que je ne rends hommage qu'à ceux qui ont été de bons ministres et que les bons ministres ne sont ni de droite ni de gauche. Gaston Defferre, Pierre Joxe, Charles Pasqua ou Raymond Marcellin ont été de bons ministres, comme vous-même l'êtes, parce qu'ils ont su s'abstraire de toute polémique.

Il s'agit de la République, laquelle est parfois menacée dans ses fondements. Très honnêtement, nous devons, mes chers collègues, examiner ce budget avec le souci d'assurer au mieux la sécurité de nos concitoyens et le fonctionnement des institutions de la République.

En ses deux volets, qu'il s'agisse de la sécurité de l'Etat et du citoyen – et je n'hésite pas à mettre la sécurité de l'Etat avant celle du citoyen –, ou qu'il s'agisse de l'admini-

nistration de l'Etat et de la proximité, c'est-à-dire la décentralisation, le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, se situe dans la continuité – je dis bien dans la continuité – d'une action menée depuis plusieurs années et que tous les gouvernements ont à cœur d'assurer : cela a été le cas de tous ceux que j'ai eu l'honneur de servir.

Il serait d'élémentaire facilité de vous en donner acte et de tourner la page ou d'oublier le fascicule, sans polémique, si ne devaient être soulignés les points forts et formulés des propositions.

Le fait majeur de votre projet de budget, monsieur le ministre, réside dans l'intégration, pour la première fois, des conséquences de la réorganisation de la police nationale. Celle-ci procède d'une triple volonté.

La volonté de mieux déployer les effectifs sur le terrain – cette mesure est celle qui suscite le plus de discussion – avec la modulation du cycle de travail qui revient à un rythme de quatre jours de travail-deux jours de repos, au lieu de trois jours de travail-deux jours de repos, rythme qui me paraît compatible avec des conditions de travail réhumanisées et un gain substantiel de temps pour le service et la poursuite de la politique de spécialisation des directions.

La tendance est inversée et à la déshumanisation de la fonction de sécurité devrait succéder la recherche d'un meilleur environnement pour le policier dans son service et hors de son service, et pour la fonction qui exige à la fois présence sur le terrain et dialogue avec la population.

Comment concevoir qu'un policier harassé, fatigué, irrité, stressé pourrait-il dialoguer utilement et sereinement avec la population ? A cet égard, le rapport Cécaldi et le rapport Revel, qui comporte de nombreuses fautes d'orthographe, sont édifiants.

Vous avez souligné l'importance de cette réforme. Je le fais à mon tour. En mon âme et conscience, je crois qu'elle est fondamentale. Elle replace en effet la police à un niveau d'intervention compatible avec ses missions : les forces de police, moins stressées, plus disponibles, seront plus nombreuses sur le terrain.

La fonction de police est mise au premier rang. Et nulle personne de bonne foi n'en contestera la nécessité. Point n'est besoin de réclamer davantage d'effectifs – je l'ai toujours dit, et je l'ai même écrit –, dès lors qu'une organisation plus intelligente accroît la présence effective sur le terrain.

Parallèlement à cette remise en ordre, la réorganisation de la sécurité publique, qui donne à chaque chef de service la latitude d'une adaptation au contexte local – à cet égard, les circulaires du directeur de la sécurité publique sont éloquentes –, s'accompagne d'une restauration de l'autorité, celle des commissaires, c'est-à-dire le corps de conception et de direction, selon le nouveau nom, comme celle de l'encadrement, c'est-à-dire le corps de commandement et d'encadrement. Au-delà des mots – je préfère pour ma part le terme de commissaire – la réalité demeure.

L'extension de la qualité d'OPJ est également une mesure intelligente. Lorsque l'on compare le volume des affaires que doit traiter la police nationale et ses effectifs en officiers de police judiciaire, il est évident qu'il y a une inadéquation. Vous avez commencé à la corriger, mais il faut aller plus loin.

La deuxième volonté qui préside à cette réorganisation est de donner aux policiers des conditions de vie très sensiblement améliorées – mon collègue Grosdidier a insisté

à juste titre sur ce point –, avec une politique du logement complémentaire de celle que j'ai déjà évoquée. Là aussi, il faut aller plus loin. On ne peut pas réclamer aux policiers d'habiter sur leur lieu de travail, si leurs conditions de vie, leurs conditions de logement ne sont pas très sensiblement améliorées. Vos efforts en la matière, monsieur le ministre, doivent être salués, mais permettez-moi de vous dire, en toute amitié, qu'il faut aller encore plus loin, et beaucoup plus loin.

M. Gérard Léonard. Le retard à rattraper est tellement grand !

M. Yves Bonnet. Quel retard, en effet !

Enfin, la réorganisation de la police nationale repose sur la volonté de poursuivre l'équipement et la modernisation, avec l'informatisation des données d'identification et de gestion. A cet égard, il faut souligner combien a été intelligente l'initiative de Pierre Joxe de créer une police scientifique et technique. Nous sommes ici dans la continuité républicaine. Pour vous avoir interpellé sur ce sujet, monsieur le ministre, je me réjouis du redémarrage en Ile-de-France du projet ACROPOL.

Toutefois, mes louanges s'accompagnent d'une réserve. Je regrette vivement que soit diminué l'effectif des commissaires de police de 2 200 à 1 700, tant la nécessité du renforcement de l'encadrement s'impose aux directions les plus spécialisées : la DST – vous me pardonnerez d'en parler, mais c'est un pur hasard –, les renseignements généraux et la direction centrale de la police judiciaire. En effet, comme dans l'armée, il est nécessaire d'avoir un encadrement de plus en plus présent, de plus en plus spécialisé. Ce n'est pas le moment de diminuer l'effectif des commissaires de police.

Je formule la même observation à propos de la réduction du nombre des officiers du corps de commandement et d'encadrement de 17 000 à 12 000.

J'exprime toutes réserves sur ces deux points, mais, je le répète, la réforme me paraît bien engagée.

Enfin, je formule de nouveau le souhait d'une ligne budgétaire unique qui permettrait de donner à un service spécialisé comme la direction de la surveillance du territoire l'autonomie de gestion qui lui est indispensable dans la spécificité de ses interventions.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Yves Bonnet. Je conclus, monsieur le président.

Je ne dirai que quelques mots de l'administration territoriale. Je souhaite que l'on procède enfin, au niveau de l'administration préfectorale, à une remise à plat qui permettrait de traiter les préfetures de façon égale et de sortir de l'ancien régime, hérité des conseils généraux.

A mon avis, monsieur le ministre, compte tenu des moyens qui sont les vôtres et de la participation de votre ministère à l'effort de redressement des finances publiques, vous ne pouviez pas faire mieux. Vous avez pris une bonne direction en réorganisant le temps de travail des gardiens de la paix. Je souhaite que nous puissions, l'année prochaine, vous exprimer notre satisfaction sur l'application effective de cette réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre de la décentralisation, si je commençais mon propos en vous disant que votre budget est un bon budget, vous n'en croiriez pas vos oreilles.

M. Patrick Ollier. Pourtant, c'est la vérité !

M. Bernard Derosier. Et vous auriez raison, car ce n'est pas le cas.

Malheureusement, pour les collectivités territoriales, votre budget n'est pas un bon budget. Pourtant, c'est le quatrième budget que votre majorité s'apprête à voter – le cinquième même, si l'on veut bien considérer que le budget de 1993 a été corrigé par la nouvelle majorité issue des élections. Cela relativise bougrement les propos quelque peu exagérés de l'orateur précédent, notre jeune collègue du RPR, qui faisait supporter à la précédente majorité tous les maux auxquels notre pays est aujourd'hui en proie.

M. François Grosdidier. Les chiffres sont là !

M. Bernard Derosier. L'opinion, fort heureusement,...

M. François Grosdidier. N'est pas amnésique !

M. Bernard Derosier. ... est beaucoup plus lucide que notre collègue de Moselle et sait où se situent les responsabilités en donnant au Gouvernement, à son Premier ministre, voire au Président de la République, les indices de satisfaction que l'on connaît...

D'ailleurs, à propos de satisfaction, n'est-ce pas le rapporteur de la commission des lois qui parle de satisfaction mesurée à propos du budget qui nous est proposé ?

En fait, vos propositions, monsieur le ministre, confirment ce qui caractérise votre politique de décentralisation, à savoir la remise en tutelle des collectivités territoriales, une tutelle non seulement financière, mais également politique, dans la mesure où, même si la majorité de droite de ce pays se réclame aujourd'hui haut et fort de la décentralisation de 1982 – idée qu'elle avait si fortement combattue –, les jacobins que vous êtes n'ont pas accepté la liberté et l'autonomie des collectivités territoriales.

Au-delà, votre politique se caractérise également par la volonté de faire des élus locaux les boucs émissaires de la politique catastrophique menée par le Gouvernement, et je vais y revenir dans un instant.

Au moment où nous débattons viennent d'être rendus publics deux rapports. Le premier publié par l'observatoire des finances locales et relatif à la compensation financière des transferts de compétences entre l'Etat, les départements et les régions, conclut à une modération de l'évolution des ressources transférées – ce qu'il faut traduire par une compensation non intégrale des charges transférées – et à un dérapage des dépenses indépendant des décisions prises par les élus locaux.

Le second rapport, intitulé *Les finances locales en 1996 : Etat des lieux*, dresse le même constat. Le sénateur Fourcade démontre – de manière indiscutable, selon lui –, que le transfert des compétences s'est traduit par une forte augmentation des charges des collectivités locales, financées pour près d'un tiers en 1993 sur des ressources propres. Il souhaite que soient mis en place des mécanismes de compensation différents de ceux existant aujourd'hui du fait de la diversité des politiques locales et de la complexité des transferts entre collectivités locales.

M. Alain Marsaud. Ce mouvement a commencé en 1989 !

M. Bernard Derosier. Si je cite les conclusions de ces rapports, c'est parce que la représentation nationale a besoin d'être parfaitement informée que les préoccupations de l'opposition sont partagées en d'autres lieux. Jusqu'à présent, je n'ai en effet pas entendu les représentants de la majorité exprimer un tel point de vue.

J'évoquais tout à l'heure votre volonté de remettre les collectivités territoriales sous tutelle. Cela se traduit notamment par la baisse des différentes dotations. A cet égard, je vous renvoie, mes chers collègues, aux propos tenus ce matin par Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances.

Vous vous abritez derrière le pacte de stabilité financière. C'est un véritable marché de dupes que nous avons dénoncé en son temps et que nous continuons de dénoncer, dans la mesure où il ne peut y avoir de pacte lorsque seul un des partenaires décide, et ce fut le cas. Ce pacte de stabilité financière a eu pour conséquence une augmentation significative des impôts locaux, ce qui en atténue sérieusement les effets. Je vous renvoie, là encore, au rapport présenté devant la commission des lois.

Ce marché de dupes a pour objectif d'aligner les dotations de l'Etat sur l'inflation pour les années 1996, 1997 et 1998. Mais, en 1996, il a eu pour conséquences la diminution de certaines d'entre elles : 1 milliard de francs au titre de la dotation globale d'équipement et du fonds de compensation de la taxe professionnelle ne sont pas allés aux communes comme cela aurait dû être le cas. Et, pour 1997, on assiste à une augmentation très relative de ces dotations, qui ne progresseront que de 1,32 % seulement.

Non seulement vous voulez remettre les collectivités territoriales sous tutelle, mais vous voulez en faire les boucs émissaires de l'échec de votre politique. Pour illustrer mon propos, je citerai deux ou trois exemples de cet objectif que vous semblez vous être fixé.

Il y a quelques mois, on nous a annoncé, à grand renfort de publicité, une baisse des impôts prélevés par l'Etat. Mais la conséquence de cette baisse pèsera sur le budget des collectivités territoriales dont les impôts ont augmenté, je le rappelle, de 8 % en 1994, de 5 % en 1995 et de 7 % en 1996 – et, ces années-là, ce n'étaient pas les socialistes, monsieur Grosdidier, qui étaient aux affaires de ce pays, mais bien vos amis du RPR et de l'UDF.

Boucs émissaires également quand on a vu l'effet qu'a provoqué dans les foyers l'arrivée des feuilles de taxe d'habitation. Nos concitoyens se sont émus de hausses parfois considérables – ce problème a d'ailleurs été évoqué la semaine dernière par mon collègue Didier Migaud. La cause en est que, dans la loi de finances pour 1996, l'actuelle majorité a décidé d'une mesure qui pèse sur les taxes d'habitation de nos concitoyens.

Boucs émissaires enfin, parce que les collectivités territoriales ne peuvent plus investir, et donc satisfaire les besoins exprimés par nos concitoyens. Ce qui fait que, aux yeux des chefs d'entreprises du bâtiment et des travaux publics qui connaissent aujourd'hui des difficultés, elles portent une part de responsabilité.

A cela je pourrais ajouter le retard décidé unilatéralement par le Gouvernement dans la mise en œuvre des contrats de plan.

Pourtant, les problèmes demeurent posés et non résolus, et j'en évoquerai quelques-uns.

Le dispositif de remboursement de la réduction pour embauche et investissement a été, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, repoussé par l'Assemblée nationale. Monsieur le ministre, entendez-vous rester sur cette position et défendre demain devant le Sénat la décision adoptée par l'Assemblée nationale ?

La question de l'avenir du financement de la CNRACL n'est toujours pas réglée. Quelles sont, en la matière, vos intentions à court terme ? Ou attendez-vous que d'autres après vous récupèrent ce bébé malade pour résoudre ses problèmes de mauvaise santé ?

La dotation réservée aux groupements de communes dans le cadre de la coopération intercommunale n'est pas non plus sans poser un problème ; celui-ci a été évoqué en commission des lois. Vous avez depuis cinq ans procédé à bien des réformes en matière de dotations ; rares sont celles que vous n'avez pas modifiées. Peut-être faudrait-il aujourd'hui simplifier, clarifier les critères d'attribution de la DGF aux groupements de communes. Là encore, quelles sont vos intentions ?

Parmi les problèmes qui restent posés, je voudrais évoquer certaines entraves à l'application de la loi de 1992, dite loi ATR. Les groupements de communes peuvent, de par l'article 118 de ladite loi, bénéficier du remboursement de la TVA dans le trimestre suivant la réalisation de leurs travaux d'investissement. Or, monsieur le ministre, une circulaire de votre administration, en date du 23 septembre 1994, a décidé que les communautés de communes ne pouvaient plus bénéficier de ces dispositions pour les travaux de voiries, au prétexte que celles-ci demeurent propriété des communes sur le territoire desquelles elles se trouvent. Comment entendez-vous concilier l'objectif de la loi de 1992 incitant d'une certaine façon à la coopération intercommunale et cette disposition réglementaire – une circulaire, tout est relatif – qui semble remettre en question la volonté du législateur ?

Autre problème, celui des mécanismes de solidarité urbaine tels que définis dans la loi du 26 mars 1996, loi qui a établi la liste des logements sociaux à prendre en compte pour déterminer les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine. Cette définition apparaît restrictive. Certains logements appartenant à une grande agglomération mais se trouvant dans un autre département – je veux parler de logements qui sont la propriété de la ville de Paris, ou bien des HLM qui servent à loger des fonctionnaires de certaines administrations – ne sont en effet pas pris en compte. Une telle situation n'est pas sans poser problème aux communes concernées pour ce qui est de l'attribution des dotations de solidarité.

La répartition des compétences et leur clarification sont une véritable tarte à la crème, ou plutôt une arlésienne, dont on nous parle depuis plusieurs années, en tout cas depuis 1993. Or les intentions du Gouvernement n'apparaissent pas encore clairement. N'y aurait-il pas, derrière les déclarations, la volonté de ne rien faire ? J'aimerais en savoir plus.

L'application de la réforme cadastrale aura-t-elle lieu – cette question revient régulièrement – et, en tout état de cause, les évaluations ne sont-elles pas périmées ?

La mise aux normes de sécurité qui est imposée aux collectivités territoriales, dans le cadre de décisions prises à Bruxelles – si M. Mazeaud était là, il crierait au scandale – et relayées par les Gouvernements, pourrait être une bonne chose. Qui pourrait, en effet, négliger la sécurité ? Mais qui va payer, si ce n'est les communes, déjà affectées par les dépenses auxquelles elles doivent faire face ? Et, si elles n'ont pas de ressources complémentaires, certaines ne pourront se mettre aux normes et la responsabilité des maires sera engagée.

Les chambres régionales des comptes jouent aujourd'hui un rôle de régulateur. Elles le font parfois avec un excès de zèle qui les conduit de temps à autre à porter

des jugements sur le fond politique des délibérations, mais on peut, *grosso modo*, considérer qu'elles jouent un rôle de surveillance des décisions financières des collectivités territoriales.

Or le budget de 1997 fait apparaître une diminution de 15 postes dans les chambres régionales des comptes. Est-ce là un bon moyen d'assurer le contrôle des finances des collectivités territoriales ?

Enfin, monsieur le ministre de la fonction publique, la fonction publique territoriale doit également retenir notre attention dans la mesure où vous êtes amené à avoir certaines discussions avec les organisations syndicales, avec les partenaires sociaux. Certes, vous y associez de plus en plus, et je vous en donne acte, les associations d'élus, mais il y a tout de même, au bout du compte, quelque chose qui n'est pas satisfaisant, à savoir que les décisions sont prises par l'Etat et imposées aux collectivités territoriales sans que celles-ci aient été associées à la décision à un moment quelconque et sans qu'elles aient les moyens d'assurer les conséquences financières de vos décisions.

Autant de questions qui illustrent notre insatisfaction devant les propositions que nous sont faites et qui justifieront que nous nous opposions également aux crédits en matière de décentralisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les crédits relatifs aux collectivités locales dont nous discutons aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre du trop fameux « pacte de stabilité financière », unilatéralement décidé par l'Etat.

Pour la deuxième année consécutive, les concours de l'Etat sont gelés et ne progressent qu'au rythme du taux de l'inflation. J'ai lu ici et là que l'Etat respecterait ses engagements. Nous en discuterons plus avant, mais je veux rappeler que ce pacte est celui d'une stabilité dans le rationnement et l'iniquité. Cette année encore, les budgets des collectivités vont pâtir des ponctions décidées l'année dernière.

Je veux parler notamment de l'augmentation de 3,8 % de la cotisation des employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et de la hausse de la TVA. Dans l'ensemble, cette « stabilité » se traduit sur les trois années du pacte par un manque de près de 10 milliards de francs pour les collectivités locales.

Pour cette année, la dotation globale de fonctionnement progresse de 1,26 %, et non de 1,92 % comme le ministère s'obstine parfois à le répéter. Cette différence s'explique par le montant de DGF effectivement ouvert en loi de finances de 1996. Ce « recalage », dû à des indices d'évolution constatés inférieurs à ceux prévus, fait tout de même perdre la bagatelle de 700 millions de francs de DGF aux collectivités.

Vous nous ferez sans doute remarquer que le taux de cotisation patronale à la CNRACL ne progresse pas ; nous devrions, paraît-il, nous en féliciter. Il est vrai que les bonnes nouvelles étant très rares dans les budgets de ce gouvernement, la non-aggravation fait figure de surprise heureuse. La sinistrose a parfois du bon pour le Gouvernement ! Encore faut-il souligner que ce maintien du taux de cotisation est obtenu au prix d'un expédient : la mobilisation de près de 4,8 milliards de réserves du fonds des allocations temporaires d'invalidité. Si les allocations sont temporaires, ce détournement l'est aussi car il ne fait que reporter le problème de la compensation et de la surcompensation à l'année prochaine. Il laisse donc

entière la menace qui pèse à terme sur les budgets locaux. Toujours au chapitre de la stabilité, je veux redire ici que c'est cette assemblée qui a rappelé l'Etat au respect de ses engagements en supprimant à une large majorité une disposition de votre projet tendant à économiser 1,6 milliard sur la réduction pour embauche et investissement.

Solution à courte vue pour la CNRACL, économies de bouts de chandelle sur les encouragements à l'embauche et à l'investissement : on voit en quelle estime ce gouvernement, expert en contorsionnisme comptable, tient l'avenir !

Au total, l'appellation d'« effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales » pour ce budget relève de la mauvaise plaisanterie. La vérité, c'est que les collectivités locales sont appelées à faire un effort pour maîtriser les déficits de l'Etat, alors même qu'elles se sont montrées plus vertueuses que lui entre 1980 et 1995, leur dette étant multipliée par trois, contre six pour celle de l'Etat.

Pourtant, cette période a été marquée, avec la décentralisation, par un transfert de charges bien supérieur aux progrès des dotations. En clair, vous continuez d'organiser la pénurie des ressources en même temps que l'alourdissement des charges.

L'endettement excessif de nombre de collectivités locales témoigne de cet effet de ciseaux handicapant. Vous me répondrez sans doute, là encore, que les ressources sont plus ou moins stables. La belle affaire quand la boule de neige des textes dépensiers impliquant les collectivités continue de grossir ! La missive du Premier ministre aux membres du Gouvernement pour évaluer l'effet, sur les finances des collectivités locales, de tout nouveau projet est insuffisante.

Il conviendrait de conduire systématiquement une véritable étude d'impact sur les finances locales des nouveaux textes, mais aussi des textes dont le coût court sur plusieurs années, afin d'augmenter les dotations à due proportion. J'évoque ici des dossiers aussi lourds que l'assainissement de l'eau, la collecte des ordures ménagères, dont le traitement a été imposé par la loi de 1992, ou, pour prendre des exemples récents, le désamiantage et l'équarrissage.

Surtout, nous voulons insister, sur nos bancs, sur la montée en puissance de la demande sociale résultant du désengagement de l'Etat, notamment dans le domaine du logement social, et sur le recul de celui-ci quant à sa promesse de créer une prestation d'autonomie.

A Saint-Denis, ville dont je suis le maire, votre prétendue stabilité nous a conduits à voter une augmentation de 6 % des taux d'imposition – c'est la première augmentation depuis dix ans – qui compense à peine le manque à gagner de 41 millions de francs induit par votre pacte sur notre budget de 1996. Nos finances étaient particulièrement saines et cette augmentation n'était pas un impératif, mais nous avons voulu maintenir notre capacité à investir, de façon à amortir le mieux possible les effets de votre politique restrictive sur notre population.

Bon nombre de collectivités n'en sont malheureusement plus là et alourdissent leur pression fiscale uniquement pour équilibrer leur budget de fonctionnement annuel. Ainsi, ce gouvernement, qui s'est illustré par une baisse de l'impôt sur le revenu, aussi injuste qu'inefficace, et par une augmentation de la fiscalité indirecte, innove dans ce domaine avec des impôts déguisés auxquels il accule les collectivités.

Avec cette asphyxie, la décentralisation perd tout son intérêt, les collectivités n'ayant plus les moyens de leur politique. Avec le transfert de charges sans moyens financiers correspondants, la décentralisation n'est vue par ce gouvernement que comme un moyen insidieux d'abandonner des domaines d'intervention.

Dans la mesure où la stabilité financière d'aujourd'hui ne fait qu'augurer de l'instabilité sociale de demain, le groupe communiste votera contre les crédits relatifs aux collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Julien Dray. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis des années, notre pays est confronté à de nombreuses difficultés : chômage, exclusion, déficits publics, perte de certaines valeurs morales et civiques, désaffection de nos concitoyens pour les élites, difficulté pour trouver une réponse à certaines de leurs préoccupations quotidiennes.

Votre tâche, messieurs les ministres, est donc difficile. Il vous faut redresser le pays, lui redonner confiance et espoir, en particulier aux jeunes. Cela suppose un Etat fort et respecté, un Etat adapté à cette fin de XX^e siècle. Vous vous y attachez en engageant une réforme de l'Etat ambitieuse et très importante.

En effet, nos concitoyens veulent des services plus proches. Il vous faut donc déléguer les responsabilités, associer les fonctionnaires à chaque réforme et ne jamais perdre de vue le citoyen, car c'est lui le sens de notre engagement. Pour cette réforme, sachez que nous serons à vos côtés.

Cela suppose aussi des collectivités locales bien vivantes, notamment les communes, cellules de base de notre démocratie. Les élus locaux ont largement souscrit à la décentralisation et ils souhaitent pouvoir remplir convenablement les responsabilités qui leur ont été confiées. Celles-ci sont importantes.

Vous n'ignorez pas que les collectivités locales réalisent aujourd'hui les trois quarts des investissements publics, assurent de nombreux services, interviennent de diverses manières dans l'économie, sont des employeurs importants. Bref, ce sont des acteurs du développement économique et de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de la solidarité nationale.

C'est dire la place fondamentale qu'elles occupent dans la nation.

Pour cela, il leur faut des moyens. Or la décentralisation souffre de nombreuses insuffisances et des améliorations sont nécessaires. Il faudra les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Bien évidemment, les collectivités locales, notamment les communes, ont besoin de ressources adaptées correspondant à leurs besoins.

Or force est de constater que, ces dernières années, l'Etat est très souvent intervenu dans la fiscalité locale. Je citerai ses interventions pour alléger les taxes foncières et d'habitation, pour plafonner la taxe professionnelle, ou encore pour mettre en œuvre des mesures sociales souvent généreuses, mais coûteuses.

Mais, chaque fois, la compensation en matière de ressources n'a pas été intégrale.

Nous avons donc besoin de règles du jeu claires et précises. Cela est d'autant plus vrai dans une période où les marges de manœuvre se réduisent.

Aujourd'hui, les relations entre l'Etat et les collectivités locales sont régies par un pacte garantissant à nos collectivités la stabilité des règles pendant trois ans. Cela correspond au besoin de retrouver une confiance perdue. Nous y souscrivons car ce pacte comporte des points positifs, et d'abord la progression des ressources. Il recèle toutefois certaines insuffisances.

La première d'entre elles tient au fait que les ressources des collectivités locales ne sont pas assises sur la croissance économique. Or, si la croissance est actuellement ralentie, notre espoir à tous est qu'elle reprenne ; il conviendra d'associer les collectivités locales, agents économiques importants, à cette reprise.

Le second point faible de ce pacte est l'évolution des charges, sur laquelle je reviendrai.

Dans le budget pour 1997, vous nous proposez une hausse des concours de 1,3 %, soit une évolution identique à l'évolution prévisionnelle des prix ; le pacte est donc respecté.

La DGF progressera de 1,26 %, la croissance ayant été moins forte que prévu en 1996. Certaines dotations évoluent dans le même sens, d'autres évoluent plus favorablement.

Quant aux dotations « hors enveloppe », nous pouvons nous réjouir que le fonds de compensation de la TVA soit au même niveau que l'an passé, et surtout que vous ayez accepté, au titre des compensations fiscales, de ne pas revenir sur la réduction embauche-investissement, comme l'a demandé la commission des finances.

Nous pouvons nous réjouir également de l'augmentation du produit des amendes de police, de la stabilisation des taux de la cotisation employeur à la CNRACL, même si le problème de cette dernière demeure pour l'avenir.

Cependant, ces concours « hors enveloppe », que nous préférons appeler « concours passifs », résultent de décisions prises par l'Etat. Nous savons qu'ils progressent rapidement, mais c'est l'Etat qui est à l'origine de ces décisions. Il est donc légitime qu'il en supporte les conséquences, même si nous regrettons que les gouvernements socialistes, qui les ont prises, n'en aient pas prévu toutes les conséquences. Gouverner, c'est prévoir. Hélas, ce ne fut pas le cas pour le plafonnement de la taxe professionnelle, qui coûtait 2,3 milliards en 1988 et en coûte 30 aujourd'hui.

D'autres mesures que vous nous proposez vont dans le bon sens : la prorogation du délai de reprise de l'administration des impôts en cas d'activité occulte, l'aménagement du mode de calcul de la valeur ajoutée retenu pour le plafonnement de la taxe professionnelle des entreprises appartenant à un même groupe, ou encore les 100 millions de francs que vous avez accepté d'affecter en rétablissant le Fonds de gestion de l'espace rural.

Je voudrais maintenant appeler votre attention sur quelques points.

D'abord, sur la cotisation minimale de taxe professionnelle. C'est une bonne mesure et nous la souhaitons, même si son produit demeure encore peu élevé. Pourquoi ne pas la relever légèrement et rétablir ainsi davantage de justice dans cette imposition ?

Ensuite, sur l'abattement général de 16 %. Vous savez qu'il s'applique quel que soit le taux de taxe professionnelle dans la commune où se situe l'entreprise. Je me demande si c'est normal. Là aussi, il conviendrait d'étudier une réforme.

En troisième lieu, sur la suppression de la franchise postale. L'an passé, vous aviez entendu les parlementaires et accepté d'abonder les crédits initialement prévus. Une étude devait être réalisée pour chiffrer le coût de la perte de la franchise postale. Où en est-elle ?

En quatrième lieu, sur la révision des valeurs locatives. C'est devenu une nécessité, mais cette révision ne paraît pas avancer. Pourriez-vous nous préciser vos intentions à ce sujet ?

Enfin, sur les déchets ménagers. Le coût va aller en augmentant pour les collectivités locales et pour nos administrés. Je souhaiterais donc que le taux de TVA qui leur est appliqué soit le taux réduit, et non le taux normal ; je proposerai un amendement en ce sens à la commission des finances.

Je voudrais aussi, messieurs les ministres, attirer votre attention sur le fonctionnement des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

J'ai eu l'occasion d'appeler celle de M. Lamassoure, ministre du budget, sur les conséquences de la division artificielle des bases de la taxe professionnelle en plusieurs « filiales », opérée par des établissements écrêtés. Cette pratique a des conséquences pour les départements et les communes, mais aussi pour l'Etat.

En effet, en divisant leur base de taxe professionnelle, les entreprises divisent également leur valeur ajoutée et font peser sur l'Etat, en vertu du principe de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, une prise en charge plus importante de leur cotisation.

La minoration du chiffre d'affaires leur permet d'échapper plus aisément à l'institution d'une cotisation minimale de taxe professionnelle. Le calcul de l'écrêtement se faisant sur chaque filiale, les bases passent plus facilement en dessous du seuil.

Une étude menée par notre conseil général a permis de constater que, dans la pétrochimie, les collectivités locales de l'estuaire de la Seine, la ville du Havre et l'ensemble des communes « concernées » et « défavorisées » du département ont perdu 38 millions de francs ; l'Etat y a perdu aussi.

Je souhaitais appeler votre attention sur cette affaire en vous demandant d'y mettre fin par la voie législative ou par la voie réglementaire.

En conclusion, j'appelle l'attention sur les charges nouvelles que l'Etat tend à faire supporter aux collectivités locales.

Le rapport de la commission consultative sur l'évaluation des charges montre que le bilan de la décentralisation est positif et que, si les compensations ont été bonnes pendant les premières années, ce n'est plus le cas depuis les années 90. Depuis lors, en effet, des charges nouvelles sont supportées par nos collectivités. Elles doivent être au centre de vos préoccupations. Vous n'ignorez pas, en effet, les conséquences de modifications législatives ou réglementaires, de réformes comme celle des rythmes scolaires, de certaines dispositions en matière de sécurité et d'environnement. Encore tout récemment, vous nous avez obligés à changer bien des équipements sportifs. Tout cela engendre des charges nouvelles.

Messieurs les ministres, je vous en supplie, faites que la situation que nous connaissons depuis des années change. Faites que ce pacte permette une vision d'ensemble des recettes et des charges assumées par les collectivités locales. Faites que l'étude d'impact sur les finances locales, prévue par une circulaire, devienne obligatoire. Enfin, associez pleinement les élus locaux à vos décisions.

Les problèmes sont suffisamment graves et les tâches suffisamment nombreuses pour que nous allions tous dans le même sens, vers un partenariat véritable et efficace entre l'Etat et les collectivités locales.

Pour aller dans ce sens, pour reconstruire un véritable tissu social, pour redonner aux jeunes des raisons de croire en l'avenir, nous comptons sur vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant d'aborder les crédits du ministère de l'intérieur, je ferai une remarque sur la façon dont se déroulent les travaux du Parlement.

J'ai à plusieurs reprises exprimé mon doute et mon scepticisme devant les fameuses lois d'orientation ou de programmation que nous votons régulièrement. Etalées sur plusieurs années, elles font plaisir à celui qui les présente car il peut afficher une volonté et définir de grandes orientations. Mais, une année plus tard, le titulaire a changé et son successeur doit étaler la réforme, la différer ou la remettre en cause, en revenant sur un certain nombre d'engagements.

Il appartient malheureusement au ministre de l'intérieur de gérer une situation de ce type et d'étaler les mesures correspondant à la grande ambition qui était affichée.

Dans le cas présent, il y a eu au départ un quart d'efficacité et trois quarts d'affichage. Aussi, les déçus se succèdent et nous disent : « Mais pourtant, on nous avait promis ! »

M. Gérard Léonard. Il y aura simplement un étalement.

M. Julien Dray. Que s'est-il passé ? On a défini de grandes orientations concernant le type de sécurité et de police de proximité qu'on voulait. Mais les crédits ont été différés et l'on est obligé d'agir dans l'urgence.

Toutes les polices d'intervention sont donc privilégiées, au détriment des investissements lourds et de la police de proximité. Vous êtes obligé d'étaler la loi de programmation, mais vous ne pouvez pas toucher aux crédits des forces d'intervention, qui ont une efficacité. Vous différez donc ce qui, pour moi, est l'essentiel, c'est-à-dire la reconstruction d'une sécurité de proximité s'appuyant sur des investissements lourds, sur une présence efficace de reconquête qui soit non pas occasionnelle mais permanente.

Je veux dire par là que, dans un certain nombre de quartiers en difficulté, la vraie reconstruction d'une sécurité de proximité passe par l'implantation – ou la réimplantation – de lieux où la police puisse exister en tant que telle. Pas de lieux où elle fasse simplement quelques incursions ou quelques contrôles, mais de lieux où, par sa présence régulière, permanente, durable, visible, elle redonne confiance à la population en établissant de véritables relations avec elle, ne serait-ce que pour pouvoir diligenter un certain nombre d'enquêtes ou pour rassurer en permanence une population dont l'accès aux forces de police sera ainsi facilité.

Il ne s'agit pas là d'une théorie mais d'une vision concrète. Il faut reconstruire des commissariats de proximité, et que ceux-ci soient situés dans les sites en difficulté. La sécurité ne doit pas consister à contenir certaines populations et à les reléguer dans certains quartiers,

en effectuant de temps à autre une incursion pour montrer que la police va où elle veut. Car elle va où elle veut de temps en temps, mais pas tout le temps, et là est le problème.

Or, à travers votre budget, la question qui est posée est bien celle-là. Un certain nombre de crédits d'équipements lourds, qu'il s'agisse de la construction ou de la modernisation des parcs, sont différés. Ainsi, ce qui était un élément intéressant de la loi d'orientation est étalé dans le temps.

Pour me rassurer, vous ferez certainement observer que le commissariat de police de Grigny sera construit dans les temps et que nous pourrons l'inaugurer le moment voulu.

M. Olivier Darrason. Eh bien alors ?

M. Julien Dray. En l'occurrence, je ne plaide pas pour ma commune, mais pour ceux qui ont aujourd'hui besoin de commissariats car je suis intimement convaincu que c'est par là que l'on peut répondre aux préoccupations de sécurité.

Progressivement, les objectifs annoncés sont modifiés. Voilà de quoi il s'agit. Pourtant, c'est en atteignant ces objectifs que l'on redonnerait confiance à nos concitoyens.

Ma deuxième remarque concernera un certain nombre de priorités qui nous semblent être dégagees à la lecture de vos documents.

D'abord, les chiffres affichés par la DICCILEC sur les reconduites à la frontière ne marquent pas – cette observation est une petite perfidie de ma part – d'évolution sensible.

M. le ministre de l'intérieur. Il faut modifier la loi si vous voulez m'aider !

M. Julien Dray. Si je projette les chiffres de 1995 sur ceux de 1996, et que je multiplie par deux ceux qui sont annoncés, j'arrive à 300 ou 400 reconduites à la frontière.

M. Gérard Léonard. C'est pourquoi il faut modifier la loi !

M. le ministre de l'intérieur. Eh oui !

M. Julien Dray. Alors que vous avez, les uns et les autres tenu, notamment à cette tribune, des propos prédisant que l'on s'attaquerait vraiment à l'immigration clandestine et que l'on allait voir ce qu'on allait voir, je ne vois pas ce qu'il y a de véritablement changé. Mais c'était là une petite perfidie...

M. François Grosdidier. Nous voulons corriger les imperfections de loi ! C'est notre travail !

M. Julien Dray. A chaque fois qu'un problème se pose, on tente de s'en sortir en disant que le problème, c'est la loi. Je connais la rengaine, monsieur Grosdidier...

M. François Grosdidier. C'est le travail du législateur de faire de bonnes lois !

M. Julien Dray. On veut, en procédant de la sorte, faire croire que l'on fait quelque chose. Si vous avez suivi tous les débats que nous avons eus là-dessus, vous avez dû m'entendre exposer la technique de communication qui était utilisée en la matière : régulièrement, on revient devant le Parlement pour faire croire qu'on fait quelque chose en présentant un nouveau projet de loi qui s'ajoute aux textes existants et qui complexifie encore un peu plus les situations.

M. François Grosdidier. Non : il s'agit de les améliorer !

M. Julien Dray. Mais refermons cette petite parenthèse.

M. François Grosdidier. Parenthèse perfide !

M. Julien Dray. De toute façon, nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet quand nous discuterons de la future loi.

M. Gérard Léonard. Avec plaisir !

M. Julien Dray. Par ailleurs, vous avez fait de la lutte contre la toxicomanie un des éléments clés de votre politique de retour à la sécurité. Mais, là aussi, ce qui se passe sur le terrain montre qu'il y a loin des discours à la réalité.

La présente discussion sur les crédits du ministère de l'intérieur m'offre l'occasion d'affirmer que, en l'état actuel des choses, si l'on n'engage pas de réflexion nouvelle, on continuera de créer des illusions, ce qui renforcera, chez nombre de nos concitoyens, le sentiment qu'il y a loin, ainsi que je le disais à l'instant, des discours prononcés à l'Assemblée nationale à la réalité du terrain. Cette situation accroîtra le désintérêt ou, plus exactement, la critique systématique à l'encontre des responsables politiques.

Je pense qu'il est nécessaire d'engager, ainsi que le ministre de l'intérieur précédent s'y était engagé à plusieurs reprises, une véritable réflexion sur les priorités en matière de lutte contre la toxicomanie, sur la manière dont la législation est appliquée ou n'est pas appliquée, et sur la façon dont nous pouvons la corriger, dans le souci d'avoir une politique de sécurité réellement efficace.

Tant que nous n'aurons pas fait ce travail, nous dégageons, certes, des priorités, mais elles ne trouveront pas d'application concrète.

Telles sont les remarques synthétiques que je voulais faire. Elles tendent à montrer que le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, « glisse » par rapport aux priorités annoncées et que nous avons de plus en plus une police qui vise à être une police d'intervention plutôt qu'une police de sécurité, de proximité. Cela est regrettable parce qu'en dépit de toutes les qualités qu'elle peut avoir, cette police d'intervention crée forcément, par la brutalité qu'elle est souvent obligée de mobiliser pour intervenir, des relations de plus en plus conflictuelles, ce qui n'arrange pas la situation sur le terrain.

Voilà pourquoi je pense qu'il faut savoir combiner les deux. Mais ce budget ne le fait pas. En tout cas, il ne répond pas, du fait de ses « glissements » de priorités, aux situations. C'est pourquoi nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Pélassard.

M. Jacques Pélassard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de 1997 des collectivités locales, qui s'inscrit dans le prolongement du pacte de stabilité, consacre les engagements du Gouvernement. Ce n'est pas – je le dis à notre collègue Derosier – un pacte de dupes : c'est le respect par l'État de l'évolution globale de ses concours actifs, ainsi que l'Association des maires de France le constate expressément dans sa dernière *Lettre* du mois d'octobre 1996.

Parole a donc été tenue et nous nous en réjouissons. Nous savons que l'effort de maîtrise des déficits implique l'État comme les collectivités locales et que l'enjeu de cette démarche, qui s'inscrit dans la durée, qui nécessitera donc du temps et qui conditionne le redressement de notre économie, est, à terme, l'emploi.

Pour autant, les évolutions, certes limitées dans un contexte budgétaire difficile, mais positives – je tiens à le souligner – des dotations de l'Etat rendent nécessaire la péréquation des ressources des collectivités locales, laquelle constitue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Cette péréquation est assurée par le moyen de la dotation globale de fonctionnement, de sa dotation d'aménagement et du fonds national de péréquation.

Je ne suis pas de ceux qui, à cet égard, opposent le rural et l'urbain dans une vaine querelle, mais de ceux qui pensent que l'effort de solidarité doit s'exprimer pour permettre à toutes les collectivités moins favorisées que les autres ou connaissant des difficultés d'en recevoir les fruits.

La DGF, dans un contexte d'évolution très contraint, semble avoir bien joué son rôle et la progression prévue pour 1997 permettra à l'action entreprise de se poursuivre.

La création de la dotation de solidarité rurale a permis à la fois de conforter les bourgs – centres, qui remplissent une fonction d'attractivité et de maintien des services publics et des activités dans nos territoires, et d'attribuer des ressources complémentaires aux communes les plus modestes.

Le renforcement des moyens du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, intervenu au cours des exercices 1995 et 1996, s'inscrit dans la même logique. Je me réjouis qu'il prenne plus particulièrement en compte l'insuffisance de certaines communes en ressources de taxe professionnelle. La forte majoration pour 1997 – le FNPTP atteindra 2,2 milliards de francs, soit une progression de 25,4 % par rapport au montant inscrit dans la loi de finances pour 1996 – permettra le maintien bénéfique de cette politique.

La dotation de solidarité urbaine, que nous avons, mes chers collègues, modifiée au mois de mars dernier, a également permis de mieux prendre en compte les lourdes charges des villes abritant des quartiers défavorisés et, ainsi de contribuer à une autre forme de péréquation.

Enfin, la péréquation pour les communes, c'est aussi le FNP, créé par notre majorité dans le cadre de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire qui, en 1997 comme en 1996, complétera utilement les mécanismes du FNPTP.

Cette politique de péréquation est cohérente avec les actions entreprises par le Gouvernement au travers du pacte de relance pour la ville et des zones franches. De la même manière, l'effort engagé en faveur de l'intercommunalité me paraît un bon outil pour opérer et favoriser une meilleure répartition des charges locales, et mobiliser des moyens communs en vue d'objectifs hors d'atteinte pour des communes isolées.

Je le répète, monsieur le ministre, l'accroissement des moyens au profit de la dotation de solidarité rurale, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de fonctionnement minimale pour les départements les plus défavorisés, concourt à un rééquilibrage nécessaire des ressources.

Vous avez procédé à un recentrage des moyens consacrés à la dotation de solidarité urbaine, profitant d'une bonne croissance de la DGF en 1996. Vous avez également élaboré un rapport intermédiaire sur l'intercommunalité montrant les acquis, mais aussi les insuffisances ou les imperfections du dispositif sur lequel est bâtie l'intercommunalité d'aujourd'hui.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous poursuiviez votre action dans cette direction en dépit d'une progression plus modérée des moyens en 1997 puisque, en particulier, la dotation globale de fonctionnement augmentera comme l'inflation, après avoir progressé de plus de 3,5 % cette année.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire part à l'Assemblée de vos projets en cette matière et de lui indiquer si vous pouvez maintenir l'effort que vous avez engagé au profit de l'intercommunalité tout en assurant une progression des autres dotations de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Monsieur le ministre, on constate, dans la société occidentale d'aujourd'hui, un déséquilibre entre la liberté de bien faire et la liberté de mal faire.

« Un homme politique qui veut accomplir, dans l'intérêt de son pays, une œuvre créatrice d'importance se trouve contraint d'avancer à pas prudents et même timides tant il est harcelé par des milliers de critiques hâtives et mis en accusation par la presse et le Parlement » : ainsi s'exprimait Alexandre Soljenitsyne, dans son discours de Harvard, qui a été publié en France sous le titre *Le déclin du courage*.

Mme Marie-Josée Roig. Très bien !

M. Christian Vanneste. Ces propos conviennent bien au ministre de l'intérieur que vous êtes car, lorsque vous faites quelque chose, lorsque vous agissez avec énergie, lorsque vous nous proposez des mesures plus rigoureuses, alors les belles âmes immédiatement s'effarouchent, viennent contester les textes, viennent amoindrir la portée de vos mesures. On les a vues, lors de l'affaire des immigrés illégaux de l'église Saint-Bernard, contester la loi française, une loi que leurs amis avaient d'ailleurs en grande partie écornée.

Monsieur le ministre, avec prudence parce que vous y êtes contraint, vous faites preuve de courage. Le budget que nous allons voter aujourd'hui en est la démonstration : c'est un bon budget, un budget stable, comme François Grosdidier l'a souligné, un budget qui maintient les missions essentielles de la police, à laquelle je limiterai d'ailleurs mon intervention.

Les priorités essentielles seront sauvegardées : l'équipement des services, la mise en œuvre des textes statutaires et indemnitaires prévus par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

En tant que député frontalier, je voudrais insister sur trois points, non sans me féliciter au passage, qu'aujourd'hui les belles âmes ressentent bizarrement comme une impulsion sécuritaire. On a même entendu Julien Dray demander plus de policiers, plus de commissariats et plus de reconduites à la frontière !

Premier point : la lutte contre la toxicomanie.

Vous pensez bien que, dans une circonscription comme la mienne, adossée à la frontière belge, qui comporte des quartiers comptant plus de 50 % de jeunes, d'où l'on peut gagner des dancings belges où l'on se procure de l'ecstasy, où l'on peut aussi, après quelques heures de route, revenir avec des drogues dites douces achetées dans des coffee-shops, ou avec des drogues plus dures, telles que l'héroïne, vous pensez bien que le danger est massif.

Vous avez pris des mesures, vous avez lutté avec efficacité. En 1995, les résultats étaient nets puisque 36 000 affaires d'infraction à la législation sur les stupéfiants ont été traitées, soit une augmentation de 15 %. Les services de police ont procédé à la saisie de 236 kilogrammes d'héroïne, de 122 de cocaïne et de 7 531 de cannabis.

Tout cela va dans le bon sens, et la législation a facilité les choses.

Deuxième point : le lien entre la toxicomanie, la délinquance et l'immigration clandestine.

Le nombre des entrées clandestines est évalué en France à 30 000 par an et, selon la direction de l'OF-PRA, il est fait état d'au moins 200 000 déboutés du droit d'asile qui continuent de résider en France. Le Bureau international du travail évalue, quant à lui, à 350 000 le nombre des migrants illégaux dans notre pays. Mais au-delà de l'immigration illégale, le problème de l'immigration en général se pose. Celle-ci est de plus en plus difficile à maîtriser car son origine est de plus en plus lointaine. Nous aurons à en traiter dans un texte que nous étudierons prochainement.

Il s'agit aussi d'une immigration qui est de plus en plus constituée d'ayants droit plutôt que de travailleurs, et d'une immigration de substitution, qui vient renforcer les ghettos où nous avons affaire aux phénomènes que j'ai évoqués il y a quelques instants.

Votre action a été efficace et exemplaire. D'ailleurs, les chiffres parlent : vous visez actuellement le seuil de 20 000 reconduites à la frontière par an, que vous jugez dissuasif.

Votre action au cours du premier semestre de 1996 a permis d'augmenter de 24 % le nombre des étrangers éloignés de France. Vingt-six vols charters ont été organisés ; ils ont permis d'éloigner 1 387 étrangers en situation irrégulière.

Tout cela va dans le bon sens et nous souhaitons que, grâce à une efficacité accrue des moyens, vous puissiez aller encore au-delà.

Quelques mots, enfin, des commissariats transfrontaliers. Ces commissariats favorisent la collaboration entre les polices, ce qui s'est vérifié avec l'Allemagne – quatre commissariats ont été ouverts –, avec l'Espagne – quatre commissariats ont également été ouverts – et avec l'Italie – un commissariat a été ouvert. Cela n'est pas encore possible avec la Belgique : ce pays fait partie du Benelux et nous n'avons pas tout à fait la même conception de la sécurité que nos amis Hollandais.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire un effort supplémentaire en ce domaine afin qu'à la frontière belge, à Rekem en particulier, on puisse voir s'ouvrir un jour un commissariat transfrontalier.

Pour conclure, je rappellerai la phrase d'un de nos lointains prédécesseurs, Dupont de Nemours, député du Tiers Etat qui, en 1789, disait fort justement : « Il n'y a pas de liberté sans sûreté. »

Parce que vous êtes, monsieur le ministre, le ministre de la sûreté, vous êtes aussi le principal défenseur de nos libertés, et c'est pour cette raison que votre budget est prioritaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Danilet.

M. Alain Danilet. Monsieur le ministre, le budget du ministère de l'intérieur pour 1997, en ce qui concerne la police nationale, donne priorité à l'équipement des services et à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995.

Je relèverai d'abord l'effort déployé par le Gouvernement en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et contre le travail clandestin. Des efforts sont faits pour aider la DICCILEC dans son action de lutte contre la fraude et contre les employeurs de clandestins. Le projet de loi que vous avez présenté mercredi dernier en conseil des ministres donnera des moyens accrus aux services impliqués dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Il n'est pas interdit de penser que, dans un avenir relativement proche, un fichier digital des étrangers pourra être créé afin de mieux lutter contre l'anonymat qu'un certain nombre d'entre eux organisent pour échapper, lorsqu'ils sont en séjour irrégulier, à des mesures d'éloignement.

La modernisation de l'outil de travail des policiers est également un des points positifs de ce budget. On peut citer, à titre d'exemple, les crédits pour l'informatisation des services.

L'augmentation des crédits de rémunérations est de 0,5 % par rapport à 1996. Les chiffres, même s'ils sont en augmentation, ne traduisent que peu l'effort du Gouvernement pour mettre en place la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité, qui fixe le double principe selon lequel la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Ainsi, les services de la police nationale doivent se recentrer sur leur mission prioritaire : assurer la sécurité des biens et des personnes.

Une des mesures prises concerne la modification des cycles de travail des policiers. Les systèmes de 3-2 – trois jours de travail et deux de repos – mis en place à titre expérimental depuis 1984 montre ses faiblesses. Il en résulte des conséquences fâcheuses en ce qui concerne la santé et l'équilibre personnel des fonctionnaires.

Le passage à un cycle de 4-2 permet de gagner la disponibilité d'un nombre de policiers qui représente environ 10 % des effectifs du service général. De plus, les directeurs départementaux vont pouvoir adapter les horaires en fonction des particularités de la vie locale. Ce rythme de 4-2 va également améliorer les conditions de travail en rallongeant les périodes de repos entre deux prises de service. L'efficacité des policiers sera donc plus grande.

Une autre façon d'obtenir une plus grande présence des policiers sur le terrain est d'opérer un recentrage sur leurs missions prioritaires. M. Alain Juppé m'a confié le soin d'établir une liste des missions indues et des tâches non prioritaires de la police nationale et de proposer des solutions, notamment en prévoyant les modalités du transfert de ces tâches à d'autres administrations de l'Etat. Les conclusions de ce rapport, que je viens de rendre, démontrent que les fonctionnaires de police sont de plus en plus distraits de leurs missions prioritaires, ce qui ne manque pas de contribuer à les démotiver.

L'enquête que j'ai pilotée a révélé un accroissement très important des tâches para-judiciaires de presque 200 % de 1988 à 1995. Pour l'année 1995 au total, ces tâches para-judiciaires représentent 40 % des tâches indues et non prioritaires recensées, soit 4 186 247 heures-fonctionnaires sur 11 744 026 heures-fonctionnaires, ce qui représente 2 646 équivalents-fonctionnaires détournés de leur mission première.

M. Gérard Léonard. Vous avez fait un excellent travail !

M. Alain Danilet. Ma mission a confirmé s'il en était besoin que trop, beaucoup trop de policiers étaient distraits de leur service, contrairement aux objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité n° 95-73 du 21 janvier 1995. Ils ne peuvent plus, dans ces conditions, répondre au légitime besoin de la population qui ne manque pas de le faire savoir en réclamant davantage de policiers sur le terrain.

Cette situation extrêmement préoccupante exige d'engager d'ores et déjà des réformes afin de supprimer ces tâches indues et non prioritaires ou, à tout le moins, de transférer certaines d'entre elles à d'autres administrations.

En conséquence, je recommande d'exonérer les policiers de toutes les tâches para-judiciaires recensées au cours de cette mission. Je pense notamment à la présentation, à l'extraction, à la comparution et au transfert, à la police des audiences, à la tenue des dépôts permanents ou occasionnels, à la garde des détenus hospitalisés et à la conduite aux soins. Il faudrait transférer ces tâches à l'administration pénitentiaire puisque les personnes considérées sont placées sous l'autorité judiciaire. En tout état de cause, il m'apparaît urgent et indispensable de rappeler péremptoirement les circulaires précitées de 1985 afin d'exempter les policiers des tâches visées et de faire dorénavant établir un bilan annuel de l'application de ces textes, tant il est vrai que les permanences qu'assurent les policiers ainsi que leur sens du service public sont de nature à leur faire affecter des tâches beaucoup plus nombreuses et qui, pour la plupart des cas, ne peuvent se rattacher à leur mission prioritaire.

M. Gérard Léonard. Très juste !

M. Alain Danilet. Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez est bon. Il démontre votre volonté d'œuvrer dans l'intérêt des policiers auxquels je suis très attaché, vous le savez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Monsieur le ministre de l'intérieur, un article récent a souligné votre attachement profond aux valeurs de l'Etat, au maintien du pacte républicain sur l'ensemble du territoire national. Qui ne voit, en effet, que tous les grands défis auxquels la France est aujourd'hui confrontée, à commencer par ceux de la sécurité, de la maîtrise de l'immigration irrégulière et du respect de l'ordre public sur l'ensemble du territoire, nous ramènent à la question fondamentale de la nation, donc à celle de l'Etat dont une large part des missions régaliennes relèvent de votre charge.

Eh bien permettez-moi de saluer les succès de l'ensemble des fonctionnaires de police qui, sous votre autorité, ont permis que les terroristes islamistes, auteurs d'attentats meurtriers et aveugles, soient neutralisés en cinq mois et soient désormais à la disposition de la justice. Grâce à eux la délinquance a diminué de 4,6 % sur les six premiers mois de 1996 par rapport à la même période de 1995, alors qu'en 1995 cette baisse était déjà de 6,5 % par rapport à 1994.

Ce sont les fonctionnaires de police toujours qui ont permis d'accroître de 30 % par rapport à 1995 l'efficacité des reconduites à la frontière des immigrés en situation irrégulière, notamment grâce à votre politique de

reconduite en charters dont l'effet dissuasif pour les candidats à l'immigration clandestine est largement démontré.

A l'heure où l'opposition socialiste devrait garder en mémoire ses échecs dans le domaine de la lutte contre l'insécurité, ses tentatives renouvelées pour favoriser l'immigration et les polémiques qu'elles a soutenues cet été pour saper les fondements de la République et donner à l'Etat le droit de faire respecter la loi, c'est rendre service à tous ces détracteurs que de leur rappeler le bilan de votre action à la tête du ministère de l'intérieur et de saluer votre volonté politique. En effet, nous sommes réunis pour examiner les crédits du budget du ministère de l'intérieur et, dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'efficacité d'une politique ne se mesure pas seulement à l'analyse comptable des moyens mis en œuvre. Elle se juge également au degré de volonté et de détermination du Gouvernement à appliquer une politique sans se laisser détourner de son but par les vociférations, d'où qu'elles viennent.

S'agissant des crédits du ministère de l'intérieur, le projet de loi de finances pour 1997 traduit les objectifs rigoureux du Gouvernement afin de maîtriser les dépenses et réduire les déficits publics, mais le budget de la police nationale, avec près de 28 milliards de francs, reste stable par rapport à 1996. Ce budget va permettre de mettre en œuvre dans les meilleures conditions la réforme de la police nationale votée par notre assemblée en 1995. Cette réforme sans précédent depuis 1945 fait l'objet, depuis un an, d'une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs de la police nationale. Dès le début de l'année 1996, votre directeur général a entrepris un tour de France qui lui a permis d'être à l'écoute de plus de 10 000 fonctionnaires.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées, toutes marquées par une réelle volonté de dialogue et d'écoute. Dialogue et écoute indispensables tant l'information est tronquée et tant l'interrogation des policiers est légitime sur la réforme des cycles horaires.

C'est le pouvoir socialiste qui avait mis en œuvre, en 1984, le régime cyclique dit de la cinquième brigade qui devait être provisoire à l'époque. Ce système, qui s'est maintenu, manque de souplesse et génère rapidement un cercle vicieux. En effet, quels que soit le jour ou l'heure de la semaine, le nombre de fonctionnaires présents est toujours le même, que la délinquance soit importante ou non. Ce système est vicié car il ne permet pas de réunir de gros effectifs. Aussi, en cas d'opérations imprévues de maintien de l'ordre public, il faut rappeler des fonctionnaires au repos, ce qui allonge les délais d'intervention. Ou bien il faut maintenir des policiers au-delà de la durée de vacation, ce qui alourdit leurs horaires et génère des récupérations légitimes, bien sûr, mais ce qui occasionne aussi une moindre présence au service.

Enfin, et c'est selon moi son plus grave défaut, ce système entraîne des périodes d'activité très lourdes, parfois plus de seize heures d'affilée. Toutes les études médicales entreprise sur ce sujet démontrent que cette forme d'activité entraîne des troubles du sommeil et, dans un nombre importants de cas, des syndromes dépressifs.

Mais comment ne pas s'étonner d'entendre certains professionnels de la désinformation crier contre cette réforme dont les effets seraient catastrophiques, alors qu'il y a quelques mois seulement les mêmes professionnels de la petite polémique et des critiques stériles accusaient les horaires des policiers de contribuer au drame et au malaise de certains d'entre eux. Aussi avez-vous eu raison de mener à terme la réforme de la police nationale et

celle des cycles horaires qui va permettre à la police d'exercer sa mission plus sereinement. Cette réforme essentielle va contribuer à renforcer les efforts en matière de maintien de l'ordre public puisque ce sont environ 10 000 fonctionnaires supplémentaires qui seront à nouveau disponibles pour remplir des missions de police. A titre d'exemple, pour une ville de 100 000 habitants comme Besançon, ce sont plus de huit fonctionnaires supplémentaires qui seront disponibles. Cela peut aussi, par exemple, renforcer l'ilotage ou multiplier les brigades anti-criminalité. La détermination à rendre effective cette réforme au 1^{er} janvier 1997 en incitant les comités techniques paritaires locaux à en préciser les spécificités à l'échelon de chaque département sous l'autorité du préfet illustre la volonté politique dont je parlais tout à l'heure.

Je parlais de l'Etat au début de mon intervention. La France a construit ce formidable outil depuis plus de deux siècles en conservant un équilibre toujours instable entre liberté individuelle et autorité collective. Loin de s'opposer, ces deux termes se rejoignent dans l'idéal républicain, et c'est à l'Etat qu'il revient de le faire vivre. Les défis ne manquent pas : les fractures présentes au cœur de nos villes, les zones de non-droit qui se développent dans certains quartiers, la montée d'une violence urbaine toujours plus précoce et mieux organisée nécessitent un Etat fort, c'est-à-dire un Etat qui garantit la sécurité des personnes et des biens, y compris dans nos banlieues.

Dans ce domaine, le pacte de relance pour la ville va permettre le déploiement de 4 000 fonctionnaires supplémentaires en trois ans et l'adaptation de la police nationale à ses nouveaux défis en modernisant ses équipements. Vous avez également aménagé les missions des compagnies républicaines de sécurité. Elles ne sont plus uniquement affectées au maintien de l'ordre public ; elles exercent également des missions de sécurisation dans les quartiers difficiles. Et je peux en témoigner pour ce qui est de Besançon.

Enfin, et je regrette que l'actualité de la semaine dernière confirme mon propos, il est un domaine qui inquiète l'ensemble de nos concitoyens et constitue une réelle menace pour la cohésion de notre société, je veux parler de la délinquance des mineurs et de ses conséquences sur la vie locale. Je me souviens, monsieur le ministre, que vous aviez très justement, lors de votre prise de fonction, attiré l'attention de l'opinion sur ce danger et sur le sentiment d'impunité dont jouissent les mineurs qui commettent des crimes et des délits. Il faudra très vite faire en sorte – j'attire l'attention de l'ensemble du Gouvernement – que les règles applicables à tous soient également appliquées par les plus jeunes de nos concitoyens. Je pense aux victimes des crimes et délits qui ont trop souvent le sentiment d'une carence de la justice qui ne punit pas toujours en fonction des actes délictueux.

M. Marc Laffineur. C'est vrai !

M. Claude Girard. Prenons garde à ce que ce sentiment d'impunité ne se développe dans des proportions telles que le mal serait impossible à guérir.

M. Jean-Pierre Philibert. Tout à fait !

M. Claude Girard. Le gouvernement d'Alain Juppé a choisi de garantir l'avenir de la police et sa crédibilité parce qu'il est courageux mais aussi et surtout parce qu'il a pleinement conscience que si nous ne relevons pas le déficit majeur du respect de l'ordre public, c'est la porte ouverte à toutes les surenchères et aux propos démagogiques qui, réunis, constituent la plus grave menace pour

l'Etat républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason, dernier orateur inscrit.

M. Olivier Darrason. Si la représentation nationale a l'honneur d'accueillir deux ministres pour la présentation de ce projet de budget, c'est qu'il revêt une solennité particulière.

La sécurité est en effet aujourd'hui au tout premier plan des préoccupations du Gouvernement et de nos concitoyens. Par choix délibéré autant que par nécessité, l'Etat se recentre sur ses missions fondamentales, au premier rang desquelles figure la sécurité des personnes et des biens. Cette nécessité correspond pleinement aux choix fondamentaux de l'UDF. En tant que porte-parole du groupe, je me permets de la saluer. Pour nous, le libéralisme, ce n'est pas le laisser-faire ou le laisser-aller dans les missions régaliennes de l'Etat.

Monsieur le ministre de l'intérieur, plus que d'autres peut-être, vous avez la triple mission d'assurer l'ordre, la justice et la paix. Certes, cette mission est partagée, mais elle est d'abord la vôtre dans l'exécution même des tâches de la police nationale et elle se décline aux quatre coins du territoire où les citoyens ont besoin – oui besoin ! – d'ordre social, de justice sociale et de paix sociale. Et que l'on ne vous demande pas d'être plus efficace, plus présent, mieux apprécié à la fois dans les banlieues, dans les centres-villes, en Corse et à nos frontières, si vous ne disposez pas pour cela des moyens nécessaires. Tout le problème est là, et il n'est que là.

Sans doute serait-il nécessaire, ici ou là, d'adapter la législation car certaines procédures trop longues ne permettent pas une exécution normale de la mission de la police – c'est le cas pour les expulsions. Nous nous emploierons, vous et nous, à changer la loi d'ici à la fin de l'année, mais quelle sera son efficacité si vous ne disposez pas sur le terrain d'effectifs suffisants pour la faire appliquer ? A cet égard, les premiers résultats de l'OCRIEST sont encourageants, même s'ils sont modestes.

Sans doute faut-il aujourd'hui, en Corse, plus que jamais, une volonté et une fermeté politiques. Mais la légalité républicaine, pilier incontournable de la nation, c'est, quels que soient les difficultés, quels que soient les intimidations, les menaces ou les crimes, de pouvoir disposer de moyens suffisants pour qu'à tout moment, à tout jamais, force reste à la loi. Sans doute, enfin, y a-t-il plus un sentiment d'insécurité quotidienne chez nos concitoyens qu'une réelle croissance de l'insécurité.

M. Jacques Brunhes. Faux !

M. Olivier Darrason. Il suffit de regarder vos chiffres, qui sont incontestablement bons, pour le constater. Mais lorsque, lassés des vols à la tire et des cambriolages domestiques, les Français demandent jour après jour plus de police de proximité, plus de réponses et d'attention immédiates à leurs plaintes déposées, alors il est évident que le sentiment de sécurité se conjugue avec la vue du policier. Qu'en est-il dans votre projet de budget ?

La loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995 dispose, dès son article premier, que « la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives ». Une première remarque s'impose : les crédits de la police et de la sécurité civile n'échappent pas à la nécessaire rigueur qui caractérise cette deuxième partie du

projet de loi de finances pour 1997. On notera néanmoins que les dotations budgétaires affectées à ces deux secteurs de l'action régaliennne de l'Etat sont d'importance très inégale.

S'agissant, en premier lieu, des crédits de la police nationale, on constate globalement une consolidation en 1997. Compte tenu de la croissance inéluctable des crédits de personnels et de l'effort mené en matière d'applications informatiques, les économies réalisées porteront essentiellement sur les moyens de fonctionnement et sur les investissements. Permettez-moi à cet égard, monsieur le ministre, de m'interroger et de vous interroger sur les effets de la nécessaire « sagesse » budgétaire quant à la mise en œuvre de la loi de programmation si son application devait être vraiment répartie sur une période de temps plus longue. Je prendrai, à cet égard, quatre exemples qui sont autant de sujets d'inquiétude.

Tout d'abord, le programme ACROPOL, programme phare de l'équipement en matière de communication de notre police. Je connais bien les difficultés des programmations d'équipement avec le concept, très en vogue à Bercy depuis quelques années, de « crédits glissants », sans doute à cause des gels qui précèdent toujours les annulations ou les reports. Certes, un décret d'avance a ouvert 182 millions de francs d'autorisations de programme et 136 millions de francs de crédits de paiement. Mais, et vous le savez bien, les crédits inscrits pour 1997 ne permettront qu'un développement très limité – pratiquement à un seul département – de ces équipements, ce qui pose clairement le problème de la sécurité de la Coupe du monde de football en 1998.

La bonne démarche, monsieur le ministre, n'aurait-elle pas été de forcer la marche pour ce programme, sans doute au détriment de certains autres, plutôt que de risquer l'obsolescence de matériels dont les termes d'installation seront très décalés par rapport au lancement du programme ? Ne craignez-vous pas ainsi de forts dysfonctionnements liés au fait que certains auront ce système de transmission et que d'autres ne l'auront pas ?

Ma deuxième interrogation porte sur l'insuffisante déconcentration des décisions, qu'il s'agisse des problèmes de personnels – une simple mutation à l'intérieur d'un SGAP passe obligatoirement par Paris ! – ou des problèmes budgétaires, alors qu'il faudrait à mon sens laisser beaucoup plus d'autonomie à la décision locale.

Ma troisième interrogation porte sur la réforme du rythme de travail des policiers actuellement à l'étude, qui devrait mettre fin au système dit du « 3-2 » imaginé en 1984 par le gouvernement socialiste. Votre réforme est courageuse, monsieur le ministre, et je salue votre volonté et celle de la direction générale de la police nationale qui a su mener à bien depuis plusieurs mois une véritable concertation et de longues explications pour convaincre ceux qui, et je les comprends, perçoivent d'abord les profonds changements avec les habitudes acquises. N'était-ce pas précisément l'occasion de saisir l'occasion qui vous était donnée pour régler d'un seul coup le lancinant problème, reporté d'année en année des heures supplémentaires qui sont autant de droits acquis, ou plus exactement de crédits d'horaires que l'administration ne sait plus solder ? N'aurait-il pas été de bonne politique, afin de partir définitivement sur de nouvelles bases, de régler ce problème par une prime globale, certes coûteuse en argent mais économe du temps de la police ?

Ma quatrième et dernière interrogation porte sur les effectifs. La rigueur des temps vous a conduit à faire une pause forcée dans le formidable mouvement qui conduit à remettre les policiers près des citoyens, c'est-à-dire sur

la voie publique et non dans les bureaux. Ce mouvement, par nécessité, est quelque peu freiné. Or, la nature ayant horreur du vide, je crains que ne s'amorce un mouvement contraire qui conduirait à remettre dans des bureaux des policiers en tenue, ne serait-ce que de façon provisoire, mais on sait que le provisoire a tendance à s'éterniser ! Il ne faut pas, monsieur le ministre, arrêter le recrutement des personnels administratifs. Ne serait-il pas possible pour votre ministère de s'exonérer beaucoup plus encore du gel qui vous est imposé à l'égard de ce personnel ?

Vous vous engagez par ailleurs, dès cette année, dans une réduction du nombre de policiers auxiliaires. Je comprends vos raisons. Elles participent d'ailleurs de la méthode que j'évoquais à l'instant. Mais elles précèdent aussi la grande réforme du service national et l'instauration du volontariat. Vous connaissez sur ce point ma position. Je crains fort que, à défaut d'incitation pressante, légale ou financière, vous n'ayez, à terme, de la difficulté pour recruter des personnels de qualité, motivés et véritablement volontaires. Je constate d'ailleurs, si j'en crois la presse, que la gendarmerie, soumise aux mêmes contraintes, envisage de profiter du nouveau statut des militaires techniciens engagés pour suppléer la déficience annoncée, qualitative ou quantitative, des volontaires. Par définition, vous ne disposerez pas des mêmes facilités et vous risquez donc de devoir faire face, avec des moyens diminués, aux tâches toujours plus complexes de la police nationale.

Cette problématique, vous allez d'ailleurs la retrouver, me semble-t-il, avec les personnels, de statut très divers, qui travaillent pour la sécurité civile, qu'il s'agisse des personnels affectés aux deux grandes villes que sont Paris et Marseille, dans les corps de pompiers ou dans les unités de sécurité civile dans les corps militarisés, ou qu'il s'agisse des appelés affectés, en nombre aujourd'hui assez faible, dans les corps de sapeurs-pompiers gérés par les collectivités locales. A défaut de trouver des solutions de remplacement, par définition coûteuses, je crains pour ma part, à terme, un véritable « risque », à tous les sens du terme, d'insécurité globale croissante.

Quelques mots enfin sur les crédits d'équipement consacrés à la sécurité civile, qui, avec une remarquable augmentation de 2 %, permettront de faire face au paiement de douze Canadair 415 particulièrement utiles pour lutter contre les feux de forêt. Je salue également, et à plusieurs titres, monsieur le ministre, l'astucieux accord financier qui permettra l'acquisition rapide de trente-deux hélicoptères pour près de un milliard de francs sur six ans. Je constate par ailleurs – en tant qu'élu des Bouches-du-Rhône, je suis plus particulièrement concerné par la question – une nette diminution de l'enveloppe budgétaire du Conservatoire de la forêt méditerranéenne créé en 1987 pour compléter les financements apportés par les collectivités locales de quinze départements du Sud-Est à la lutte contre les incendies de forêt. Il est vrai que ces crédits dépendent largement du ministère de l'agriculture, mais comment ne pas déplorer cette diminution alors que ce système avait non seulement décuplé l'efficacité des opérations de prévention, mais aussi propulsé la France au premier rang des pays méditerranéens dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêt.

C'est la raison pour laquelle il me paraît indispensable d'abonder les crédits affectés à ce chapitre budgétaire.

Un mot enfin, vous le comprendrez, sur les crédits affectés aux préfetures.

Vous vous êtes battu, et bien, pour maintenir un niveau d'effectifs satisfaisant. Mais, au moment même où l'on parle de la réforme de l'Etat, et donc de sa proximité avec les citoyens, vous n'ignorez pas qu'il manque quelquefois dans certaines préfectures plusieurs dizaines d'agents de catégorie C pour remplir ces tâches de contact indispensables.

Quant au contrôle de légalité, dont on entend quelquefois dire qu'il est insuffisant et qu'il faudrait en transférer la responsabilité à d'autres institutions, ne pourrait-on pas opportunément l'étoffer par le détachement au sein des préfectures de fonctionnaires venant d'autres administrations comme le Trésor, les tribunaux administratifs, la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, voire des DDE ?

Dernière remarque : les crédits de fonctionnement des préfectures sont aujourd'hui plafonnés. Je redoute les effets à terme de cette mesure sur la formation des personnels, sur l'équipement informatique et, plus encore, sur le maintien en état de l'immobilier.

Le groupe UDF, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui à cette tribune, souscrit donc pleinement à votre budget, dans la mesure où la répartition des efforts d'économies et des financements prioritaires permettra de garantir le caractère de priorité nationale de la sécurité qu'exige le contexte actuel, mais il vous propose aussi quelques pistes dont le coût immédiat est sans doute significatif mais qui se traduira à terme par de véritables économies.

J'en viens aux collectivités locales.

Globalement, la santé de nos communes, départements et régions devrait s'améliorer sensiblement cette année.

En matière de fonctionnement, les recettes devraient croître un peu plus vite que les dépenses, du fait notamment du rattrapage réalisé par les communes, de l'ordre de 6,6 %, sur la fiscalité locale, dans cette année post-électorale.

Cependant, même si elles connaissent une légère décélération de leur progression, les dépenses de fonctionnement croissent néanmoins toujours à un rythme élevé, estimé à 4,1 %. Une fois de plus, nous devons constater l'importance des dépenses de personnel, en constante augmentation, essentiellement en raison de la hausse des cotisations employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales. J'y reviendrai dans un instant.

L'évolution des dépenses et recettes d'investissement semble plus satisfaisante puisque, hormis pour les communes, l'investissement devrait repartir à la hausse, essentiellement dans les départements. La baisse des taux d'intérêt devrait en effet inciter les collectivités locales à emprunter, de manière raisonnable, pour financer les investissements qu'elles entendent effectuer.

A la lumière de ce panorama relativement encourageant pour la préparation des budgets primitifs pour 1997, comment apprécier le budget soumis à notre examen ainsi que les mesures fiscales qui l'accompagnent ?

Eh bien, il m'inspire à la fois de la satisfaction et une interrogation.

La satisfaction, d'abord. Elle tient au respect par l'Etat de la lettre du pacte de stabilité conclu l'année dernière à l'occasion du projet de loi de finances pour 1996. En progression de 1,3 % à structure constante, les normes du périmètre du pacte répondent aux souhaits, exprimés depuis longtemps, d'une clarification des relations entre l'Etat et les collectivités locales sur la base de compensations et de transferts équitables et connus à l'avance.

Sans doute peut-on regretter un recalage défavorable cette année de la DGF, qui ne croît finalement que de 1,26 % par rapport à la loi de finances initiale. Mais, après tout, sans doute ce mécanisme devrait-il profiter aux collectivités territoriales dès l'année prochaine.

L'évolution de la DCTP nous permet finalement de constater tout l'intérêt que le pacte de stabilité représente pour les collectivités locales. Vous l'avez dit, la DCTP progresse de 1,96 % dans le projet de loi de finances pour 1997, alors que, du fait de son indexation sur les recettes fiscales de l'Etat, elle aurait dû subir une diminution de 0,61 % en l'absence de pacte.

Si la lettre du pacte est donc respectée, ce dont nous nous félicitons, force est de reconnaître que son esprit a été quelque peu malmené dans ce projet de budget. Je veux parler de la baisse de la compensation versée au titre de la réduction pour embauche et investissement, prévue initialement à l'article 20 du projet.

Vous le savez, dans un souci de responsabilité, le groupe UDF a obtenu la suppression de cette disposition, à laquelle, je n'en doute pas un instant, vous ne pouviez souscrire.

S'agissant des dotations hors enveloppe, on ne peut que constater, cette année encore, la forte hausse des compensations de dégrèvements législatifs, qui devraient atteindre 40 milliards de francs en 1997. Si l'essentiel porte sur la taxe professionnelle, l'actualité veut que je m'arrête un instant sur la taxe d'habitation, qui participe tout de même à hauteur de 7,5 milliards à la compensation.

M. le président. Un court instant, monsieur Darrason, car il va falloir vous acheminer vers votre conclusion.

M. Olivier Darrason. Certainement, monsieur le président.

J'avais déposé un amendement tendant à rehausser le taux maximal. Malheureusement, il n'a pu être retenu.

J'en viens à mon interrogation, qui porte sur le problème de la CNRACL, dont vous connaissez l'état.

Deux voies sont possibles : le recours à la hausse des taux de cotisation qui pèsent sur les employeurs ou la hausse des contributions pesant sur les assujettis. Après la hausse intervenue au 1^{er} janvier 1994, vous avez décidé de geler les taux en 1995, 1996 et 1997. Il faut le souligner : cette décision courageuse mérite d'être mise en comparaison avec les années de gestion socialiste, caractérisées par l'augmentation incontrôlée des dépenses et la hausse continue des taux de cotisation.

Il est vraisemblable qu'en 1997 les collectivités locales voteront des budgets attentistes et raisonnables. Attentistes, parce que les élus locaux ne s'engageront guère avant l'adoption du projet de loi relatif à l'intercommunalité que nous débattons bientôt. Raisonnables, car ils sont conscients que les objectifs que le Gouvernement s'est fixé pour l'Etat, réduction des dépenses et baisse des prélèvements obligatoires, s'appliquent également aux collectivités locales.

Dans ce contexte, les crédits inscrits au titre des collectivités locales dans le projet de loi de finances répondent aux objectifs fixés par le législateur l'an dernier. Parce que l'Assemblée en a amélioré le contenu lors de la discussion de la première partie, notamment à l'initiative du groupe UDF, parce qu'elles respectent le pacte de stabilité, les dispositions relatives aux collectivités locales contenues dans ce projet de loi de finances emportent notre soutien.

Voici les remarques que je souhaitais faire sur ce budget, sérieux dans les moyens qu'il met en œuvre, réaliste quant à ses ambitions, un budget que le groupe UDF votera, bien naturellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget du ministère de l'intérieur, que j'ai l'honneur de vous présenter, s'élève à 50,2 milliards de francs. Le comptable constatera qu'il est quasiment stable par rapport à celui de 1996. Si l'on ne tient pas compte des crédits réservés aux élections dont les besoins, comme vous le savez, ne se renouvellent pas annuellement, ce projet de budget progresse de 0,1 %.

Vous avez raison, monsieur Girard, l'important n'est pas seulement l'analyse comptable, mais les objectifs politiques. J'en vois deux.

Le premier est d'assurer une contribution du ministère de l'intérieur à la politique définie par le Président de la République et par le Premier ministre afin de réduire les déficits publics, donc de mieux contrôler les dépenses de l'Etat. Je partage, naturellement, cet objectif, car il n'est pas admissible, comme c'est encore le cas, que l'Etat doive emprunter non pas pour construire l'avenir du pays mais pour financer les dépenses courantes, ou les dettes.

Monsieur Vaillant, monsieur Dray, vous avez oublié la gestion de la France après quatorze ans de gestion socialiste.

M. Bernard Derosier. Arrête !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

M. Daniel Vaillant. Qui donc a parlé, à propos de votre gestion, de déconfiture ?...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, seul M. le ministre de l'intérieur à la parole.

M. le ministre de l'intérieur. Ils viennent de se réveiller !

Depuis 1993, le ministère de l'intérieur a pris l'habitude de veiller à l'optimisation de ses dépenses et même de payer les dettes laissées par les autres, ceux qui, au printemps 1993, avaient quitté le ministère en oubliant près de 1,5 milliard de dettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et quand j'entends certains évoquer la dette du ministère à l'égard de France Télécom, je me dis qu'il semble bien facile, quand on est devenu Premier président de la Cour des comptes, d'oublier les dettes qu'on a contractées quand on était ministre de l'intérieur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. C'est la séparation des pouvoirs !

M. le ministre de l'intérieur. M. Joxe, ministre de l'intérieur, avec beaucoup de talent, beaucoup de ténacité, a fait passer la dette du ministère à France Télécom de zéro à 250 millions de 1982 à 1986.

M. Michel Meylan. Et voilà !

M. le ministre de l'intérieur. Ce même ministre et ses amis, avec la même persévérance, grâce à un don tout à fait exceptionnel, a fait passer cette dette de 310 millions à 995 millions de 1988 à 1993, et ils sont partis sans la payer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. Et votre politique, c'est quoi ?

M. le ministre de l'intérieur. Je rappelle donc que, « grâce » aux socialistes, cette dette, née en 1982, a triplé entre 1988 et 1993. Et, depuis, nous payons, tout en assumant nos missions.

Le second objectif politique de ce projet vise à donner à la police nationale, aux préfetures et à la sécurité civile, les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Ces missions, chacun de vous les connaît, et, j'en suis sûr, apprécie les conditions dans lesquelles les quelque 175 000 fonctionnaires du ministère les exercent. Et permettez-moi, de cette tribune, en cet instant, de rendre l'hommage de la nation aux onze policiers tués en service – dont trois lors d'opérations de police –, aux douze pompiers et au pilote de la sécurité civile morts dans l'exercice de leur mission depuis le début de l'année.

Cet hommage est plus que jamais justifié, car policiers, agents du cadre national des préfetures, fonctionnaires de la sécurité civile, agents des transmissions et de l'administration centrale, tous exercent leurs missions de service public, souvent fondamentales pour le fonctionnement de l'Etat, dans des conditions difficiles, au sein d'une société inquiète. D'une société inquiète des terrorismes comme de la petite délinquance, commise malheureusement de plus en plus par des mineurs ; inquiète de l'inacceptable violence en Corse ; inquiète de la contestation de la loi et de l'ordre républicain dans certains quartiers où, la crise économique et les erreurs d'urbanisme aidant, se sont progressivement installés des réseaux qui refusent cette même loi républicaine ; inquiète d'une immigration irrégulière contre laquelle nous luttons de toutes nos forces.

Eh bien, dans ce contexte difficile, et parfois dangereux, les fonctionnaires du ministère de l'intérieur travaillent.

Oui, la délinquance a baissé de 6,5 % en 1995 et continue de le faire au premier semestre 1996 – moins 4,6 %. Oui, la police a mis un terme aux opérations terroristes de l'année dernière. Je rends hommage à l'action du directeur général de la police nationale qui a œuvré avec une efficacité remarquable que je tiens à souligner, assurant une parfaite et exemplaire coordination des différents services de police.

M. Arsène Lux. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, la police s'est engagée, avec la justice, à faire en sorte que, en Corse, la loi républicaine soit mieux respectée. Depuis le début de l'année, soixante-quatorze personnes ont été interpellées, vingt-cinq identifiées, interpellées, déférées à la justice et incarcérées. Ce n'est pas nous qui, en 1981, avons libéré cinquante-quatre terroristes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. Non, mais vous avez 600 encaoulés !

M. le président. Monsieur Derosier, un peu de calme !

M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas nous qui, en 1989, avons amnistié soixante terroristes. C'est vous ! Alors, un peu de silence !

M. Jean-Michel Boucheron. Et Gordji ?

M. Alain Marsaud. Vous dites n'importe quoi et l'histoire nous donnera raison !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, grâce à l'action de la police, près de 10 000 étrangers en situation irrégulière ou ayant troublé l'ordre public ont été reconduits au cours des neuf premiers mois de l'année, et ce nombre a augmenté de 25 % par rapport à 1995.

Oui, la création, en août dernier, de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre a déjà permis de renforcer la lutte contre les filières de passeurs, de trafiquants de drogue et d'employeurs de clandestins.

Oui, enfin, et ce résultat atteste autant du caractère positif de notre politique de prévention que de facteurs climatiques favorables, le bilan des feux de forêts pour 1996 se limite à 13 000 hectares, en recul, d'ailleurs particulièrement sensible autour de la Méditerranée, d'environ 30 % par rapport à 1995.

Nous allons continuer.

Notre pays est aujourd'hui confronté à une situation difficile. L'Etat doit faire mieux et le ministère de l'intérieur assumera pleinement ses responsabilités. Il faut que nos interventions soient encore plus nombreuses, encore plus efficaces. La sécurité civile modernise sa flotte ; les préfetures, outil-pivot de l'Etat dans les départements, renforcent leurs missions dans le cadre de la réforme de l'Etat. La police se réforme, et cette adaptation est fondamentale pour son avenir.

M. Bernard Derosier. Il a l'air d'y croire !

M. le ministre de l'intérieur. L'année dernière, dans les mêmes circonstances, j'avais eu l'occasion de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité.

Permettez-moi d'abord de vous préciser que, conformément à mes engagements, j'ai déposé un rapport d'exécution de cette loi : ce rapport est à votre disposition.

M. Olivier Darrason. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Vaillant, franchement, vous devriez demander à ceux qui ont inspiré votre discours de mieux connaître leurs dossiers et de ne pas vous faire dire des contrevérités. Les heures de Vigipirate ont été payées à hauteur de 500 millions de francs, 50 millions de francs,...

M. Bernard Derosier. 500 ou 50 ? Il faudrait savoir ! Ça change tout !

M. le ministre de l'intérieur. ... 50 millions de francs, voulais-je dire, soit 500 francs par fonctionnaire. Le reste a été compensé. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. Jean-Michel Boucheron. Vous feriez mieux d'écouter ce conseil !

M. le ministre de l'intérieur. L'augmentation des effectifs est de 7 % depuis 1990. Ne colportez pas de fausses informations. Monsieur Vaillant, plus de 2 000 fonctionnaires sont affectés à la formation : sept jours de formation par an et par fonctionnaire.

M. Bernard Derosier. Quel talent !

M. le ministre de l'intérieur. Il ne faut pas dire n'importe quoi, car vous n'êtes pas crédible.

M. Daniel Vaillant. C'est vous qui dites n'importe quoi et qui n'êtes pas crédible.

M. Charles Ehrmann. Propos scandaleux, monsieur Vaillant !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Vaillant, tout ce qui a été annoncé dans le rapport Genthial se met en place. Deux mille spécialistes de la police technique et scientifique, le fichier CANONGE pour tous les services, c'était prévu dans ce rapport, et c'est mis en application.

Votre approche des problèmes de police est fautive, peu crédible et démagogique.

Monsieur Brunhes, votre vision de la police est complètement irréaliste parce qu'elle est caricaturale.

M. Augustin Bonrepaux. Et vous ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous dites, monsieur Brunhes, que les effectifs de base ont baissé. Faux ! Ils ont augmenté ! Au sein du corps de maîtrise d'application, le nombre des gradés a augmenté et celui des gardiens de la paix a été réduit ! Ou alors, fallait-il ne pas améliorer l'encadrement ? Fallait-il ne pas promouvoir ceux qui ont été promus ?

M. Daniel Vaillant. Qui vous inspire ce que vous êtes en train de dire ?

M. le ministre de l'intérieur. Non ! Je considère que ce que nous avons fait allait dans le sens d'une promotion sociale et d'un meilleur encadrement de la police. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Daniel Vaillant. Mais c'est qu'il se met en colère !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, je me mets en colère car tant de contrevérités, tant d'absurdités ne rendent pas service à la police nationale ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Bernard Derosier. C'est « Michou la Colère » !

M. le ministre de l'intérieur. Arrêtez de crier !

Concernant la réforme, plus de 160 textes sont maintenant adoptés. Je ne vous en donnerai pas le détail, que vous trouverez dans le rapport. Je voudrais seulement insister sur certains d'entre eux, particulièrement importants, comme le règlement général d'emploi et les règlements particuliers propres à chaque service. Ils ont fait l'objet d'une concertation d'une densité exceptionnelle, au sein du comité technique paritaire national de la police, et des centaines d'heures durant, pour préparer ce comité avec l'ensemble des syndicats.

Afin d'expliquer la réforme, j'ai demandé au directeur général de la police nationale d'aller sur le terrain pour rencontrer 12 000 fonctionnaires à l'occasion d'une quinzaine de réunions. Et l'ensemble des directeurs ont organisé un dialogue exemplaire avec l'ensemble des fonctionnaires.

Moi-même j'ai rencontré tous les commissaires – ils sont 2 200 –, j'ai dialogué avec eux ; j'ai rencontré aussi l'ensemble des responsables des compagnies républicaines de sécurité. Je viens d'adresser à chacun des 137 459 fonctionnaires de la police un document – le voici – présentant la réforme. Qui, après, de bonne foi, osera affirmer qu'il n'y a pas eu concertation et qu'il n'y a pas eu d'information ?

M. Daniel Vaillant. Nous !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, parce que vous dites toujours des bêtises ! (*Rires et applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'êtes pas obligé de faire école !

M. Bernard Derosier. Il n'est pas mal dans ce rôle !

M. le ministre de l'intérieur. Vouloir faire croire le contraire serait d'autant plus inadmissible que le principe même de la réforme est d'application locale, dans chaque département. Oui d'application locale, car, comme vous, monsieur Darrason, je suis convaincu qu'il faut déconcentrer pour être aussi près que possible des réalités du terrain.

A cette fin, j'ai créé des comités techniques départementaux chargés, sous la responsabilité du préfet, d'analyser les meilleures solutions, celles les mieux adaptées au contexte local, pour remplacer le fameux système du 3-2. Et les comités techniques départementaux sont eux-mêmes précédés de multiples réunions qui associent l'ensemble du personnel.

Il faut que le Parlement sache ce qu'a coûté à la police nationale ce fameux système de trois jours de travail et deux jours de repos introduit en 1984 à titre provisoire : l'équivalent de 10 000 emplois, sans compter une évolution préjudiciable au bon fonctionnement des services de police. Qui croira qu'on est bien dans sa tête et dans son corps de policier quand on doit concentrer trente-neuf heures de travail en trois jours ?

Pour toutes ces raisons, je préconise une nouvelle organisation, celle du 4-2 : quatre jours de travail, deux jours de repos. Je considère qu'il s'agit d'un progrès considérable pour les fonctionnaires concernés, c'est-à-dire ceux qui travaillent en brigades de roulement, ceux de la sécurité publique et ceux de la DICCILEC.

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Pas une heure de travail en plus, mais une autre organisation du travail.

M. Jacques Brunhes. Les policiers n'en veulent pas !

M. le ministre de l'intérieur. Cessez donc de regarder toujours vers le passé et de prôner l'immobilisme ! Vous en êtes encore à la police du XIX^e siècle ! Tout cela est hors de la réalité, tout comme vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je suis convaincu – et je crois avoir compris que vos rapporteurs, comme MM. Yves Bonnet, Darrason, Grosdidier et Girard partageaient cette conviction –...

M. Daniel Vaillant. Quelle passion !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, je parle et j'agis avec passion car il n'y a pas d'avenir pour la police nationale en dehors de cette réforme des cycles de travail. Ne pas l'accepter, c'est vouloir en rester à une police non adaptée aux circonstances et à la délinquance actuelles.

M. Jacques Brunhes. Mais les policiers n'en veulent pas de votre réforme !

M. François Grosdidier. Ils travaillent seize heures par jour. Depuis quand, monsieur Brunhes, acceptez-vous que des salariés travaillent seize heures par jour ?

M. Alain Marsaud. L'opposition est favorable au gardiennage !

M. le ministre de l'intérieur. Demain, lorsqu'on parlera de police municipale et de gardiennage, c'est vers vous qui vous êtes montrés hostiles à cette réforme que l'on se tournera, messieurs de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et*

du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Cette réforme apportera une efficacité accrue des services de police. Sachez, en effet, que le nouveau régime permettra de récupérer 75 agents à Marseille, c'est-à-dire de doubler les équipes de police-secours, ou encore 31 agents à Nantes, pour compléter la section d'intervention et renforcer les services de roulement des petites circonscriptions de l'agglomération. Voilà pourquoi je suis optimiste et je considère que, lorsque l'ensemble des CTP départementaux se seront prononcés – 75 sont déjà installés – et qu'ils auront choisi l'organisation qui, à partir du système 4-2, sera la mieux adaptée localement, la police nationale aura ainsi franchi une étape majeure, à son profit, au profit de l'Etat et de la collectivité nationale, c'est-à-dire finalement au profit de tous les Français.

M. Léonard l'a dit, et je le reprends naturellement à mon compte : la police doit encore être plus proche des préoccupations locales de la population. Cela suppose un renforcement de la police de proximité ; j'y reviendrai et vous verrez qu'il s'agit d'une de mes priorités. Une amélioration des plans locaux de sécurité est effectivement nécessaire, monsieur le rapporteur. De nouveaux éléments de suivi, plus qualitatifs, sont à l'étude au ministère.

Nous avons d'ailleurs déjà commencé en élaborant un questionnaire sur les conditions d'accueil dans les commissariats. Près de 4 000 exemplaires de ce questionnaire ont été distribués. L'analyse des réponses montre que nos concitoyens sont sensibles à nos efforts pour mieux les accueillir.

Je remercie également M. Danilet d'avoir, une fois de plus, mis en évidence les contraintes que représentaient, pour les policiers ce que l'on appelle les tâches indues. Vous venez, monsieur le député, de remettre un rapport complet sur ce dossier. Sachez que, dès maintenant, en liaison avec les services de garde des sceaux, nous avons engagé un effort. Ainsi, devraient être créées, au sein des CHR, des unités de soins sécurisés, tandis que les transferts en vue de la présentation aux magistrats vont être rationalisés. Il est vrai par exemple que lorsque la cour d'assises se réunit à Aix-en-Provence ou à Evreux, la plus grande partie des services de police est mobilisée pour assurer la sécurité du palais de justice et des audiences et n'est donc plus dans la rue pour faire son travail. Oui, il faut que cela cesse progressivement et je vous remercie, monsieur le député, d'avoir fait des propositions en ce sens.

Je l'ai annoncé, un bon budget est un budget permettant l'exercice des missions et je considère que tel est le cas du projet que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Je remercie vos rapporteurs MM. Léonard, Delattre et Marsaud, ainsi que MM. Grosdidier, Danilet, Girard et Vanneste, en particulier, de s'être exprimés en ce sens.

Les crédits de la police, tout d'abord, approchent 28 milliards de francs. L'enveloppe est donc stable par rapport à 1996. J'entends certains affirmer à tort que cette pause concrétise la fin de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité. Je fais mienne l'analyse exposée par M. Delattre et je rappelle que ce projet de budget respecte les engagements pris pour étendre la prime du SGAP de Paris à celui de Versailles ainsi que pour revaloriser l'IJAT des CRS de 1,4 %. J'aurai l'occasion de l'expliciter dans quelques instants en détaillant le projet de budget de la police.

S'agissant des emplois, 305 postes de brigadier-major sont créés, en remplacement des postes de commissaire et d'officier dont les effectifs doivent diminuer, conformément à la réforme des corps. Sont également créés 300 postes de brigadier-major remplaçant un nombre équivalent de postes d'officier de paix, au titre de la promotion sociale.

Par ailleurs, 180 postes d'agent administratif et technique destinés à remplacer des policiers actifs devant revenir sur la voie publique seront disponibles par dégel : voilà qui devrait vous rassurer, monsieur Darrason. Cela signifie, puisqu'il s'agit d'un objectif de la LOPS, qu'entre 1995 et 1997, le nombre d'agents administratifs et techniques venus renforcer la police nationale dépassera 1 800 pour un objectif sur cinq ans de 5 000. Oui, il y a un décalage, mais ce n'est pas une catastrophe. Simplement, compte tenu de la situation actuelle, la mise en œuvre de la LOPS devra être étalée d'un ou deux ans supplémentaires, sur le plan budgétaire.

Enfin, pour en finir avec les emplois, prenant acte des difficultés à recruter les policiers auxiliaires et de la réorganisation du service national, j'ai accepté de renoncer à 500 postes de policier auxiliaire qui n'étaient pas pourvus puisque sur les 9 725 postes ouverts, seulement 8 300 sont occupés. Notre marge de progression reste d'un millier de policiers auxiliaires.

Bien entendu, messieurs Léonard et Marsaud, je suis très attaché à ce que la réforme du service national n'entame pas les moyens de la police nationale, pas plus d'ailleurs que ceux de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Après l'emploi, le fonctionnement. Les crédits de fonctionnement avoisinent quatre milliards de francs : ils reculent donc, tout en affichant une progression supérieure à 7 % en quatre ans.

M. Jean-Pierre Brard. Ils reculent en avançant ! C'est une nouvelle loi de la physique !

M. le ministre de l'intérieur. Et c'est justement cette progression qui, combinée à l'effort de gestion engagé depuis 1993, me fait dire que les moyens des services opérationnels ne seront pas affectés et je remercie M. Léonard de partager cette analyse.

Pour répondre à de nombreuses assertions, je voudrais insister sur le renforcement et la modernisation des moyens de la police. Le parc automobile, par exemple, a été quasiment renouvelé depuis 1993 et a augmenté, dans le même temps, de près de 2 000 véhicules. L'informatique a également progressé, par la mise en œuvre d'outils comme CANONGE, et demain, TESA favorisant la police de proximité et la police technique et scientifique. Des progrès ont donc été réalisés, mais évidemment les besoins des services et l'attente, légitime, de la population ne se réduisent pas. Je resterai particulièrement attentif à ce que la pause dans les crédits de fonctionnement ne se poursuive pas.

De même, je suis particulièrement attentif à ce que l'effort en matière de formation soit maintenu et il le sera ! Sachez d'ailleurs, mesdames, messieurs les députés, que la police, qui dispose de vingt-six écoles et de plus de 2 000 formateurs assure aujourd'hui sept jours de formation annuelle en moyenne à chaque policier, c'est-à-dire plus que ce que prévoit le ministère de la fonction publique.

Après l'emploi, après le fonctionnement, j'en viens à l'équipement. Il mobilisera 900 millions de francs, au profit principalement d'ACROPOL et de l'immobilier.

Oui, ACROPOL car, pour la première fois en 1997, le projet de loi de finances initiale intègre les crédits nécessaires à sa mise en œuvre. Cette inscription devrait rassurer ceux qui s'inquiètent du devenir de ce projet prioritaire destiné à fournir enfin à la police nationale des équipements de transmission efficaces et confidentiels.

ACROPOL, vous le savez, fonctionne à Grenoble et à Lyon, où il a d'ailleurs donné satisfaction pendant le G 7, et est en cours d'implantation en Picardie. Les crédits inscrits au budget sont destinés à la région parisienne où les difficultés techniques sont beaucoup plus grandes qu'on veut le laisser croire sur certains bancs. Oui, il existe des problèmes techniques, et il faut les régler même si ce n'est pas toujours facile !

M. Jean-Pierre Brard. Avec le grand ingénieur de la place Beauvau, nous sommes sauvés ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. Alors de grâce, épargnez-moi les « il n'y a qu'à... » et les « il faut qu'on... » !

S'agissant de l'immobilier, c'est-à-dire de la rénovation et de la construction de commissariats et d'hôtels de police, grâce aux efforts combinés des crédits d'équipement et au recours à des solutions innovantes, nous livrons l'année prochaine 50 000 mètres carrés de locaux, comme en 1995 et comme en 1996. A ceux qui s'interrogent sur la LOPS, je rappelle qu'entre 1992 et 1993, le ministère de l'intérieur ne livrait guère plus de 30 000 mètres carrés.

Pour terminer avec le projet de budget de la police, j'évoquerai les crédits réservés à l'action sociale. Le logement constitue un élément prioritaire pour le mieux-vivre des policiers. Dès le budget de 1994, nous en avons fait une priorité en multipliant par 2,5 les crédits et, en 1997, pour la troisième année consécutive, plus de 900 logements seront proposés aux fonctionnaires de la police nationale. Ainsi, pour la troisième année consécutive, nous serons en avance sur la LOPS ! Je n'aurai pas la cruauté de rappeler combien de mètres carrés étaient livrés il y a quelques années...

Parallèlement au logement, sera privilégié le soutien médical et psychologique au profit des policiers. Les suicides enregistrés, hélas ! en 1996 dans la police, soulignent, s'il le fallait, par chaque drame qu'ils représentent, la fragilité de beaucoup de fonctionnaires. Même si, dans la plupart des cas, il s'agit de problèmes personnels, il est de la responsabilité de l'administration d'écouter et d'aider les policiers confrontés à des difficultés physiologiques ou psychologiques. La réforme des horaires contribuera à un meilleur environnement, à des conditions de travail et de vie personnelle plus équilibrées. Mais je souhaite aussi réserver des crédits supplémentaires pour financer plus que par le passé des vacations de praticiens et d'assistantes sociales. Dans de nombreux commissariats, des équipes sociales sont déjà en place pour entourer, accompagner et comprendre ceux des policiers qui ont des difficultés.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, je veux rappeler le travail effectué par la fondation Jean-Moulin et, à la préfecture de police, par la fondation Louis-Lépine. Je connais le dynamisme et la capacité de leurs responsables et je sais le travail qu'ils effectuent au niveau de l'action sociale.

Après la police nationale, je voudrais présenter les crédits réservés à l'administration territoriale et à la sécurité civile. Permettez-moi d'abord de rendre hommage aux fonctionnaires de l'administration qui œuvrent avec déter-

mination et intelligence pour renforcer l'autorité de l'Etat dans les départements, et d'exprimer ma gratitude au directeur général de l'administration et à ses collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des préfets de France qui font honneur à la fonction publique.

Avec 6,3 milliards de francs, les crédits de l'administration territoriale progressent de 4 %. Les moyens de fonctionnement sont maintenus, tandis que les crédits immobiliers progressent de manière sensible. Quant aux effectifs, ils évoluent favorablement à la suite du renfort de 100 postes dégelés, auxquels il faut ajouter 25 emplois transférés de l'administration centrale ainsi que les emplois redéployés dans le cadre de la réforme de l'Etat, comme la suppression des commissions administratives de suspension du permis de conduire qui mobilisent aujourd'hui encore environ 200 agents. En contrepartie, disparaissent 400 emplois gelés depuis plusieurs années, et donc inutilisables en l'état.

Sans compter les crédits qui seront ouverts au prochain collectif pour le renouvellement des 32 hélicoptères prévu sur six ans pour un coût global d'un milliard de francs, avec six premiers hélicoptères achetés dès 1997, le projet de budget de la sécurité civile approche 1,2 milliard de francs, en progression de 2 %.

Comme l'a indiqué votre rapporteur M. Marsaud, cette évolution souligne la dynamique de la politique engagée par l'Etat, via le ministère de l'intérieur, pour exercer ses responsabilités au profit d'une meilleure protection de la population contre les risques naturels et technologiques.

Cette dynamique, je la constate, dans l'adoption, grâce au Parlement, des deux lois importantes sur les SDIS et le volontariat des pompiers, ainsi que dans la sortie rapide des textes réglementaires correspondants. Là encore, je voudrais exprimer toute ma gratitude aux directeurs de la sécurité civile, l'ancien et le nouveau, et à leurs collaborateurs ; ils ont fait un travail exemplaire qui fait honneur à l'administration et à son dynamisme.

Je retrouve cette dynamique dans l'achèvement du programme Canadair qui mettra à notre disposition les douze nouveaux appareils pour la prochaine campagne de feux, douze appareils qui auront coûté à l'Etat 1,6 milliard de francs. Enfin, cette dynamique est vérifiée par le prochain déménagement de la direction de la sécurité civile de Levallois à Asnières et par le regroupement de cette direction avec le service du haut fonctionnaire de défense, au profit d'un concept renforcé de défense et de sécurité civile réunifiées.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous nous sommes engagés dans une réforme majeure pour la police nationale. Et même si la gestion des finances publiques rend indispensable aujourd'hui une stabilisation des dépenses, je considère que les moyens figurant dans le projet de loi de finances que j'ai l'honneur de vous présenter permettront au ministère de l'intérieur d'exercer ses missions et d'incarner l'Etat.

Les efforts de rigueur dans l'utilisation des crédits de fonctionnement et le recours à des solutions innovantes en matière immobilière donneront en effet à la police les moyens financiers nécessaires. Parallèlement, la réforme engagée en matière d'horaires favorisera son adaptation pour une plus grande efficacité dans la lutte contre toutes les délinquances et pour de meilleures conditions de travail des policiers. Les moyens des préfetures sont sauvegardés. La sécurité civile se modernise.

Je vous remercie donc d'approuver ce projet de budget, qui va permettre de poursuivre cette politique qui n'a qu'un but : la restauration et le renforcement de l'autorité et de la crédibilité de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget des collectivités locales qu'il m'appartient de vous présenter constitue une traduction fidèle des engagements pris par le Gouvernement lors de la dernière loi de finances. Pour 1997 et dans un contexte difficile, où il est nécessaire de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour procéder à une relance de l'économie sur des bases saines, le Gouvernement a veillé, en effet, à tenir strictement ses engagements vis-à-vis des collectivités locales.

La mise en œuvre du pacte de stabilité financière, défini à l'article 32 de la loi de finances pour 1996, préserve en 1997 le pouvoir d'achat des concours financiers de l'Etat aux communes et à leurs groupements, aux départements et aux régions. Toutes ces collectivités disposeront, ainsi, de bases stables pour l'établissement de leurs budgets et pourront assumer, dans des conditions convenables, les responsabilités essentielles qui sont les leurs au service de nos concitoyens.

L'application, pour la deuxième année consécutive, du pacte de stabilité assure aux collectivités locales une progression globale de leurs principales dotations égale à la hausse prévisionnelle des prix, hors tabac, soit 1,3 % en 1997. L'enveloppe des dotations actives aux collectivités locales atteint ainsi 155,1 milliards de francs auxquels s'ajouteront 300 millions au titre de la DCTP et 766 millions de francs au titre du retour de fiscalité locale de France Télécom.

Au sein du pacte de stabilité, les dotations de fonctionnement progressent à un rythme légèrement supérieur à l'inflation. Quant aux dotations d'équipement, au-delà d'une diminution purement optique, elles progressent en termes de droits ouverts de près de 4 %, ce qui permet de soutenir l'investissement des collectivités locales. Enfin, les dotations de financement des transferts de compétences, telles que la DGD se maintiennent en francs constants.

Vos rapporteurs, qui ont procédé avec vos commissions à un travail d'analyse très minutieux de ce budget, et je les en remercie, ont bien voulu souligner que l'application, en 1997, du pacte de stabilité consacre le respect de la parole donnée par le Gouvernement lors de la mise en œuvre de ce dispositif qui fonde un nouveau type de relations entre l'Etat et des collectivités locales. Merci, monsieur Grosdidier de l'avoir également indiqué.

En effet, le pacte permet aux élus locaux de disposer d'éléments leur offrant une meilleure prévisibilité de leurs budgets locaux et assure une progression globale égale à l'inflation et même un peu supérieure si l'on raisonne en termes non pas de dotations mais de droits ouverts.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le pacte de Faust !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. MM. les rapporteurs l'ont au demeurant, souligné, comme M. Merville et M. Péliard. C'est en ce sens que le pacte peut être considéré comme protecteur des collectivités locales.

MM. les rapporteurs se sont également montrés préoccupés par l'évolution des investissements. Il est vrai que les collectivités locales ont moins investi au cours de la période récente. Cette évolution peut s'expliquer par une contraction de leurs moyens malgré des taux d'intérêt contenus à des niveaux incitatifs, fruits de la politique de maintien de la dépense publique.

Elle peut être aussi le résultat de la satisfaction – au moins provisoire – de certains besoins après l'effort d'investissement exceptionnel réalisé par les collectivités locales au cours de la dernière décennie. Le rapport de la commission consultative d'évaluation des charges comme celui de l'observatoire des finances locales que les orateurs ont évoqué ont bien souligné cette réalité.

Pour autant, le Gouvernement sait quel est le rôle éminent joué par les collectivités locales en matière de soutien à l'activité. A cet égard, les droits ouverts en matière de dotation globale d'équipement des communes progresseront de plus de 200 millions de francs tandis que les crédits ouverts au titre du FCTVA préserveront intégralement les droits à remboursement des collectivités locales et de leurs groupements.

La progression des dotations à l'investissement illustre ce souci, tout comme les moyens financiers exceptionnels mis en place à l'occasion de la remise à niveau de la sécurité dans les établissements d'enseignement et du désamiantage.

Ainsi que l'on observé MM. les rapporteurs et M. Péliard, dans un contexte de modération de l'évolution des dotations, les mécanismes de péréquation et de solidarité sont évidemment essentiels.

La structure actuelle de la dotation globale de fonctionnement permet une prise en compte satisfaisante de cet objectif.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une croissance des crédits réservés à l'intercommunalité d'environ 500 millions de francs, c'est-à-dire comparable à celle de cette année, la dotation de solidarité rurale devrait progresser de 4 à 6 % l'année prochaine et la dotation de solidarité urbaine devrait connaître une hausse de 2 %, après une année 1996 exceptionnelle d'augmentation de la dotation de solidarité rurale, 20 % et de la DSU, 50 %.

Ces augmentations ont permis de mieux prendre en compte les charges de certaines collectivités, notamment celles liées à la présence de quartiers difficiles en région parisienne. Je réponds ainsi à une partie des préoccupations exprimées par M. Braouezec.

L'augmentation des moyens du fonds national de péréquation autorisera le maintien de l'effort en faveur des communes connaissant une insuffisance de potentiel fiscal, notamment en ce qui concerne les bases de taxe professionnelle, tout en permettant une compensation des produits de taxe professionnelle en raison des exonérations mises en place dans le cadre du pacte de relance pour la ville.

Globalement, comme vos commissions l'ont démontré et comme M. Darrason et M. Merville l'ont souligné, le pacte se révèle cette année protecteur pour les collectivités locales. Il concilie ainsi la nécessaire maîtrise des déficits publics, indispensable au maintien de l'activité, et la préservation des budgets locaux dont chacun sait que leur

poids – 750 milliards de francs, 70 % des investissements publics civils – est décisif non seulement dans la satisfaction des besoins mais aussi pour le développement économique, donc pour l'emploi.

Il y a une nécessaire solidarité entre le budget de l'Etat et celui des collectivités, M. Merville l'a rappelé, et le Gouvernement, en réintroduisant, dès 1996, une indexation des principales dotations sur le PIB, a voulu sceller cette solidarité.

Vous comprendrez dès lors, monsieur Derosier, que je sois quelque peu surpris de votre intervention. Autant j'admets que vous n'adhérez pas à la politique conduite par le Gouvernement, autant il m'est difficile de ne pas relever les inexactitudes contenues dans votre intervention. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Elles étaient nombreuses !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Il est doublement inexact d'affirmer que le pacte se traduirait par une régression des moyens – ou alors je ne sais quel est le sens des mots – ou par un désengagement de l'Etat.

Je regrette sincèrement que vous engagiez le dialogue sur des arguments qui ne sont pas fondés. Les faits sont têtus, dit-on. En tout cas, je crois que les chiffres apportent un démenti à vos propos et c'est pourquoi vous me permettez de ne pas m'attarder sur une démonstration qui a été excellemment développée par vos commissions.

Malgré vous, monsieur Derosier, ce budget est celui du respect de la parole donnée. Il est le contraire de la mise sous tutelle puisqu'il permet de prévoir et d'anticiper sur plusieurs années. D'ailleurs, l'esprit de votre intervention me semble résumé dans une phrase que vous avez prononcée, à mon grand étonnement. Je vous cite : « Il y a quelques semaines, une baisse à venir des impôts d'Etat pesait déjà sur les finances locales. » Quand on entend de tels raisonnements on peut douter de la bonne foi de leurs auteurs.

M. Jean-Pierre Brard. C'est pourtant vrai !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Comment, monsieur Derosier, une baisse à venir pouvait-elle peser sur des impôts déjà votés ? Cela est techniquement impossible ! (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Sortez de votre galimatias et venez-en à la réalité des communes !

M. le président. Monsieur Brard !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je suis maire comme vous, monsieur, ou plutôt comme vous l'étiez !

M. Jean-Pierre Brard. Je le suis toujours, et depuis plus longtemps que vous !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Plus fondamentalement, de nombreux orateurs dont vous êtes, monsieur Derosier, mais aussi vos rapporteurs, MM. Merville, Braouezec, Darrason, ont évoqué la situation de la CNRACL. C'est tout juste si l'on ne m'a pas reproché de ne pas avoir augmenté, pour 1997, les taux de cotisation de la CNRACL.

M. Bernard Derosier. Ça, c'est de la mauvaise foi !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Qu'est-ce que cela aurait été ? (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Derosier. Avouez que vous y aviez pensé !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Pour 1997, le Gouvernement, après une large concertation avec les élus locaux (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), a présenté une solution qui maintient l'équilibre de la caisse sans recourir à l'augmentation des cotisations, grâce à une mobilisation des réserves du fonds des allocations temporaires d'invalidité qui dégage un résultat structurellement positif.

M. Augustin Bonrepaux. Pour cette année !

M. François Grosdidier. A chaque année suffit sa peine !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Le besoin de financement de la CNRACL pour 1997 était de 4,5 milliards, soit 2,3 points de cotisation et une charge supplémentaire de plus de 2,2 milliards de francs pour les collectivités, dont 1,6 milliard pour les seules communes. La mesure actuelle permet aux collectivités locales de ne pas avoir à supporter de charges supplémentaires pour 1997.

Certes, le prélèvement sur les revenus du fonds ATI, structurellement excédentaire, ne règle pas le problème de fond (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) qui tient à l'évolution du rapport démographique et à la solidarité entre régimes spéciaux. Il permet – et c'est déjà beaucoup – de passer le cap de 1997, répondant en cela aux souhaits unanimes des élus locaux. Nous avons un an pour trouver ensemble une meilleure solution. Je serai évidemment très attentif aux propositions qui me seront présentées par les uns et par les autres.

M. Jean-Pierre Brard. On en a fait, mais vous n'écoutez rien !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. S'agissant de la question de M. Merville sur la cotisation minimale de taxe professionnelle, je crois que la nécessaire modération de la fiscalité sur les entreprises doit nous conduire à faire preuve de prudence dans ce domaine.

Pour ce qui est des abus, deuxième sujet qu'il a évoqué, je formulerai deux remarques. La première, qui doit être une sorte de leçon pour l'avenir, est que la complexité mène aux abus, car elle offre des moyens de contournement de la législation fiscale. La deuxième remarque est pour souligner que, dans la partie recettes de la loi de finances, vous est proposée une mesure en matière de lutte contre les abus, afin de traiter des techniques de location de locaux au sein d'un même groupe industriel.

Ainsi, le budget qui vous est présenté s'efforce de concilier le maintien de la dépense publique et celui des possibilités d'action des collectivités locales : il est cohérent avec la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de soutien de l'activité économique ; il répond à l'objectif de solidarité et de péréquation ; il autorise la poursuite de réformes nécessaires, comme la clarification des compétences, des financements et la modernisation.

Vos commissions se sont, à cet égard, félicité des travaux engagés pour moderniser la coopération intercommunale.

Je souhaite, en effet, présenter au Parlement, dans quelques semaines, le rapport définitif suggérant des mesures de simplification entre les différentes formes d'intercommunalité...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ... et présentant les voies possibles pour mieux mesurer l'intégration de ces groupements, conformément au vote exprimé par le Parlement en février 1995 dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce rapport examinera les conditions d'une mise en place de la taxe professionnelle d'agglomération, là où cela est opportun et sur la base du volontariat.

Il conviendra, eu égard au degré d'avancement des villes nouvelles, d'avoir également, dans ce cadre, une réflexion sur l'évolution des syndicats d'agglomérations nouvelles. Cette évolution devra, à mon sens, tenir compte de l'origine de leurs ressources c'est-à-dire la taxe professionnelle, qui me paraît devoir être pérennisée eu égard à la dette de ces établissements.

Elle devra également avoir pour objectif de faire évoluer les compétences des SAN en recherchant un meilleur équilibre entre les missions dévolues à ces établissements intercommunaux, d'une part, et aux communes membres, d'autre part, notamment en matière d'urbanisme. La représentation des communes au sein du conseil communautaire méritera aussi une réflexion mais je crois savoir qu'elle est déjà engagée par les parlementaires.

Enfin, comme l'a souligné M. le rapporteur Ligot, la charge du contingent d'aide sociale est de plus en plus lourde pour les communes et sa répartition soulève des critiques. Il est difficile de faire ici l'analyse exhaustive des raisons des différences constatées en termes de niveau du contingent communal, département par département et type de communes par type de communes, mais il est indéniable que ces différences – désormais connues avec précision grâce à une étude exhaustive que nous avons menée au début de cette année – posent de plus en plus de difficultés.

Nous devons améliorer la simplification et l'homogénéité. Nous avons donc commencé à échanger des réflexions avec les associations d'élus directement concernées, c'est-à-dire l'Association des maires de France et l'assemblée des présidents de conseils généraux. Nous réalisons des simulations pour tester une autre méthode de gestion des contingents d'aide sociale que les communes paient aux départements.

Après l'achèvement de ces travaux, le Gouvernement proposera des dispositions propres à réduire ces écarts, par exemple avec l'introduction de critères prenant mieux en compte les besoins sociaux réels à couvrir dans telle ou telle commune. Le Parlement en sera saisi car, comme cela a été souligné, les modifications à apporter relèveront très probablement de la voie législative. Il faudra cependant prendre garde à ne pas bouleverser trop brutalement et trop rapidement l'actuelle répartition des charges. Il s'agit en effet de masses financières considérables et, dans ces domaines, mieux vaut procéder de façon progressive et suffisamment étalée dans le temps.

Telles sont, mesdames, messieurs, au-delà de l'aspect strictement budgétaire du débat qui nous réunit aujourd'hui, les grandes orientations de l'action que nous

menons en liaison avec les collectivités territoriales : un effort de clarification de compétences, comme l'ont souhaité plusieurs orateurs, que j'entends mener dans un esprit de concertation et de discussion avec les différents niveaux de collectivités territoriales et avec leurs associations, un travail de simplification et d'amélioration de l'intercommunalité ; enfin, un effort pour maintenir les moyens financiers à la disposition des collectivités territoriales dans le cadre de l'assainissement de nos finances publiques.

Telles sont les grandes orientations que je souhaitais rappeler, après les interventions de vos rapporteurs et des porte-parole des groupes, et les éléments de réponse que je voulais apporter aux diverses préoccupations exprimées dans la discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, messieurs les ministres, il est beaucoup question des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais il est de nombreux domaines dans lesquels l'Etat décide de la nature des relations entre les collectivités territoriales et leurs outils : je veux parler des sociétés d'économie mixte qui tiendront congrès jeudi et vendredi prochains à Montpellier.

L'économie mixte locale régie par la loi du 7 juillet 1983, votée à l'unanimité du Parlement, est aujourd'hui l'un des modes d'intervention les plus utilisés par les collectivités locales. Les sociétés d'économie mixte leur permettent en effet, sous le contrôle des élus qui sont leurs actionnaires majoritaires, et avec la souplesse du droit privé, de mettre en œuvre des projets complexes ou de gérer des services publics importants pour les collectivités territoriales.

Telle était l'intention du législateur de 1983. Or, en 1994 – M. Perben connaît bien le problème puisqu'il en a parlé lors d'une rencontre avec la fédération des sociétés d'économie mixte –, une circulaire interprétant de façon très restrictive une décision du Conseil d'Etat, qui concernait la commune d'Alos, est venue soumettre les sociétés d'économie mixte au régime des aides économiques des collectivités aux entreprises privées et, par suite, interdire toute relation financière entre une SEM et une collectivité locale actionnaire en dehors des apports en capitaux. Cette position considère comme illégales les avances d'actionnaires dès lors qu'elles sont accordées par une collectivité locale.

Cette interprétation, largement contestée par les juristes, est inacceptable sur le fond car elle place les collectivités locales en position d'actionnaires diminués et irresponsables. Elle a cependant mis en lumière la complexité, voire la confusion des règles applicables aux aides des collectivités actionnaires ou cocontractantes des SEM.

Comme je l'ai déjà rappelé, M. Perben, le 18 juin dernier, est venu présenter la substance d'une modification qui prendrait la forme d'un projet de loi, mais, pour l'instant semble-t-il, nous en sommes toujours au stade du projet et de la concertation interministérielle.

Messieurs les ministres, comment allez-vous faire et dans quel délai pour sortir les collectivités territoriales et leurs sociétés d'économie mixte de cette situation incohérente et reconnaître aux collectivités territoriales un rôle d'actionnaire de plein exercice qui ne soit ni diminué ni irresponsable ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, vous connaissez la raison de la nécessaire prudence en la matière. L'un de mes étonnements, lorsque j'ai pris les fonctions qui sont aujourd'hui les miennes, a été dû au nombre de communes en difficulté pour des raisons financières, en général à la suite de mauvais fonctionnements de sociétés d'économie mixte.

Il faut donc faire très attention dans ce domaine.

Il est vrai, comme j'ai eu l'occasion de le dire au cours de la réunion à laquelle vous avez fait allusion, que le cadre juridique est actuellement un peu serré. Ainsi, il est sans doute un peu absurde de vouloir faire fonctionner une société d'économie mixte en se privant complètement du type de souplesse que vous avez évoqué ; je pense en particulier aux comptes d'associés.

Nous sommes donc en train d'élaborer, dans des conditions techniques qui ne sont pas faciles, un projet de texte qui devrait permettre de définir un cadre raisonnable – il ne sera sans doute pas exactement conforme à ce que souhaite la fédération que vous avez citée – afin de redonner un peu de souplesse de fonctionnement aux SEM, tout en préservant les finances des collectivités locales. Il permettrait en particulier aux SEM, dont certaines actions relèvent du fonctionnement, de vivre dans des conditions plus acceptables en ayant des relations à la fois claires et stables avec la collectivité locale support.

Nous devrions aboutir à un projet raisonnable dans un délai de trois mois.

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Monsieur le président, messieurs les ministres, les crédits alloués au conservatoire pour la forêt méditerranéenne sont en diminution constante : 58,95 millions de francs en 1996 au lieu des 100 millions qui avaient été votés en 1987. De même, la participation de l'Etat au fonctionnement des unités de sapeurs forestiers, prévue par convention à 60 % des coûts, va être à terme supprimée, laissant aux seuls départements méditerranéens la totalité de la dépense.

L'éducation, la prévention comme l'entretien des espaces boisés sont des éléments fondamentaux dans la lutte pour la protection de la forêt. Ils jouent un rôle important dans la diminution du nombre des incendies, même si l'on n'est pas à l'abri de conditions exceptionnelles. Le président de l'entente interdépartementale, qui s'est exprimé au nom des quinze départements, vous a interrogé, sans obtenir de réponse, semble-t-il. Des conseils généraux et plus de quatre cents conseils municipaux ont voté une motion réclamant le rétablissement des crédits affectés à ces deux actions.

Monsieur le ministre, comptez-vous faire droit à leur demande et tenir les engagements de l'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, cette question relève d'abord de la compétence du ministre de l'agriculture.

La contribution du ministère de l'agriculture au titre de la prévention des feux de forêt est assurée, notamment, par le biais du conservatoire de la forêt méditerranéenne. La dotation de ce dernier est inscrite au chapitre budgétaire de répartition, dont le montant de 100 millions de francs a été reconduit de 1987 à 1992.

Depuis 1993, le montant de cette dotation, en raison des régulations budgétaires, a baissé. Il a été ramené à 58,9 millions de francs en 1996. La part revenant au ministère de l'intérieur est ainsi tombée de 18,6 millions de francs à 12 millions de francs.

Ces 12 millions de francs ont été consacrés en 1996 aux opérations de guet aérien armé et à la mobilisation préventive des sapeurs-pompiers.

Une telle baisse de crédits n'affecte pas la participation du ministère de l'intérieur au fonctionnement des unités de forestiers sapeurs, participation qui représente 2 millions de francs en 1996.

Il convient de mentionner que ces unités sont entièrement gérées par le ministère de l'agriculture, et par conséquent sous sa responsabilité.

Voilà, monsieur le député, les précisions que je peux vous apporter.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le ministre, l'examen du budget de votre ministère fait apparaître que les crédits d'équipement sont laissés à leur niveau de 1996. Ce maintien des crédits devrait normalement permettre de poursuivre le programme immobilier. Et pourtant, je constate que les dotations consacrées aux constructions des commissariats de police connaissent une certaine régression.

A cette diminution s'ajoute le retard dans le déblocage des crédits de paiement, qui paralyse la réalisation d'opérations programmées depuis plusieurs années.

A titre d'exemple, je citerai le cas de la construction de l'hôtel de police de Saint-Lô, ville chef-lieu de mon département. Il s'agit d'un véritable serpent de mer, puisque la décision du ministre de l'intérieur de construire ce commissariat remonte à 1987. Après l'acquisition du terrain, le premier permis de construire a été délivré en 1990. Je passe sur les différentes étapes de la procédure pour arriver au 20 juin 1994, date où votre prédécesseur me faisait part de sa décision d'inscrire la réalisation de ce commissariat au titre du programme national d'équipement pour l'année 1995, avec ouverture de chantier au début de cette même année 1995. Le démarrage des travaux fut ensuite annoncé pour avril 1996. Maintenant, on parle de janvier 1997. En fait, si l'on n'enregistre pas de nouveau retard, les travaux ne débiteront pas avant le printemps 1997, c'est-à-dire dix ans après la première décision !

Aussi souhaiterais-je, monsieur le ministre, que vous me rassuriez sur la date ferme et définitive du démarrage des travaux de ce commissariat. Mais au-delà de ce cas précis, j'appelle votre attention sur l'insuffisance des dotations affectées à la construction de commissariats, compte tenu de la demande. Je désirerais savoir si les crédits inscrits vont permettre de rattraper le retard pris dans le démarrage des travaux des opérations retenues.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous rassure sur la gestion du ministère de l'intérieur. Le directeur des affaires financières veille avec scrupules et efficacité, et je l'en félicite, à ce que seules les opérations qui peuvent être financées soient inscrites au titre des mesures nouvelles. Ce principe de saine gestion a constamment été suivi depuis 1993. Il a permis d'éviter toute rupture dans la régularité des paiements, alors qu'au

printemps 1993, le ministère de l'intérieur ne comptait plus les chantiers interrompus et devait 250 millions de francs aux architectes et aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

M. Patrice Martin-Lalande. C'était la faillite !

M. le ministre de l'intérieur. Ce nouveau cadre d'action porte ses fruits. Plus aucun intérêt moratoire n'a été payé depuis deux ans. Dix-sept projets de construction de commissariats de police, interrompus au stade des études, ont été repris progressivement, notamment l'hôtel de police de Saint-Lô, l'hôtel de police de Saint-Brieuc, le commissariat de police de Nemours et l'hôtel de police de Sens que j'ai inauguré récemment.

Je connais parfaitement la situation puisqu'il ne se passe – malheureusement pour moi – pas de semaine sans que vous veniez me voir pour me rappeler l'opportunité et la nécessité de la construction de cet hôtel de police de Saint-Lô. (*Sourires.*) C'est devenu pour moi une priorité. Je vous précise que les travaux commenceront dès le début 1997 et seront terminés au plus tard à la fin du premier trimestre 1998.

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Monsieur le ministre de l'intérieur, l'article 2 d'une résolution adoptée par le Parlement européen le 19 septembre dernier dispose : « Tout renvoi d'immigrés en situation irrégulière dans leur pays d'origine ne peut avoir lieu que sur la base d'informations avérées concernant le respect de leur sécurité et de leurs droits fondamentaux dans leur pays d'origine et tenant compte de leur réintégration dans la vie économique et sociale de leur pays. »

Monsieur le ministre, quelle suite le Gouvernement entend-il réserver à cette résolution, sachant que les 30 % d'immigrés installés, irrégulièrement en Guyane deviendront, du fait de cette résolution, inexpulsables, la réinsertion sociale et économique dans leur pays d'origine étant une complète utopie ?

Par ailleurs, je crois devoir appeler l'attention du Gouvernement sur le contenu de la réponse qu'il a adressée à M. Mazeaud, indiquant que la France demeurerait souveraine dans le domaine de l'immigration. Or ces propos ne traitent pas du vrai problème qui tient moins au niveau de compétence qu'au processus d'allongement abusif des procédures d'expulsion.

Quelles dispositions le Gouvernement entend-il donc prendre pour ne pas tomber dans le piège de cette parodie juridico-humanitaire qui lui est tendu ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je n'entends réserver aucune suite à cette résolution du Parlement européen, adoptée dans des conditions particulières. C'est clair. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'accès de la Guyane aux étrangers est réglementé. Pourtant, la Guyane française constitue une zone favorable à l'immigration clandestine, en provenance notamment du Pérou, du Brésil, du Surinam et du Guyana. Pour renforcer l'efficacité des services de police, particulièrement en matière de lutte contre l'immigration clandestine, nous leur avons affecté seize fonctionnaires, au 1^{er} septembre de cette année, ce qui porte l'effectif total à 151 policiers. Un centre de rétention a également été construit à Cayenne, dans le voisinage de l'aéroport.

Le dispositif opérationnel a montré son efficacité et a permis, sur les neuf premiers mois de l'année, d'obtenir les résultats suivants : 9 699 ressortissants en situation irrégulière ont été interpellés ; plus de 3 600 d'entre eux ont été reconduits à la frontière ; trente-deux infractions à la législation sur le travail ont été constatées et la justice a été saisie.

Vous constatez, monsieur le député, que là-bas comme ici, la détermination du Gouvernement à lutter contre l'immigration irrégulière est sans faille. Si nous voulons être conformes à une tradition qui est celle de la France, celle de l'assimilation des étrangers en situation régulière, il faut être intransigeant à l'égard de celles et ceux qui ne veulent pas appliquer la loi française et qui sont en situation irrégulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delvaux.

M. Jean-Jacques Delvaux. Monsieur le ministre de l'intérieur, je me permets d'appeler votre attention sur la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve le commissariat de police de Saint-Omer.

Eloigné des autres commissariats du département du Pas-de-Calais et situé au cœur d'une importante place judiciaire, cette unité, qui requiert d'importants besoins en personnels, connaît depuis plusieurs mois une crise significative au niveau de ses effectifs, lesquels ne cessent de s'amenuiser pour deux raisons : la première réside dans le fait que six fonctionnaires sont à ce jour indisponibles, pour divers motifs – longue maladie, suspension, exclusion, etc. – et la seconde est essentiellement due à un décès et à deux départs en retraite, en janvier dernier, qui n'ont pas été remplacés dans le cadre du dernier mouvement général de mutation, ce qui me semble anormal. A ce jour, ces absences, même celles qui sont temporaires, nécessitent de fréquents changements de service et impliquent des rappels de personnel.

La situation du personnel administratif est également préoccupante, puisque les huit fonctionnaires actuellement en poste ne suffisent plus à compenser la technicité et l'accroissement régulier de leurs tâches administratives. Si on y ajoute le très prochain départ à la retraite de cinq gardiens de la paix et la baisse constante du nombre de policiers auxiliaires qui y sont affectés, vous comprendrez, monsieur le ministre, que la situation du commissariat de Saint-Omer n'est pas en voie d'amélioration. Les effectifs du corps urbain connaîtront bientôt un taux d'indisponibilité de 18,5 %, soit 13 fonctionnaires sur 70.

Une solution doit donc être trouvée rapidement, sous peine de voir le commissariat de police de Saint-Omer obligé de dissoudre certaines de ses unités spécialisées, pourtant appréciées de tous, pour maintenir un équipage de police-secours.

Il me paraît urgent d'envisager, dans les meilleurs délais et sans attendre le prochain mouvement de personnel prévu pour septembre 1997, de renforcer substantiellement les effectifs d'au moins sept gardiens de la paix et de deux agents administratifs afin de permettre à cette unité de continuer à assurer ses missions.

Aussi, je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir me préciser vos intentions concernant ce commissariat de police.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Delvaux, mes intentions sont bonnes. Le commissariat de Saint-Omer est pour nous l'objet de toutes les attentions. Vous m'en parlez souvent en effet, et je sais quel attachement vous portez à l'efficacité de la police nationale.

Actuellement, ce commissariat est composé de 86 fonctionnaires de police et de 3 policiers auxiliaires. Il est exact qu'en raison des départs à la retraite, des problèmes se posent ou vont se poser.

Il faut bien reconnaître que les fonctionnaires de police de Saint-Omer font un travail remarquable. La délinquance a connu un recul de 15,4 % par rapport à 1994. Et cette tendance se poursuit pour le premier semestre 1996, avec une baisse de l'ordre de 11,24 %.

Sachant que le commissariat de Saint-Omer est pour nous une priorité, nous allons, dès 1997, remettre ses effectifs à niveau pour compenser les départs à la retraite.

Monsieur le député, je vous remercie de votre question. Avec le directeur général et avec l'ensemble des directeurs, nous passons beaucoup de temps à expliquer la réforme que nous voulons mener sur les cycles de travail et qui va faire passer du cycle 3-2 à l'une des formes du cycle 4-2. Si nous y mettons tant de passion, c'est parce qu'une telle réforme assurera aux commissariats, notamment à celui de Saint-Omer, une meilleure efficacité. Si elle est adoptée par le CTP du département du Pas-de-Calais, le commissariat de Saint-Omer disposera en effet de quatre agents de plus, qui pourront renforcer son potentiel.

Vous voyez ainsi toute l'importance de cette réforme des cycles de travail, qui doit permettre à la fois de mieux prendre en compte la santé des agents et de faire qu'ils travaillent avec plus d'efficacité. Non seulement, nous allons remettre à niveau ce commissariat, mais je vous remercie par avance de l'approbation que vous donnerez à la réforme que nous avons entreprise.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous connaissez bien le problème que je tiens à évoquer.

En 1995, vos services ont lancé un appel d'offres pour l'équipement de la police nationale et pour la fourniture de 15 000 pistolets automatiques destinés plus précisément aux CRS.

Le 13 décembre 1995, lors de la séance des questions d'actualité dans ce même hémicycle, vous m'aviez répondu qu'entre le pistolet italien Centurion et un pistolet français fabriqué par le GIAT à Saint-Etienne – dont la commande assurerait 38 000 heures de travail à cet établissement –, vous entendiez bien privilégier le second.

Monsieur le ministre, depuis malheureusement un an, nous en sommes toujours au point mort. Cela pose quelques problèmes pour cet établissement de Saint-Etienne, dont le ministre de la défense a rappelé qu'il devait constituer le point d'équilibre de tout le secteur des armes de petit calibre. Cette commande est d'autant plus attendue que, sur la base d'engagements assez précis, la fabrication des pistolets a déjà commencé. Vous imaginez aujourd'hui les difficultés qui sont les nôtres.

Je voudrais savoir où nous en sommes. Cette commande de 15 000 pistolets automatiques pour l'équipement des CRS est-elle toujours d'actualité ? Le GIAT tient-il toujours la corde dans cette commande, dont j'ai rappelé l'importance pour notre établissement de Saint-Etienne ?

Monsieur le ministre, nous allons entendre votre réponse avec beaucoup d'intérêt.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, les fonctionnaires de police sont actuellement dotés de revolvers Manurhin modèle F1 spécial police, à l'exception des CRS qui disposent actuellement d'un pistolet automatique de fabrication française, le MAC 50. Ce dernier est une arme ancienne qui n'est plus fabriquée et dont la maintenance se révèle très difficile en raison du manque de pièces détachées. Dans ces conditions, le ministère de l'intérieur a voulu renouveler la dotation des pistolets des CRS.

C'est un dossier complexe. Nous avons fait des propositions. Il y a eu des discussions. Aujourd'hui, si ce dossier n'a pas encore abouti, et je pèse mes mots, ce n'est pas du tout de la responsabilité du ministère de l'intérieur.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Jean-Pierre Philibert. Nous craignons que tel fût le cas !

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique. Elle concerne le versement de l'indemnité de chômage par les collectivités locales à certains de leurs agents, conduits à démissionner par commodité personnelle.

Monsieur le ministre, il existe dix cas de démission légitime pour lesquels les collectivités locales doivent verser des indemnités de chômage. Mais il manque à tout cela un cadre et nous sommes finalement à la remorque de décisions des ASSÉDIC, voire de règles édictées par l'UNEDIC.

Un premier cas de démission légitime entraîne des dépenses bien souvent difficiles à assumer : celui d'une démission posée pour suivre le conjoint ou le concubin, qui a été étendu aux futurs conjoints et aux futurs concubins. La situation est parfois difficile à apprécier et nous sommes régulièrement saisis de demandes d'indemnités de chômage, dont la légitimité est plus ou moins floue.

Deuxième cas qui se répète à l'envi : un agent de nos collectivités souhaite, pour des raisons qui lui appartiennent, partir dans le privé. Il part dans le privé, mais cela ne marche pas, et, au bout de deux mois, alors qu'il a quitté la région, il vous demande des indemnités de chômage ! Vous êtes obligés de contribuer à cette indemnisation !

Je pourrais vous citer de nombreux cas. Dans ma commune, qui compte 35 000 habitants, on recense six cas de cette nature.

Les maires sont obligés de remplacer les agents car ils doivent faire face aux besoins et sont ainsi contraints d'acquitter une double dépense pour ces postes, ce qui se traduit par un supplément d'impôt d'un point.

Ce cas paraît marginal, mais j'ai tout de même le sentiment qu'il faudrait recadrer les choses, et notamment voir avec l'UNEDIC si un partage de responsabilités ne serait pas envisageable. De plus en plus, l'UNEDIC et les ASSÉDIC estiment que les indemnités versées aux agents sont fonction du temps passé chez l'un ou chez l'autre. Il faudrait vraiment que cette proratisation soit appliquée et

que vous ne soyez pas contraints, parce que votre régime d'indemnisation est plus favorable sur le fond, à assumer des charges d'indemnisation de chômage dont la légitimité n'est pas toujours évidente.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Il est exact, monsieur le député, que les collectivités locales peuvent être conduites à verser ces indemnités de chômage.

Vous avez évoqué le cas où le salarié suit son conjoint – ou son futur conjoint. Ce cas est effectivement considéré par la convention UNEDIC comme une perte involontaire d'emploi.

Dans l'hypothèse d'un collaborateur qui part dans le privé, la difficulté que vous signalez résulte du fait que, depuis des années, l'UNEDIC a mis en place des « règles de coordination » qui font supporter l'allocation de chômage en fonction de la durée pendant laquelle on a occupé un emploi. Si, au bout de quelques mois, ce collaborateur est licencié par son entreprise, et ce pour des raisons diverses, il y a alors partage de l'allocation de chômage entre les employeurs récents.

Ce dispositif a été mis en place parce qu'il est apparu comme préférable au précédent, selon lequel le dernier employeur payait tout – ce qui était encore plus injuste.

Nous examinons actuellement les cas qui nous sont signalés, de façon à étudier le fonctionnement du dispositif. Des discussions pourraient être engagées avec l'UNEDIC si des dérapages étaient constatés.

Vous laissez entendre qu'il y aurait une utilisation quelque peu systématique du caractère public de la collectivité, dont la personne licenciée chercherait à tirer profit, éventuellement avec la complicité de l'employeur qui a succédé à la collectivité publique.

Nous regarderons ce problème pour voir dans quelle mesure il serait possible d'éviter les dérives.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Monsieur le ministre de l'intérieur, nous savons tous que vous avez dû élaborer votre budget dans des conditions difficiles, en respectant les grandes priorités de votre loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité, mais aussi les contraintes de la nécessaire réduction du déficit public.

Toutefois, la sécurité des biens et des personnes est, avec l'emploi, l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. C'est particulièrement vrai à Rillieux-la-Pape, à Bron, à Vaulx-en-Velin, dans ma circonscription.

C'est aussi l'une de mes priorités.

Vous avez poursuivi, dans le projet de budget pour 1997, les programmations immobilières, à raison de 50 000 mètres carrés pour les commissariats nouveaux ou réhabilités. Qu'en sera-t-il de celui de Bron, qui a été accordé par votre ministère et pour lequel la municipalité a déjà signé la convention de cession du terrain ? Les crédits seront-ils bien inscrits pour 1997 en ce qui concerne ce commissariat, qui constitue l'une des priorités de notre secteur ?

Je me réjouis des augmentations de moyens matériels et humains que vous avez mis en place, en particulier dans les quartiers difficiles.

Il est exact que les îlotiers, la brigade anti-criminalité, les policiers en civil, tout cela contribue à redonner espoir aux habitants et à accréditer l'idée qu'il n'existe pas de zones de non-droit.

Toutefois, nombre d'appelés étaient affectés dans ces commissariats ou dans ces quartiers.

Aussi, je m'interroge. Une suppléance réelle sera-t-elle mise en place lorsque la réforme du service national entrera en vigueur? Au-delà de ces services de nature volontaire, lesquels pourraient d'ailleurs coûter cher, quels moyens réels seront prévus pour compenser ces suppressions?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le projet de construction d'un nouveau commissariat à Bron est à l'étude.

La municipalité ayant proposé la cession d'un terrain à titre gratuit, sa concrétisation est soumise à la levée des dernières incertitudes au regard de contraintes d'urbanisme.

Le financement de cette opération, qui est estimé à près de 10 millions de francs, dont 1,7 million pour les études, va être proposé au titre de la programmation 1997.

S'agissant du commissariat de Vaulx-en-Velin, un effort particulier a été consenti. Il dispose actuellement d'un effectif de 82 fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 8 policiers auxiliaires.

Dans le cadre d'un récent mouvement de mutations, il vient d'être renforcé par 15 gardiens de la paix sur les 96 fonctionnaires qui avaient été affectés, début novembre dans le corps de maîtrise d'application, au sein de la circonscription publique de Lyon.

Par ailleurs, la commune de Vaulx-en-Velin bénéficie du soutien d'unités spécialisées départementales que sont la BAC, la compagnie départementale d'intervention et les compagnies de CRS stationnées localement.

Nous avons veillé tout particulièrement à ce que le commissariat soit doté des moyens matériels suivants : 16 véhicules équipés de terminaux ACROPOL, 12 deux-roues et 10 terminaux de radioprotatifs ACROPOL. C'est dire que, du point de vue des équipements, nous avons fait un effort particulier.

Il est exact que, dans le cadre de la réforme du service national et de celle des armées, se pose le problème des policiers auxiliaires, car il va falloir les payer davantage à partir d'une enveloppe budgétaire dont j'ignore quel sera le montant les années suivantes.

Nous recherchons actuellement les moyens de faire en sorte que, dans ces zones prioritaires, la réforme du service national et celle des armées n'altèrent pas l'efficacité des services de police et que nous puissions toujours avoir, dans ces commissariats, l'apport d'un certain nombre de jeunes, car il est bon que des jeunes participent à la fonction de policier national.

M. Jean-Pierre Calvel. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. C'est, en effet, une école de civisme et cela permet une certaine intégration sociale à l'intérieur de la police nationale.

Notre réflexion est avancée. J'ai demandé, voici quelques jours, à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure de réfléchir aux conséquences de cette réforme très profonde des policiers auxiliaires et à l'apport des citoyens à la police nationale. Vous pouvez compter sur nous pour faire en sorte que cet apport reste toujours très important.

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, concerne les recettes des collectivités locales.

Ces dernières sont souvent présentées comme trop dépendantes, soit par les médias, soit par l'exécutif lui-même.

Cela étant, les transferts de compétences résultant des lois de décentralisation n'ont pas été accompagnés – tous les élus locaux ici présents le savent – des transferts de recettes correspondants.

Par ailleurs, les recettes résultant de dotations de compensation de l'Etat ont été annulées ou sont menacées.

Je pense en particulier à la dotation de compensation des exonérations de taxe foncière, qui a été annulée voici deux ou trois ans.

Je pense également à la dotation de compensation de la réduction pour embauche et investissement, dotation que nous avons sauvée lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances.

Je tiens à saluer le fait que, pour la deuxième année consécutive, l'Etat s'engage auprès des collectivités territoriales à respecter la pacte de stabilité. Mais il me semble nécessaire d'aller plus loin, afin que la lisibilité de la gestion des collectivités territoriales soit meilleure.

Le Gouvernement entend-il engager rapidement la réévaluation des valeurs cadastrales qui nous a été annoncée depuis plusieurs années et que, pour l'instant, nous ne voyons toujours pas venir?

Entend-il, dans le souci d'assurer une stabilité des recettes fiscales des collectivités locales, donner des consignes aux services chargés du recouvrement des taxes locales – je pense aux services dépendant du ministère de l'économie et des finances – en particulier dans le cadre des contrôles fiscaux engagés auprès des entreprises? J'ai toutes les raisons de penser que ces contrôles ne sont pas effectués sérieusement en ce qui concerne les bases de taxe professionnelle.

S'agissant de recettes non de l'Etat, mais des collectivités territoriales, il serait, à mon avis, souhaitable de sensibiliser les contrôleurs fiscaux sur la nécessité de mieux vérifier les éléments de taxation.

Il me semblerait souhaitable, toujours dans un souci de clarté, que les prélèvements opérés par l'Etat en vue d'une redistribution et d'une aide aux communes, en particulier au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, soient effectuées non pas sur les recettes votées par la commune, mais sur une ligne spécifique prélevée directement par l'Etat, car il y a là non seulement transfert de charges, mais transfert d'impopularité.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. S'agissant de la réévaluation des bases des valeurs cadastrales, je vous confirme, monsieur Dupuy, l'intention du Gouvernement de déposer un texte au début de l'année 1997, de manière à aboutir au vote d'une loi au cours de cette même année, ce qui correspond, compte tenu des travaux de mise en place, à une application sur les années 1999 à 2002, l'une des caractéristiques de la réforme suggérée par le Comité des finances locales étant un étalement sur quatre ans – ce qui constitue à la fois une bonne durée mais aussi un maximum.

Par ailleurs, nous tiendrons compte des suggestions du Comité des finances locales. Ainsi, nous éviterons de traiter de manière différente les diverses catégories de logements. Nous veillerons à l'écrêtement et à la durée d'étalement des relèvements d'impôts pour les particuliers. Nous serons attentifs au niveau nécessaire de majoration des bases des bâtiments industriels.

Je tiens à souligner combien cette révision est indispensable. Je suis très fréquemment interrogé sur la nécessaire amélioration des techniques de péréquation ou d'affectation des dotations. Réfléchissons trente secondes : nous travaillons pour affiner les modalités de répartition des dotations d'Etat sur des calculs de potentiels fiscaux qui sont totalement obsolètes.

M. Christian Dupuy et M. Patrice Martin-Lalande. Absolument !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Nous faisons en quelque sorte de la microchirurgie sans savoir où se trouve l'organe. L'absurdité est à peu près de cet ordre !

Il est donc impératif de procéder à une révision des bases, de façon à disposer de données cohérentes intelligibles et, je dirais, intelligentes.

Pour ce qui est de votre seconde question, nous constatons tous, depuis quelques années, une évolution des bases de taxe professionnelle beaucoup moins favorable qu'il y a seulement trois ou quatre ans.

Cela tient aux effets de la situation économique, mais aussi, je crois, à une meilleure connaissance par les cabinets de conseils fiscaux d'une législation devenue trop complexe. Or plus une loi est complexe, plus il est possible de trouver dans le dispositif quelque faille permettant une évasion fiscale en toute légalité.

En outre il s'agit là d'impôt « déclaratif ». Or qui dit déclaration dit nécessairement contrôle de temps en temps. Il faut, en effet, être sûr que les gens respectent l'obligation de déclaration. Sinon, les bases ne sont plus réelles. Et les directions départementales des impôts ont sans doute intérêt à faire de temps en temps des sondages un peu sérieux, pour vérifier si les bases de taxe professionnelle ont encore quelque crédibilité.

Tels sont, monsieur Dupuy, les éléments de réponse que je peux apporter à vos interrogations.

M. le président. La parole est à M. Arsène Lux.

M. Arsène Lux. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question est relative à l'implantation à Verdun de l'unité de sécurité civile n° 6 – dossier sur lequel j'ai appelé, à de nombreuses reprises, votre attention, ainsi que celle du Premier ministre et celle du Président de la République.

La décision de création de cette unité chargée de la lutte contre les risques technologiques majeurs, notamment chimiques et nucléaires, date, en fait, de 1990. Et la décision gouvernementale d'implanter cette unité à Verdun est intervenue en comité interministériel d'aménagement du territoire au mois de mai 1995.

Le choix de Verdun répondait à un double souci d'optimisation opérationnelle et d'aménagement du territoire.

Je sais que, sur le plan opérationnel, ce dossier constitue toujours une priorité pour vous et pour la direction de la sécurité civile.

S'agissant de l'aménagement du territoire, l'implantation à Verdun devait, en effet, compenser le préjudice considérable subi par cette ville après la dissolution de trois unités militaires en mai 1993, qui avait fait de la

citée le site de loin le plus touché par ces restructurations, en provoquant une baisse brutale de 8 % de sa population, et ce alors qu'elle avait déjà connu une baisse de 8 % entre le recensement de 1982 et celui de 1990.

L'implantation n'a pu être réalisée en 1996 pour cause de restrictions budgétaires, mais elle a été confirmée, je le rappelle, par M. le Premier ministre le 3 août 1995.

Or Verdun vient d'être frappée une nouvelle fois par la suppression d'un régiment. Cette décision, ajoutée à celle de 1993, entraînera une perte de population de plus de 12 %.

Dans ces conditions, vous comprendrez que l'implantation de l'unité sécurité civile n° 6 soit vitale pour Verdun.

Car, au-delà des aides financières, la ville a besoin d'hommes et de femmes, d'agents économiques qui lui permettront de compenser ses pertes dans une zone en voie de désertification.

Je rappelle, en effet, que l'arrondissement de Verdun tout entier est classé zone de revitalisation rurale.

Ma question, monsieur le ministre, sera double. A quelle date l'unité de sécurité civile n° 6 sera-t-elle implantée à Verdun ? Et dans l'hypothèse où cette implantation devrait, compte tenu du contexte budgétaire, être une nouvelle fois reportée à 1998, je demande au Gouvernement de prendre l'engagement que la suppression du 151^e régiment d'infanterie prévue pour 1997 soit elle-même reportée, aussi longtemps que l'unité de sécurité civile ne sera pas implantée à Verdun.

La population verdunoise et ses élus ne pourraient accepter de connaître une nouvelle hémorragie démographique, alors que les premières pertes de population ne sont toujours pas compensées.

Je rappelle enfin que le Président de la République s'est personnellement engagé à ce que toutes les suppressions militaires soient strictement compensées. Je demande au Gouvernement de respecter cet engagement présidentiel.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, nous avons actuellement quatre bases de la sécurité civile : Corte, Rochefort, Nogent-le-Rotrou et Brignoles.

S'est posé voici quelques années le problème – et ce n'était pas infondé – de savoir s'il ne fallait pas créer d'autres bases.

C'est ainsi qu'avait été imaginée la possibilité de créer deux autres unités, deux autres bases de la sécurité civile, dont l'une aurait pu s'installer à Verdun. Mon prédécesseur avait fait ce choix, qui n'était pas absurde et pouvait se justifier. Mais la décision de supprimer le service national aura de nombreuses conséquences, notamment pour le ministère de l'intérieur et plus spécialement pour la sécurité civile, secteur pour lequel nous faisons appel à de nombreux engagés.

J'ai donc demandé au directeur de la sécurité civile, qui, depuis août dernier, est également haut fonctionnaire de défense, en raison de la fusion des deux directions, de me proposer un certain nombre d'hypothèses tenant compte de la réforme du service national. C'est au vu de ce rapport que je prendrai une décision quant à l'éventualité de créer de nouvelles bases de la sécurité civile.

Toutefois, je peux d'ores et déjà vous indiquer, compte tenu de l'état d'avancement de notre réflexion, que nous ne serons pas appelés à créer de nouvelles bases dans un avenir proche. En effet, compte tenu de la réforme du

service national et des restrictions budgétaires, nous allons au contraire être obligés de reconcentrer nos moyens d'action sur deux ou trois bases.

Par conséquent, je ne peux pas vous apporter une réponse positive. Sauf retournement de conjoncture budgétaire, nous ne nous orientons pas, dans les mois et les années qui viennent, vers l'implantation à Verdun d'une nouvelle base.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Ma question concerne l'accueil et le stationnement des gens du voyage.

Il s'agit d'un problème souvent douloureusement ressenti un peu partout en France. Moi-même, j'ai l'occasion de le vivre en Loir-et-Cher. D'ailleurs, j'ai déjà interrogé plusieurs fois le Gouvernement à ce sujet, que ce soit à l'occasion du dépôt d'un amendement lors de l'examen de la loi quinquennale de sécurité en 1994 ou de celui de plusieurs questions écrites en 1995. Par ailleurs, un groupe d'étude sur les gens du voyage, présidé par Georges Mothron, a tenu plusieurs réunions.

Les réponses qui m'ont été fournies à l'occasion de ces diverses interventions laissent à penser que, en cette matière, le Gouvernement ne souhaite pas légiférer de façon marginale et qu'il entend appuyer sa réflexion sur le bilan des schémas départementaux qui sont en train de se mettre en place dans chaque département, sur le travail de la commission consultative des gens du voyage et sur les conclusions du rapport demandé au préfet Merrheim.

Mais tout cela semble bien long pour nombre d'élus locaux qui attendent une véritable loi, ne passant sous silence aucun des aspects de ce problème, qui n'est pas seulement d'ordre public, mais qui est également d'ordre social et économique. L'attente des élus est grande.

Mes questions seront donc les suivantes :

Quel est l'état d'avancement de l'adaptation du dispositif législatif et réglementaire ?

Selon quel calendrier le Gouvernement compte-t-il soumettre au Parlement des propositions dans ce domaine pour régler un problème qui, je le répète, est douloureusement ressenti et dure depuis trop longtemps ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je sais combien vous vous intéressez à ce problème essentiel du stationnement des gens du voyage. Nous en avons déjà parlé ensemble, et j'ai pu constater dans votre département, lors d'une réunion avec des élus locaux, que c'est un problème lancinant. C'est également le cas dans mon département de l'Eure – Mme Nicolas peut en témoigner – où des maires m'interrogent sur ce sujet.

A la demande du Premier ministre, nous avons beaucoup réfléchi sur cette question. Certaines mesures relèvent du domaine de la loi ; d'autres de celui du règlement. Par conséquent, le Parlement ne sera saisi que de la partie législative.

Selon quel calendrier ? Je voudrais saisir le Parlement de nos réflexions et de nos projets en cette matière avant le printemps.

Quelles sont nos orientations ? Pour l'instant – et je parle bien d'orientations –, il ne s'agit pas de remettre en cause le dispositif de la loi Besson qui oblige, d'une part, les communes de plus de 5 000 habitants à créer une aire de passage et de séjour pour les gens du voyage et, d'autre part, à instaurer dans chaque département un schéma départemental d'accueil pour ceux-ci.

L'état de notre réflexion sur le renforcement des dispositions de lutte contre le stationnement abusif des caravanes est très avancé, car c'est là où se pose véritablement le problème.

M. Patrice Martin-Lalande. En effet !

M. le ministre de l'intérieur. Plusieurs dispositions sont envisagées. L'une consisterait à permettre au maire de saisir le tribunal de grande instance pour ordonner l'évacuation de caravanes stationnées irrégulièrement sur un terrain privé. Car se pose le cas de stationnement abusif sur des terrains privés, mais dont les propriétaires, habitant très loin, ne s'intéressent pas à ce qui se passe dessus. Le maire se heurte alors à une situation insoluble.

Nous recherchons en fait le moyen d'utiliser – toutes proportions gardées, bien entendu – une procédure analogue à celle appliquée pour les constructions en péril qui donne aux maires la possibilité d'intervenir.

M. Patrice Martin-Lalande. Il faudrait une procuration implicite !

M. le ministre de l'intérieur. Il est également envisagé d'aggraver les sanctions en cas de stationnement irrégulier des caravanes.

Une autre piste de réflexion serait de faire en sorte que, lorsqu'une personne stationnée dans des conditions irrégulières refuse d'obtempérer, nous puissions immobiliser la caravane ou le véhicule.

Parallèlement à ces diverses réflexions, nous cherchons comment nous pourrions accroître l'aide financière de l'Etat aux communes, en intercommunalité ou non, pour la réalisation d'aires de séjour communes à plusieurs collectivités. Et dès lors que l'Etat aura aidé ces municipalités à créer des aires aménagées, les dispositions visant à sanctionner ceux qui se seront installés hors de ces aires seront accélérées et renforcées.

Je souhaite que ces réflexions se terminent rapidement afin d'être à même de saisir, au plus tard au printemps, la partie législative du dispositif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrice Martin-Lalande. Je vous en remercie !

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre de l'intérieur, je vous interroge seulement pour faire le point à propos d'un projet auquel vous avez donné votre accord de principe : il s'agit de la construction à Nice, dans le quartier de l'Ariane, classé zone franche, de deux cantonnements de CRS.

La mairie de Nice a proposé des terrains au ministère de l'intérieur et je sais que ce dossier est activement suivi par vos services. J'aimerais donc savoir quel pourrait être le calendrier de réalisation de ce projet.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Nous sommes en relation de travail avec la municipalité de Nice – nous étions déjà en relation avec l'ancienne municipalité – pour installer à Nice, sur le terrain Albonico, dans le quartier de l'Ariane, un cantonnement de CRS et un commissariat subdivisionnaire destiné à remplacer le simple bureau de police existant.

Les négociations avec la municipalité se poursuivent pour déterminer dans quelles conditions techniques et financières nous pouvons réaliser ce projet.

Cette opération, qui sera réalisée en maîtrise d'ouvrage directe, doit permettre le renforcement de la présence policière à Nice. C'est essentiel.

Je souhaite pour ma part que les négociations avec la ville de Nice aboutissent rapidement, et je crois que c'est possible. Si nous parvenions à un accord, les travaux pourraient commencer début 1998,...

M. Patrice Martin-Lalande. Ce serait une bonne date ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'intérieur. ... l'année 1997 étant consacrée aux études. Il faudrait un an ou un an et demi pour construire ce commissariat et ce cantonnement, et, en tout état de cause, tout devrait être terminé pour l'an 2000.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. La frontière qui sépare les Alpes-Maritimes de l'Italie, longue de 164 kilomètres, a été longtemps une véritable passoire pour les clandestins, qu'ils soient africains, balkaniques ou asiatiques, en raison de ses nombreux points de passage et du laxisme, il faut bien le reconnaître, de nos voisins transalpins. Ainsi, des journalistes niçois ont montré, film à l'appui, comment on pouvait entrer en France sans papier en empruntant le chemin de fer qui relie Vintimille à Menton.

Le résultat de tout cela est que l'insécurité s'est beaucoup développée dans les villes de notre région : 80 % des dealers arrêtés à Nice sont Tunisiens et 50 % de la population carcérale est étrangère.

Les lois Pasqua avaient permis de commencer à redresser la situation, mais elles étaient mal appliquées. Vous avez la volonté d'aller plus loin, monsieur le ministre. D'ailleurs vous obtenez des résultats probants puisque les immigrants potentiels ont peur de venir chez nous et que leur nombre diminue. Je vous en félicite.

Cela étant, le député niçois que je suis vous demande – et cela rejoint un peu la question précédente – davantage de policiers pour sa ville. A Nice, il y en avait 1 000 en 1936 pour 242 000 habitants ; en 1996, compte tenu de l'abaissement de la durée du travail, de l'absentéisme et surtout de l'augmentation du nombre de vols et des crimes, la population a le sentiment qu'il n'y en a pas davantage alors que le nombre des habitants a doublé. Donnez-moi des chiffres qui soient de nature à la rassurer. J'ajoute que la caserne de l'Ariane est située à l'extrémité est de la ville.

Je vous demande également de donner des pouvoirs accrus aux policiers d'État. Ceux-ci devraient, comme les douaniers, pouvoir fouiller les véhicules dans une zone de vingt kilomètres à l'intérieur du territoire français. Quant aux policiers municipaux, qui sont 280 à Nice, ils devraient avoir le droit de contrôler les identités – j'en ai encore parlé avec eux hier.

Je vous demande aussi qu'il soit possible d'engager des poursuites judiciaires contre les jeunes multirécidivistes âgés de quinze ou seize ans, qui sont pris en flagrant délit de vol ou de port d'arme, entre autres.

Les Niçois veulent que l'immigration clandestine zéro devienne une réalité car, dans le midi, il y va de la démocratie. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Ehrmann, je vous remercie de m'avoir posé cette question, car elle me permet de réaffirmer ma détermination à lutter avec toujours plus d'efficacité contre l'immigration irrégulière.

La difficulté que nous avons avec l'Italie tient, vous le saurez, au fait qu'elle n'est pas partie aux accords de Schengen.

M. Charles Ehrmann. En effet !

M. le ministre de l'intérieur. D'ailleurs, il faut que l'Italie prenne conscience que si elle veut entrer dans le cadre des accords de Schengen, elle doit faire des efforts sur toutes ses frontières.

La DICCILEC des Alpes-Maritimes est forte de 344 fonctionnaires, dont 17 policiers auxiliaires qui se consacrent uniquement à la police des frontières. A Nice, nous avons en permanence, en dehors des effectifs que vous connaissez, monsieur le député, deux compagnies de CRS : l'une affectée à la sécurisation, l'autre au soutien de l'action des fonctionnaires de la DICCILEC.

La réforme des cycles de travail renforcera l'efficacité des services de police, puisqu'elle permettra de réaffecter à la fonction policière des fonctionnaires supplémentaires : vraisemblablement au moins une quinzaine à Nice.

Cela dit, je dois reconnaître que la pression migratoire qui s'exerce dans cette région m'inquiète beaucoup. Nous voyons y arriver grand nombre d'étrangers. C'est d'ailleurs pourquoi le projet de loi que j'aurai l'honneur de soutenir devant votre assemblée prévoit que les officiers de police judiciaire pourront perquisitionner dans les camions. Certes, selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel, il n'est pas possible de perquisitionner dans un véhicule dans la mesure où celui-ci est assimilé à un domicile. Mais j'estime pour ma part que les camions ne peuvent pas être considérés comme un domicile. Si j'ai prévu une telle disposition, c'est précisément parce que Mme Sauvaigo et bien d'autres parlementaires dont vous-même, monsieur le député, m'ont expliqué ce qui se passe à la frontière italienne : des camions remplis de clandestins la franchissent sans que la police puisse vérifier leurs contenus. Une telle disposition rendra encore plus efficace l'action de la DICCILEC des Alpes-Maritimes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Harry Lapp.

M. Harry Lapp. Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite appeler votre attention sur l'évolution de la sécurité à Strasbourg.

Depuis 1993, un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'améliorer la sécurité dans ma ville, notamment l'augmentation des effectifs. Depuis votre arrivée au ministère, ces dispositions ont été encore renforcées.

Pourriez-vous me préciser dans quelles proportions les effectifs de police ont été augmentés et surtout les dispositions que vous envisagez de prendre pour l'année à venir ? J'observe en effet que les résultats de toutes ces mesures commencent à se faire sentir positivement sur le terrain.

Pourriez-vous également me préciser quelle est l'évolution que traduisent les statistiques déjà disponibles pour 1996, notamment en matière de délinquance sur la voie publique, de vols de voiture, de cambriolages, d'infractions à la législation sur les stupéfiants, d'incendies volontaires de véhicules automobiles ?

Par ailleurs, je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement de l'avenir quant à l'hôtel de police de Strasbourg qui doit être transféré au Heyritz, c'est-à-dire dans un quartier excentré par rapport au centre-ville. Cette annonce a suscité une réelle émotion chez les Stras-

bourgeois puisqu'il était prévu que l'actuel commissariat devait être étendu rue de la Fonderie, c'est-à-dire dans une rue parallèle à la rue de la Nuée-Bleue où il se situe. Il faut bien reconnaître que l'actuel commissariat central joue un rôle fondamental, en raison de sa position absolument stratégique au cœur de la ville, position stratégique qui est accrue les jours fériés ou la nuit puisque c'est le seul poste de police qui est ouvert. Il me paraît dès lors indispensable de maintenir sur ce site un commissariat afin de préserver la sécurité en centre-ville. Pouvez-vous me rassurer sur ce point, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Pour répondre au vœu du président, je vous répondrai assez brièvement, monsieur le député, mais je vous fournirai par écrit des éléments de réponse beaucoup plus développés car il s'agit d'une question essentielle.

Après les attermolements liés en particulier aux nombreux projets de la municipalité de Strasbourg, l'hôtel de police de Strasbourg va être transféré au Heyritz, dans le quartier de Neudorf. Cette opération permettra de regrouper l'ensemble des services de police sur un même site répondant aux nécessités opérationnelles de la police nationale. Ce projet fait actuellement l'objet d'ultimes négociations avec la ville de Strasbourg sur les échanges fonciers entre le site de Heyritz et celui de l'actuel hôtel de police.

Pour ma part, je demeure comme vous très attaché au maintien d'une implantation de la police nationale au centre de Strasbourg.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. La loi de décembre 1993 a établi une solidarité entre les collectivités par péréquation des dotations de l'Etat, DGF et fonds national de péréquation, afin de tenir compte de la disparité de richesses et de ressources entre les différentes communes de notre pays.

On mesure la richesse d'une commune essentiellement au travers de ce que l'on appelle le potentiel fiscal par habitant. Or ce potentiel varie considérablement d'une commune à l'autre en fonction de sa taille - 1 167 francs par habitant pour une commune de moins de 700 habitants et 2 848 francs par habitant pour une commune de plus de 200 000 habitants - mais également en fonction de sa situation géographique : 1 139 francs par habitant dans le Puy-de-Dôme et 2 772 francs par habitant dans les Hauts-de-Seine.

Actuellement, la dotation de solidarité ne représente que 4 % de la DGF et, pour jouer pleinement son rôle, elle doit continuer à évoluer pendant de nombreuses années.

Cependant, si cette dotation et cette péréquation entre communes me semblent très positives, elles n'en comportent pas moins des inégalités fâcheuses qu'il me semblerait nécessaire de corriger.

La dotation de solidarité rurale perçue par les communes les plus pauvres et les plus petites de notre territoire est inférieure de 25 % à la moyenne de la strate à laquelle elles appartiennent, et de 50 à 75 % pour les communes qui ont une population supérieure avec un potentiel fiscal inférieur au quart de la moyenne.

Par exemple, pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 1 000 habitants, la moyenne de la strate est de 38 francs par habitant, alors qu'elle n'est que de 22,40 francs pour les communes ayant un potentiel fiscal inférieur au quart du potentiel fiscal moyen.

Pour une commune dont la population est comprise entre 3 500 et 5 000 habitants, elle est de 80 francs, soit plus de trois fois plus.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

A mon avis, il faut chercher les raisons de cette situation dans la nature même des critères retenus, lesquels ne permettent pas une redistribution efficace pour les communes à faible population et à faibles ressources. Seul le potentiel fiscal superficiaire est de nature à orienter des crédits plus importants vers cette catégorie de communes.

Je propose donc de relever ce critère de 10 % à 15 %, en baissant corrélativement celui du nombre d'élèves, qui est redondant par rapport à celui de la population. D'ailleurs, la préoccupation majeure des petites communes est bien celle de l'entretien de la voirie et des réseaux, qui sont très souvent proportionnels à la surface de la commune.

Je me ferai maintenant le porte-parole de nombreux maires en demandant s'il n'est pas possible de relever la base des impôts locaux, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti.

Le projet de loi de finances ne prévoyant pas d'augmentation de ces bases, les collectivités, pour maintenir leurs recettes en francs constants, devraient augmenter leur taux. Une augmentation modérée des bases, de 1 % par exemple, permettrait à de nombreuses communes d'éviter une telle augmentation.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, le sujet que vous avez abordé est très compliqué car, comme je le disais tout à l'heure à propos de la révision des valeurs cadastrales, notre système de dotations est extraordinairement sophistiqué. La DSR est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, de charges pour l'essentiel : voirie, nombre d'habitants, nombre d'élèves. Entre également en compte, pour 10 %, le potentiel fiscal superficiaire, qui intègre la dimension géographique, indépendamment de toute notion de charges.

Je suis donc assez réservé à l'égard de votre proposition, sous réserve d'une simulation, car la superficie en tant que telle n'est pas un élément de charges. En revanche, le poids du critère de la voirie est doublé en zone de montagne.

Je crains qu'une pondération plus importante du critère de la superficie ait des effets massifs qui risqueraient d'être injustes et je préférerais qu'on ne rouvre pas ce débat.

Notre système de dotations a été réformé à de nombreuses reprises et on a constaté une stabilisation en 1992-1993. Faut-il maintenant rouvrir la discussion ? Je n'y suis pas favorable, je le dis très franchement.

Je pense qu'il faut procéder par ordre et, en 1997, procéder déjà à la révision des bases, ce qui nous permettra de voir comment se situent les potentiels fiscaux réels, plus vrais que ceux que nous prenons en compte aujourd'hui. Cela provoquera déjà beaucoup de changements en ce qui concerne l'attribution des dotations.

Mais je suis tout prêt à regarder quel serait l'effet d'un passage de la pondération « potentiel fiscal superficiaire » de 10 % à 15 % dans un département, par exemple la Lozère. Je reparlerai volontiers avec vous de ce problème si vous le souhaitez.

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre de l'intérieur, je vous parlerai des problèmes d'insécurité et de l'action de la police dans la circonscription que je représente. Celle-ci est largement rurale et le bureau de police de la ville de Migennes est rattaché au commissariat de Joigny, distant d'un peu plus de dix kilomètres.

Certes, l'action du Gouvernement porte ses fruits. La diminution des statistiques de la délinquance est assez parlante de ce point de vue et une série d'affaires judiciaires a éclaté au grand jour avec la découverte de réseaux de stupéfiants et de fraudes aux ASSEDIC – j'en passe et des meilleures.

Le bureau de police de la ville de Migennes, laquelle compte 10 000 habitants, ferme en dehors des heures ouvrables. Et les propriétaires de la petite maison située en bordure de la grand-rue de Migennes ferment leurs rideaux car la présence de la police cesse.

Il faut absolument renforcer l'effectif de policiers du commissariat de Joigny pour renforcer celui du bureau de Migennes ; il faut aussi mettre sur pied une brigade anti-criminalité.

Je me félicite de la réforme des cycles de travail. Je l'approuve totalement et j'espère que l'action de persuasion que vous avez menée est comprise. En tout cas, elle est parfaitement comprise, et soutenue par l'opinion publique. Mais je ne suis pas sûr que ce soit suffisant.

Si vous ne renforcez pas l'effectif de Joigny et de Migennes, la solution consiste peut-être à transférer la compétence de police à une brigade de gendarmerie. J'ai entendu tout à l'heure une réponse du ministre de la défense à une question d'actualité et je me suis demandé si cette suggestion n'allait pas devenir d'actualité. Je vous remercie par avance de votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Votre question comporte plusieurs volets.

Vous avez, *in fine*, abordé le problème de la répartition des compétences entre la police et la gendarmerie, qui est un problème difficile et délicat. Mon ministère ne prendra pas l'initiative de fermer un commissariat de police.

Si, à un endroit donné, l'ensemble des élus et la population souhaitent un examen approfondi de la répartition des compétences entre la police nationale et la gendarmerie, je suis prêt à étudier le problème et à confier éventuellement cette partie du territoire à la gendarmerie, mais je crois qu'il faut être prudent.

En ce qui me concerne, je le répète, je ne déciderai pas une fermeture car je crois que les commissariats jouent un rôle essentiel pour la sécurité de nos concitoyens et qu'il faut au contraire les rendre plus accueillants.

Je suis allé récemment à Sens inaugurer le commissariat, tout à fait exemplaire, et j'y ai vu des fonctionnaires de police extrêmement motivés et de grande qualité. Quand on consulte les statistiques de la circonscription de Joigny, dans laquelle se trouve Migennes, on constate que la délinquance y a diminué de 7,3 % en 1995, et

cette évolution est confirmée par les chiffres des neuf premiers mois de l'année 1996. J'ajoute que le taux d'éluclation des affaires a augmenté de 12,1 % et celui des personnes mises en cause de 29,2 %.

Vous avez raison : il faut que les effectifs de ce commissariat correspondent aux nécessités de la circonscription. Nous avons renforcé les patrouilles quotidiennes du corps urbain de Joigny dans la commune de Migennes et développé une police technique de proximité, avec six fonctionnaires habilités. Nous avons également renforcé les effectifs, qui sont passés de trente-six en 1993 à quarante, auxquels s'ajoutent quatre policiers auxiliaires et quatre appelés du contingent.

La réforme des cycles de travail est particulièrement probante dans ce cas puisqu'on estime à plus de deux postes équivalents de fonctionnaires le gain qu'elle permettra, ce qui aura pour effet de renforcer l'efficacité des services de police.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question, et de bien faire comprendre, dans votre département, que la réforme des cycles de travail a pour objet non de faire travailler plus les fonctionnaires, mais de les faire travailler différemment selon plusieurs formules du cycle 4-2, ce qui leur permettra d'être plus près des réalités, de mieux contrôler l'évolution de la délinquance, en particulier celle des mineurs, qui a été évoquée tout à l'heure.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Le budget qui nous est proposé, tout en contribuant à la démarche entreprise par le Gouvernement pour réduire les déficits publics, n'entame pas les capacités d'action du ministère, et cela mérite d'être souligné.

Cependant, j'évoquerai certains aspects relatifs au corps des agents de maîtrise et d'application. Dans le contexte de violence et d'insécurité qui existe dans bon nombre de villes et de banlieues, la présence policière a un effet dissuasif et préventif de la plus haute importance. Je prendrai un exemple que je connais bien, celui de la ville d'Avignon, où le taux de criminalité sur l'année est l'un des plus élevés des villes métropolitaines de population équivalente.

Le renforcement sensible de la présence policière sur le terrain pendant la période du festival se traduit par une nette diminution de la criminalité, en dépit de l'afflux considérable de population, cette criminalité retrouvant un niveau inquiétant dès le départ des renforts de police.

Aujourd'hui, en l'absence de statut et de définition précise des missions qui peuvent leur être confiées, les polices municipales sont dans la plus grande incertitude quant à leur avenir. Pourtant, en dépit des multiples critiques dont elles font l'objet, elles jouent, dans la plupart des villes où elles sont présentes, un rôle non négligeable dans l'évolution de la sécurité, grâce notamment à la complémentarité de leurs actions avec celles des différents services de police nationale.

Par ailleurs, la réforme du service militaire laisse, comme on l'a déjà souligné, planer un doute sur la pérennité du corps des policiers auxiliaires qui, malgré des pouvoirs limités, jouent un rôle sécurisant par leur présence en uniforme sur le terrain.

Enfin, la réforme des corps et carrières de la police nationale prévoit une réduction progressive du nombre des effectifs des corps de conception et de direction et des corps de commandement et d'encadrement. Ainsi, le

nombre des commissaires doit diminuer d'un quart et celui des officiers de police d'un tiers. Mais aucune indication n'est donnée sur l'évolution numérique du corps des agents de maîtrise et d'application, c'est-à-dire des gradés et des gardiens.

Etant admis que le maintien d'une présence policière suffisante sur le terrain est essentielle, peut-on savoir si les gains budgétaires dégagés grâce aux suppressions d'emplois annoncées serviront intégralement à la création de postes d'agents du troisième corps ou s'ils seront reversés globalement au budget du ministère de l'intérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Madame le député, je crois que les habitants d'Avignon ont bien choisi en faisant de vous le premier magistrat de cette ville (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) parce que, depuis que vous êtes devenue maire d'Avignon, il ne se passe pas une semaine sans que vous n'attiriez mon attention sur les problèmes de sécurité dans cette ville.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. C'est vrai !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai déjà abordé certaines des questions que vous avez posées dans mon intervention générale.

Il est vrai qu'Avignon connaît un taux de délinquance élevé. Je me félicite cependant de constater qu'il a diminué de 14 % en 1995, et même de 20 % pour la délinquance sur la voie publique. Je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires de police, qui accomplissent un travail tout à fait exceptionnel et qui – ils me l'ont dit – apprécient grandement la collaboration qui s'est établie entre votre municipalité et eux.

En second lieu, comme vous me l'avez demandé à plusieurs reprises, nous avons fait un effort particulier pour renforcer les effectifs de la police nationale, qui sont passés de 253 à 276, hors renforts saisonniers. J'ajoute qu'à Avignon comme ailleurs, la réforme des horaires renforcera la disponibilité de la police, et la réforme des cycles de travail permettra de gagner l'équivalent de huit postes de fonctionnaires.

Enfin, j'ai décidé qu'une demi-compagnie de CRS viendrait en sécurisation dans la ville deux ou trois fois par trimestre. Cette opération débutera le 15 novembre prochain et durera quinze jours.

Le nombre des policiers auxiliaires est par ailleurs passé récemment de quinze à vingt.

Voilà ce que nous faisons pour Avignon, voilà ce que nous faisons pour une municipalité qui a compris le travail de la police nationale.

Mme Marie-Josée Roig. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a quelques mois, un nouveau commissariat a été inauguré au milieu de la zone franche du Neuhof à Strasbourg. Cette ouverture répondait à l'attente de tous les élus et habitants de ce quartier.

Malheureusement, les heures d'ouverture, uniquement aux heures de bureau, ne répondent pas aux besoins du quartier, puisque c'est essentiellement en soirée et en fin de semaine que les incidents sont les plus nombreux et que l'insécurité s'accroît.

A la suite du renforcement des effectifs, la situation s'est améliorée à Strasbourg depuis un an et le nombre de délits a diminué de 8 %. Pendant les sessions du Parlement européen, la présence d'une compagnie de CRS patrouillant dans les quartiers difficiles est également un gage de sécurité appréciable.

Il n'en demeure pas moins qu'un effort supplémentaire est indispensable, notamment la mise en place d'une véritable police de proximité, réclamée depuis des années par les populations urbaines.

Le nouveau rythme de travail de la police nationale pourra-t-il dégager suffisamment de personnels pour élargir les heures d'ouverture des commissariats dans les circonscriptions urbaines ?

Depuis des années, on nous répond que l'ouverture tardive des commissariats ne sert à rien et que la police doit être mobile pour intervenir là où il faut.

Ce n'est pas mon avis ni celui des habitants des quartiers en difficulté, qui trouvent porte close au moment où les incidents ont lieu. A tort ou à raison, le sentiment de sécurité est plus fort lorsque, à proximité des zones fortement urbanisées, la porte d'un commissariat est ouverte et l'accueil rassurant. Cela exige une nouvelle politique dont vous avez déjà esquissé les grandes lignes et dont j'approuve l'orientation.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Je me réjouis...

M. Daniel Vaillant. De la réélection de Catherine Trautmann ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre de l'intérieur. ... de la question que vous m'avez posée, monsieur le député, car vous avez illustré d'une manière lumineuse l'importance de la réorganisation des cycles de travail dans la police.

A Strasbourg, le passage du cycle de 3-2 au cycle de 4-2 fera gagner vingt équivalents-fonctionnaires. Vous comprendrez pourquoi nous faisons tout, avec le directeur général de la police et l'ensemble des directeurs, pour que les commissariats adoptent la réforme.

Je vous remercie d'avoir apporté de l'eau à notre moulin et de soutenir cette réforme, qui permettra en outre d'ouvrir les bureaux de police jusqu'à dix-huit ou dix-neuf heures, certains restant d'ores et déjà ouverts plus tard. Des commissariats pourront même être ouverts jusqu'à vingt-deux heures.

Tant en ce qui concerne les effectifs que les horaires, il s'agit donc d'une bonne réforme.

Pour ce qui concerne le commissariat de Neuhof, je me suis déjà exprimé.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le ministre, vous faites partie non de ces ministres de l'intérieur qui cèdent aux grandes envolées lyriques et médiatiques, mais de ceux qui prônent l'efficacité, et qui sont efficaces. Je tiens donc à rendre hommage à votre action.

Permettez-moi d'évoquer deux problèmes qui préoccupent nos villes aujourd'hui : la sécurité et l'ilotage, d'une part, et la toxicomanie, d'autre part.

Dans les quartiers difficiles, comme dans les villages, il est indispensable qu'un ilotage s'instaure aux heures où l'insécurité est grande. Or nous sommes confrontés à

deux problèmes : dans les villages où n'intervient pas la police nationale et où la gendarmerie est en sous-effectifs, les maires demandent qu'une coopération intercommunale de leurs polices municipales permette d'accroître leur efficacité, ce que leur refuse la loi.

Dans les villes, la police nationale juge parfois inutile cet îlotage alors que les élus que nous sommes, interprétant les aspirations de la population, le demandent pour lutter contre le sentiment d'insécurité.

Second problème : la drogue.

Aujourd'hui, la drogue et l'argent s'échangent au vu et au su d'une population excédée. Selon des recoupements statistiques établis dans certains de nos départements méridionaux, il y aurait un dealer pour six cents habitants et trois consommateurs pour un dealer. A ce bilan, il faut ajouter la participation massive de l'immigration clandestine à cette activité criminelle. Et tout ce joli monde tient commerce sans grand souci, sans que les maires aient les moyens, ni les compétences, pour lutter contre ce fléau !

Je vous demande, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour résoudre ces deux problèmes qui perturbent fortement la vie des Français.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le combat contre la toxicomanie est pour nous essentiel car ce fléau est en train de se répandre et de miner notre jeunesse, ce que nous ne pouvons accepter.

Les positions prises par le Président de la République en ce qui concerne les frontières du nord et nos relations avec les Pays-Bas sont placées dans cette perspective.

Le ministère de l'intérieur a réalisé des efforts considérables.

D'abord, douze brigades de sûreté ont été créées dans les départements sensibles avec pour mission exclusive de lutter contre la délinquance sur la voie publique, les violences urbaines et le trafic de stupéfiants.

En 1995, trois nouvelles brigades anticriminalité départementales, ont été créées en région parisienne – en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise et dans l'Essonne –, et leurs effectifs ont été fortement augmentés en 1996. Ces brigades doivent lutter contre les trafiquants de drogue.

En 1996, encore, vingt-cinq brigades anticriminalité locales ont été agréées avec pour mission prioritaire la lutte contre la toxicomanie, les toxicomanes et la petite délinquance.

J'ai créé à Paris une BAC de jour – il existait déjà une BAC de nuit – chargée de lutter contre la petite et la moyenne délinquance, qui est souvent le résultat du phénomène de la drogue.

Aujourd'hui, le nombre total d'îlotiers, y compris les policiers auxiliaires, s'élève à 6 578. Nous poursuivons nos efforts en leur faveur et nous allons accroître leur efficacité.

Nous réfléchissons actuellement, avec les services de la chancellerie, sur le point de savoir si notre appareil législatif est assez efficace pour lutter contre les trafiquants de drogue. Pour ce qui me concerne, j'ai donné des instructions extrêmement précises aux services de police afin que, quelle que soit la drogue, car je ne fais aucune distinction entre drogue dure et drogue douce. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union

pour la démocratie française et du Centre), le toxicomane soit identifié, interpellé et déféré à la justice. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, j'avais tout d'abord pensé vous interroger sur les activités de la secte Humana. Mais les événements m'obligent à renoncer à ce sujet et à évoquer à mon tour un problème de sécurité publique, que se pose ma circonscription.

Ma question concernera en particulier la situation de sous-effectif que connaît le commissariat de police assurant la sécurité publique des communes de Saint-Chamond et de L'Horme, dans le département de la Loire.

Récemment encore, j'avais attiré votre attention sur l'important déficit d'effectifs de ce commissariat, tant en ce qui concerne les personnels gradés et les gardiens que les officiers de police, les personnels administratifs et les policiers auxiliaires.

Dans votre réponse du 22 octobre, vous me précisiez que le taux de criminalité enregistré dans cette circonscription de sécurité publique restait, bien qu'en légère hausse, très inférieur à la moyenne des circonscriptions de même importance et à la moyenne nationale et qu'il n'avait pas été possible, de ce fait, de l'inclure dans les circonscriptions renforcées.

Comme vous pouvez le penser, monsieur le ministre, cette réponse ne saurait me satisfaire. Elle me satisfait d'autant moins que les faits semblent malheureusement me donner raison. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer à la presse locale des 6, 7 et 8 novembre, où la rubrique des faits divers fait allusion à des actes de vandalisme, à des dégâts causés à des véhicules, à des vols et à des tentatives de vols de véhicules, à des garages fracturés, à des vols de deux-roues, à des jets de pierres, à des abris endommagés, à des vols d'autoradios, à des vols à la roulotte, à des grivèleries d'essence, et j'en passe.

Un nouveau pas a été franchi dans la nuit du 10 au 11 novembre où trois voitures et une caravane ont été incendiées dans le quartier de Fonsala. Inutile de vous dire, monsieur le ministre, combien est grande la colère, et c'est compréhensible, des habitants et des commerçants du quartier.

J'aimerais à cette occasion me faire l'interprète du maire de Saint-Chamond, Gérard Ducarre, et du maire de L'Horme, Solange Berlier. J'en appelle à vous pour que les effectifs manquants au cadre soient complétés dans les meilleurs délais avant qu'il ne soit trop tard.

Permettez-moi de vous rappeler pour mémoire les besoins à satisfaire pour maintenir les effectifs à un niveau acceptable : deux postes d'officier de police, neuf postes de gradé et gardien, un poste de personnel administratif. Enfin, deux postes de policier auxiliaires ne sont pas pourvus sur les six initialement attribués.

Il convient d'ajouter que Saint-Chamond dispose, outre un commissariat central, de trois postes de police dans les quartiers de Saint-Julien, d'Izieux et de Fonsala, ce dernier quartier comptant près de 10 000 habitants. Ces trois postes de police sont ouverts durant la journée, mais cela ne suffit pas : il faut qu'ils puissent être ouverts la nuit.

Une nuit, il y a un peu plus d'un an, le poste de police de Fonsala a été incendié.

Monsieur le ministre, je sais combien vous êtes déterminé à faire respecter l'ordre et la sécurité des personnes et des biens, que la population est en droit d'attendre. Aussi, je me permets de solliciter de votre part un rendez-vous prochain afin que nous puissions évoquer plus en détail ces problèmes de sécurité. Dans l'attente, j'espère de votre part une réponse positive au souhait que j'ai formulé concernant les manques d'effectifs. D'avance, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je suis prêt à vous recevoir dès la fin de la semaine pour évoquer avec vous la situation à Saint-Chamond, qui me préoccupe, comme elle doit préoccuper l'ensemble des élus. Je sais combien vous êtes attaché à la sécurité dans cette commune comme dans tout le département.

Trois postes de police sont implantés dans la circonscription de Saint-Chamond, dont un vient d'être remis à neuf. Ils disposent d'un effectif de soixante-dix personnes. Il s'agit donc d'une circonscription qui est bien dotée, disposant d'une BAC et d'une antenne de police scientifique et technique. L'efficacité des équipes va être renforcée avec la réforme des cycles du travail, qui fera gagner trois fonctionnaires.

A la suite des événements que vous avez rappelés, j'ai demandé aux CRS de Saint-Etienne d'étudier la possibilité, sur le plan technique, de monter des opérations communes avec la police de Saint-Chamond, afin de sécuriser un certain nombre de quartiers. En conséquence, vous verrez, dans les jours qui viennent, les CRS de Saint-Etienne aider les policiers de Saint-Chamond à maintenir l'ordre et la sécurité.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Intérieur et décentralisation ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 193 982 716 francs ;

« Titre IV : moins 1 883 070 374 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 460 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 501 200 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« A u t o r i s a t i o n s d e p r o g r a m m e :
10 047 149 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 664 233 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, concernant l'intérieur, M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, a présenté un amendement, n° 195, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 000 000 francs ;

« Majorer les crédits de 10 000 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Les crédits destinés à l'exercice par les syndicats de la police nationale de leur mandat de représentation sont actuellement inscrits sur un article « réservoir » du budget de fonctionnement courant du ministère de l'intérieur, sans être isolés sur une ligne spécifique.

Ce dispositif est lourd et expose l'Etat, ce qui nous gêne, à la critique d'effectuer des contrôles d'opportunité de la dépense. En outre, il ne permet pas d'identifier précisément les sommes versées aux organisations syndicales, ce qui est contraire à la nécessaire transparence de la gestion des deniers publics.

Pour remédier à cette situation, il serait possible d'inscrire ces crédits non plus sur le chapitre 34-41, article 91, mais, par exemple, sur un nouvel article ouvert au chapitre 36-40, sur lequel sont imputées les subventions à divers organismes. Bien entendu, cette opération de clarification serait totalement neutre et ne conduirait pas à modifier le montant des sommes en cause.

Je précise que la commission des lois a adopté cet amendement à l'unanimité.

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de cette commission sur cet amendement.

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 195.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 205 de M. Bernard Carayon n'est pas défendu.

Je mets aux voix les crédits du titre III, modifiés par l'amendement n° 195.

(Les crédits du titre III, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 92

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 92.

M. Santini a présenté un amendement, n° 186, ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer l'article suivant :

« I. – Au début du huitième alinéa de l'article L. 2531-13 du code général des collectivités territoriales, supprimer les mots : "En 1996".

« II. – La perte de recettes en résultant pour les collectivités locales est compensée par le relèvement à due concurrence de la dotation globale de fonctionnement.

« La perte de recettes pour l'Etat est compensée par le relèvement à due concurrence des droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. François Rochebloine, pour défendre cet amendement.

M. François Rochebloine. C'est bien volontiers que je défends cet amendement au nom d'André Santini, empêché. Je le ferai sans doute avec moins d'humour que lui, mais avec autant de détermination.

Cet amendement vise à pérenniser une disposition transitoire qui avait été applicable pour l'année 1996 et qui tendait à faire bénéficier les communes contribuant pour la première fois au fonds spécial pour la région Ile-de-France d'un abattement de 50 %.

Je crois savoir que la commission des finances est favorable à un tel amendement, qui concernerait d'ailleurs un petit nombre de communes.

Pérenniser la disposition prise pour l'année 1996 serait faire preuve d'équité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Ligtot, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été appelée à se prononcer sur cet amendement.

Je rappelle que le dispositif avait été décidé à titre temporaire, c'est-à-dire pour l'année 1996 seulement. Le rendre pérenne me paraîtrait aller trop loin. A titre personnel, je demande donc à l'Assemblée de faire en sorte qu'il ne soit pas donné suite à la proposition qui nous est soumise.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je souhaite également que l'Assemblée rejette l'amendement.

A la première lecture, voyant que l'initiative venait de mon ami André Santini, je pensais que cet amendement était une forme d'humour. (*Sourires.*) M. Santini propose ni plus ni moins de pérenniser une mesure de lissage temporaire prise pour un an en raison des dispositions nouvelles introduites dans la gestion du FSRIF, par la loi du 26 mars 1996. Par cette mesure, tout nouveau contributeur pouvait bénéficier, pour l'année 1996, d'un abattement de 50 %. Une telle proposition reviendrait à tuer le fonds concerné.

Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de rejeter l'amendement.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Je me suis sans doute mal exprimé : il s'agit, certes, de faire en sorte que la mesure s'applique à l'avenir, mais seulement pour la première année de contribution.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 186.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de l'intérieur et de la décentralisation.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 12 novembre 1996, de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur la proposition de la Commission en vue d'un règlement du Conseil relatif au renforcement de la surveillance et de la coordination des situations budgétaires et sur la proposition de règlement (CE) du Conseil visant à accélérer et clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs (n° E 719), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 3114, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 12 novembre 1996, de Mme Mugette Jacquait et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur la proposition de règlement du Conseil fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro et sur la proposition de règlement du Conseil concernant l'introduction de l'euro (n° E 720), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 3115, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 12 novembre 1996, de M. Maurice Ligtot, Mme Nicole Catala et M. Patrick Hoguet un rapport d'information, n° 3113, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur l'association collective des parlements nationaux à la construction européenne, et sur la XV^e Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC), tenue à Dublin les 15 et 16 octobre 1996.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 13 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030) ;

Affaires étrangères et francophonie :

Affaires étrangères :

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 1 au rapport n° 3030) ;

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome II) ;

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome I) ;

Immigration :

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome IV) ;

Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome I) ;

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome V) ;

Affaires étrangères : coopération :

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 3 au rapport n° 3030) ;

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome III).

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome II).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 12 novembre 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 28 novembre inclus a été ainsi fixé :

Mardi 12 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

- suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (nos 2993-3030-3031 à 3035) ;
- jeunesse et sports ;
- intérieur et décentralisation.

Mercredi 13 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

- affaires étrangères et francophonie ;
- coopération.

Jeudi 14 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- éducation nationale, enseignement supérieur et recherche.
Vendredi 15 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- anciens combattants et victimes de guerre ;
- petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Samedi 16 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- économie et finances : charges communes, services financiers, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales ; commerce extérieur.

Lundi 18 novembre, le matin, à 10 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- articles non rattachés.

Mardi 19 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

- articles non rattachés (suite) ;
- seconde délibération.

Mercredi 20 novembre :

Le matin, à 9 heures :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1997 ;

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Roger-Gérard Schwartzberg préservant les relations entre frères et sœurs en cas d'ouverture d'une procédure d'assistance éducative (n° 2922) ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la détention provisoire (n° 3099) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 3069).

Jeudi 21 novembre 1996, le matin, à 9 heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

L'après-midi, à 15 heures :

Suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission des finances sur la proposition de loi de MM. Charles Millon et Jean-Pierre Thomas, visant à créer un plan d'épargne entreprise retraite, et la proposition de loi de M. Jacques Barrot, créant des fonds de pension (nos 741-1039-1286).

(Séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

(Les séances du mardi 12 au jeudi 21 novembre pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à 21 h 30.)

Eventuellement, **vendredi 22 novembre**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 3069).

Mardi 26 novembre :

Le matin, à 10 h 30 :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant, dans l'attente du vote de la loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance (n° 3047).

A partir de 19 h 30 :

Discussion des conclusions du rapport (n° 3102) de la commission de la production sur les propositions de résolution de M. Jean-Claude Gayssot (n° 2824), M. Robert Pandraud (n° 3000) et M. Jacques Guyard (n° 3095) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité du service (n° E-474).

Mercredi 27 novembre :

Le matin, à 9 heures :

Suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant, dans l'attente du vote de la loi

instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance (n° 3047).

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Dublin et débat sur cette déclaration.

(Les séances du mardi 26 et du mercredi 27 novembre pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à 21 h 30.)

Jeudi 28 novembre, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

- discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales, signé à Bayonne le 10 mars 1995 (n° 2972) ;
- discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil fédéral suisse, agissant au nom des cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux (n° 3063) ;
- éventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 ;
- éventuellement, suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant, dans l'attente du vote de la loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance (n° 3047) ;
- discussion des conclusions du rapport (n° 3066) de la commission de la production sur la proposition de résolution de M. Patrick Hoguet sur la proposition de règlement (CE) du Conseil prévoyant la réduction du taux applicable aux importations réalisées en application du contingent tarifaire OMC pour certains animaux bovins vivants (COM [96] 324 final/n° E-676) (n° 2991) ;
- sous réserve de son dépôt, discussion du projet de loi relatif à la collecte et à la destruction des cadavres d'animaux et de déchets d'abattoirs.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 8 novembre 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 726. – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant suspension temporaire totale ou partielle des droits autonomes du tarif douanier commun pour certains produits de la pêche (1997).

N° E 727. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant l'annexe du règlement (CE) n° 1255/96 du Conseil portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels et agricoles.

N° E 728. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne, d'une part, et le Gouvernement du Danemark et le Gouvernement local des îles Féroé, d'autre part.

N° E 729. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1823/96 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche (2^e série, 1996).

N° E 730. – Proposition de décision du Conseil relative à la ratification par la CE de l'accord aux fins de l'application des dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (10349/96 L Pêche 371) (COM [96] 472 final).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 8 novembre 1996 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 29 octobre 1996, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 637 (COM [96] 85 final). – « Proposition de décision du Conseil relatif à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République arabe d'Égypte sur l'adaptation du régime d'importation dans la Communauté européenne d'oranges originaires et importées d'Égypte ».

N° E 659 (COM [96] 227 final). – « Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République arabe d'Égypte portant adaptation du régime à l'importation dans la Communauté de riz originaire et en provenance d'Égypte. Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif aux importations de riz de la République arabe d'Égypte. »

